KEDOUGOU

2017/2018

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

ANSD
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kédougou

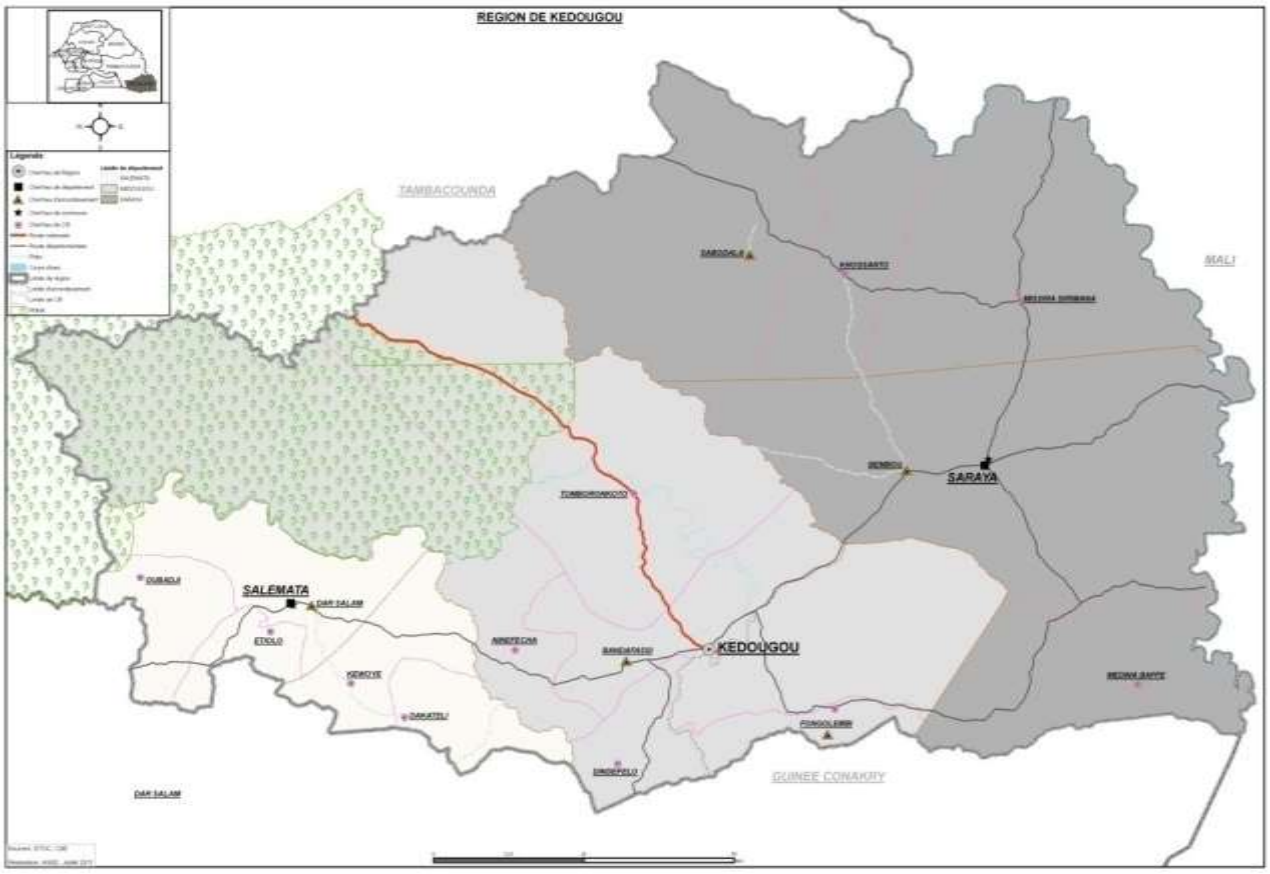

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2017-2018

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Babacar NDIR
Directeur Général Adjoint	Alé Nar DIOP
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG
Conseiller à l'Action régionale, chargé de mission	Saliou MBENGUE

COMITE DE REDACTION	
Chef du Service Régional	Mambodj FALL
Expert	Papa Mouhamed BADIANE

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION DES SES	
Assane THIOUNE	Direction Générale
Saliou MBENGUE	Direction Générale
Momath CISSE	CGP
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Alain François DIATTA (Rapporteur)	DMIS
Djiby DIOP	DSDS
Serge MANEL	DSDS
Awa Cissokho FAYE	DSDS
Samba NDIAYE	DSDS
Macoumba DIOUF	DSDS
Jean P. D. BAHOUM	DSDS
Wouddou DEME KEITA	DSECN
Ramlatou Diallo BA	DSECN
Mamadou DAFFE	DSECN
Insa SADIO	DSECN
Oumy DIOP	DSECN
Jean Paul DIAGNE	DSECN
Omar SENE	ENSAE
Mamadou BALDE	ENSAE

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DELA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann –Bel-air–Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kédougou
Adresse : Quartier GOMBA
Tél : 33 985 19 32
Email : srsd.kdg@gmail.com

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX ____ *VII*

LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES ____ *X*

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES ____ *XI*

AVANT PROPOS ____ ***XIII***

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION ____ ***14***

I.1. L'HISTORIQUE DU PEUPLEMENT ET DE LA REGION ____ **15**

I.2. LE RELIEF ET TYPES DE SOL ____ **15**

I.3. LA VEGETATION ET LA FAUNE ____ **16**

I.4. LES DONNEES CLIMATOLOGIQUES ____ **16**

I.4.1. La pluviométrie ____ 16

I.4.2. Les températures et l'humidité ____ 17

I.4.3. Les vents ____ 17

I.4.4. L'insolation ____ 17

I.5. LES DONNEES HYDROGRAPHIQUES ____ **17**

I.1. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ____ **18**

I.2. LES PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES ____ **18**

Chapitre II : DEMOGRAPHIE ____ ***20***

II.1. LE NIVEAU ET L'EVOLUTION DE LA POPULATION ____ **21**

II.2. LA STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE ____ **22**

II.2.1. La pyramide des âges ____ 22

II.2.2. Le rapport de masculinité par groupe d'âges ____ 23

II.3. LA REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE ____ **23**

II.3.1. La répartition spatiale ____ 23

II.3.2. Les densités de population ____ 25

Chapitre III : EDUCATION ET FORMATION ____ ***27***

III.1. L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ____ **28**

III.1.1. Les établissements d'accueil ____ 28

III.1.2. Le personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance ____ 29

III.1.3. L'effectif des établissements d'accueil de la petite enfance ____ 31

III.1.4. Le Taux brut de Préscolarisation (TBPS) ____ 33

III.2. L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ____ **34**

III.2.1. Les établissements de l'enseignement élémentaire ____ 34

III.2.2. La capacité d'accueil des établissements d'enseignement élémentaire ____ 35

III.2.3. Les effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire ____ 36

III.2.4. Le personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires ____ 38

III.2.5. Les effectifs des élèves de l'enseignement élémentaire ____ 40

III.2.6. Le Taux Brut d'Accès (TBA) a l'élémentaire ____ 42

III.2.7. L'intensité de la scolarisation ____ 43

III.2.8. Les flux dans l'enseignement élémentaire ____ 44

III.2.9. L'achèvement du primaire ____ 44

III.3. L'ENSEIGNEMENT MOYEN SECONDAIRE ____ **45**

III.3.1. Les établissements du moyen secondaire ____ 46

III.3.2. Le personnel enseignant ____ 47

III.3.3. Les effectifs des élèves 48
III.3.4. L'intensité de la scolarisation 51
III.3.5. L'efficacité interne dans le cycle moyen secondaire 52
III.3.6. La réussite au brevet de fin d'études moyennes (bfem) et au Bac 53

III.4. LA FORMATION PROFESSSIONNELLE ET L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE 54
III.4.1. Les établissements de la formation professionnelle et technique 54
III.4.2. Le personnel et les élèves de l'enseignement technique et professionnel 55
III.4.3. La réussite au bac technique 56

Chapitre IV : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE 58

IV.1. LES INFRASTRUCTURES DE SANTE 59

IV.2. LE BILAN DES PROGRAMMES DE SANTE 61
IV.2.1. La santé de la reproduction 61
IV.2.2. Le programme de lutte contre le paludisme 65
IV.2.3. Le programme de lutte contre la Tuberculose 67
IV.2.4. Le programme de lutte contre le SIDA 68
IV.2.5. Les activités de nutrition 69

IV.3. L'HYGIENE PUBLIQUE 71
IV.3.1. Les inspections des Etablissements Recevant du Public (ERP) 71
IV.3.2. Les activités d'IEC 73

Chapitre V : JUSTICE 75

V.1. L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE 76

V.2. L'EDUCATION SURVEILLEE ET LA PROTECTION SOCIALE 80

Chapitre VI : AGRICULTURE 83

VI.1. LES PREPARATIONS DES CAMPAGNES 2017/2018 ET 2018/2019 84
VI.1.1. La mise en place des semences 84
VI.1.2. La mise en place des engrais 86
VI.1.3. La mise en place des matériels et équipements agricoles 88

VI.2. LE BILAN DES CAMPAGNES AGRICOLES 2015/2016 ET 2016/2017 89
VI.2.1. Les cultures vivrières 89
VI.2.2. Les cultures industrielles 91

Chapitre VII : ELEVAGE 94

VII.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 95
VII.1.1. Les services techniques 95
VII.1.2. Les autres intervenants 96
VII.1.3. Les infrastructures et équipements 97

VII.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE 98

VII.1. LES PRODUCTIONS 99
VII.1.1. La production de viande 99
VII.1.2. La production contrôlée de lait et de miel 100
VII.1.3. La production contrôlée des cuirs et peaux 101

Chapitre VIII : RESSOURCES NATURELLES 103

VIII.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS 104
VIII.1.1. Les services techniques 104
VIII.1.2. Les autres intervenants 105

VIII.2. LA GESTION DU DOMAINE FORESTIER 105
VIII.2.1. La présentation du domaine forestier régional 105
VIII.2.2. La lutte contre les feux de brousse 106

VIII.2.3. La lutte préventive 106
VIII.2.4. La lutte active 108

VIII.3. LE REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS 109
VIII.3.1. La production de plants 109
VIII.3.2. Les plantations réalisées 111

VIII.4. LES EXPLOITATIONS FORESTIERES 112

VIII.5. LA GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE 113
VIII.5.1. Le potentiel faunique 113
VIII.5.2. Les résultats des campagnes de chasse 113

Chapitre IX : ENVIRONNEMENT 116

IX.1. LA PRESERVATION ET L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE 117

IX.2. LA GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES 117

IX.3. LA GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) 118

IX.4. LES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE) 119

IX.5. LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL ET DE LA DEGRADATION DES SOL 119

Chapitre X : EMPLOIE ET TRAVAIL 121

X.1. LA DEFINITION DES CONCEPTS 122

X.2. LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER 122

X.3. LES ETABLISSEMENTS OUVERTS ET LES CONTRATS DE TRAVAIL 124

X.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL 125

Chapitre XI : MINES ET INDUSTRIES 128

XI.1. LES MINES 129
XI.1.1. La situation des mines et des carrières 129
XI.1.2. La production des carrières et des mines 130

XI.2. L'INDUSTRIE 133

Chapitre XII : POSTE, BANQUES ET SFD 135

XII.1. LA POSTE 136
XII.1.1. Les mandats de la poste 136
XII.1.2. Le trafic postal 138

XII.2. LES BANQUES ET LES SYSTEMES FIANCIERS DECENTRALISES (SFD) 140
XII.2.1. La couverture du système financier 140
XII.2.2. Le sociétariat des SFD 141
XII.2.3. Les activités d'épargne et de crédit des SFD 142
XII.2.3.1. Les nombres d'épargnants et de demandeurs de crédit 142
XII.2.3.2. Les encours d'épargne et de crédit 143

Chapitre XIII : CULTURE, TOURISME 149

XIII.1. LA CULTURE 150
XIII.1.1. Les infrastructures culturelles 150
XIII.1.2. Le patrimoine culturel 150
XIII.1.3. Les activités culturelles 151

XIII.2. LE TOURISME 152

XIII.3. LES ATOUTS ET LES CONTRAINTES DES SECTEURS DE LA CULTURE ET DU TOURISME 152

Chapitre XIV : JEUNESSE ET SPORT 155

XIV.1. LA JEUNESSE 156
XIV.1.1. Les infrastructures de jeunes 156
XIV.1.2. Les associations de jeunes 156

XIV.2. LE SPORT 157
XIV.2.1. Les disciplines sportives 157
XIV.2.2. Les infrastructures sportives 158
XIV.2.3. Les associations et centres de formation sportive 159
XIV.2.4. Les pratiquants 160

Chapitre XV : EAU ET ASSAINISSEMENT 163

XV.1. L'EAU 164
XV.1.1. Les ressources en eau 164
XV.1.2. L'accès à l'eau 164
XV.1.2.1. L'accès à l'eau en milieu urbain 164
XV.1.2.2. L'accès à l'eau en milieu rural 166

XV.2. L'ASSAINISSEMENT 168

Chapitre XVI : COMMERCE ET ARTISANAT 171

XVI.1. LE COMMERCE 172
XVI.1.1. LES MARCHES 172
XVI.1.2. LES COMMERCANTS 173
XVI.1.3. LE COMMERCE DES PRINCIPALES DENREES 173
XVI.1.3.1. Les stocks 173
XVI.1.3.2. Les prix 174
XVI.1.4. LA VERIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE ET LA QUALITE DES PRODUITS 175
XVI.1.4.1. La vérification des instruments de mesure 175
XVI.1.4.2. Le contrôle de la qualité des produits 176

XVI.2. L'ARTISANAT 177

LISTE DES TABLEAUX

Tableau II-1 : Evolution de la population de la région de Kédougou entre 1976 et 2018 21
Tableau II-2 : Répartition spatiale de la population de la région de Kédougou en 2017 et 2018 selon le sexe 24
Tableau II-3 : Densités de population de la région de Kédougou selon le département en 2017 et 2018 25
Tableau III-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative 28
Tableau III-3 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil selon le diplôme et le statut, par circonscription administrative 30
Tableau III-4 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 32
Tableau III-5 : Evolution du TBPS selon le sexe, par circonscription administrative 33
Tableau III-6 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut 34
Tableau III-7 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative 36
Tableau III-8 : Effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative 37
Tableau III-9 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires selon le statut, par circonscription administrative 38
Tableau III-10 : Répartition du nombre d'enseignants de l'élémentaire selon le diplôme 39
Tableau III-11 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative 40
Tableau III-12 : Evolution (en %) du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative 42
Tableau III-13 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative 43
Tableau III-14 : Indicateurs des flux de l'enseignement élémentaire en 2017 et 2018 44
Tableau III-15 : Evolution du TAP selon le sexe, par circonscription administrative 45
Tableau III-16. Nombre d'établissements de l'enseignement moyen et secondaire 47
Tableau III-17 : Evolution du nombre d'enseignants selon le statut 47
Tableau III-18 : Répartition des enseignants selon le diplôme académique 48
Tableau III-19 : Répartition de l'effectif des élèves du moyen secondaire selon le sexe et le statut de l'établissement 49
Tableau III-20 : répartition des élèves du secondaire selon la série, le sexe et le niveau 50
Tableau III-21 : Evolution des TBS selon le sexe et le cycle 52
Tableau III-22 : Répartition des taux de flux (en %) dans le moyen secondaire 53
Tableau III-23 : Taux de réussite au BFEM selon le sexe et au bac en 2016 54
Tableau III-24 : Evolution du nombre d'établissements de l'enseignement technique et professionnel 55
Tableau III-25 : Répartition de l'effectif du personnel et des élèves de l'enseignement technique et professionnel selon la filière 56
Tableau III-26 : Résultats du baccalauréat technique en 2015 et 2016 56
Tableau IV-1 : Nombre de structures sanitaires publiques selon le type de 2014 à 2016 59
Tableau IV-2 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences 60
Tableau IV-3 : Nombre de structures sanitaires privées selon le type, par département 60
Tableau IV-4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations 61
Tableau IV-5 : Indicateurs de santé de la reproduction selon les districts 63
Tableau IV-6 : Nombre d'accouchements selon le district 65
Tableau IV-7 : Situation des Malades vus en consultation Externe selon la catégorie de malades, par district 66
Tableau IV-8 : Evolution des efforts de lutte contre le paludisme de 2016 à 2018 67
Tableau IV-9 : Taux de détection de la tuberculose selon le district en 2016 et 2018 67
Tableau IV-10 : Indicateurs de suivi de la lutte contre le SIDA 68
Tableau IV-11 : Résultats de supplémentassions en vitamine A et de déparasitage 70
Tableau IV-12 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées 71
Tableau IV-13 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département de 2014 à 2016 72
Tableau IV-14 : Répartition des activités d'IEC menées selon la nature de 2014 à 2016 73
Tableau V-1 : Nombre d'écroués selon le sexe 76

Tableau V-2 : Répartition de la population carcérale selon l'âge ____ *77*
Tableau V-3 : Répartition de la population carcérale selon le statut au 31/12/2018 ____ *77*
Tableau V-4 : Répartition de la population carcérale selon le sexe et l'infraction ____ *78*
Tableau V-5 : Répartition des écroués selon la nationalité ____ *79*
Tableau V-6 : Comportement des écroués ____ *79*
Tableau V-7 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Kédougou ____ *80*
Tableau V-8 : Evolution effectifs pris en charge par l'AEMO selon le sexe ____ *81*
Tableau VI-1 : Situation des quantités de semences reçues et distribuées selon les spéculations ____ *85*
Tableau VI-2 : Situation des quantités de semences reçues et distribuées selon les départements ____ *86*
Tableau VI-3 : Situation de la mise en place d'engrais ____ *87*
Tableau VI-4 : Situation de la mise en place d'engrais par département ____ *88*
Tableau VI-5 : Nombre de matériels agricoles mis en place durant la campagne 2016/2017 ____ *89*
Tableau VI-6 : Situation des cultures vivrières durant les campagnes 2015 et 2016 ____ *91*
Tableau VI-7 : Situation des cultures industrielles durant les campagnes 2015 et 2016 ____ *92*
Tableau VII-1 : Effectifs du personnel selon le diplôme ____ *96*
Tableau VII-2 : Liste des autres intervenants ____ *97*
Tableau VII-3 : Nombre d'infrastructures pastorales et avicoles de 2016 à 2018 ____ *98*
Tableau VII-4 : Effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce ____ *99*
Tableau VII-5 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs selon les espèces, par circonscription administrative ____ *100*
Tableau VII-6 : Evolution de la production de lait par circonscription administrative ____ *100*
Tableau VII-7 : Nombre de peaux et de cuirs des abattages contrôlés ____ *101*
Tableau VIII-1 : Effectifs du personnel des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service ____ *104*
Tableau VIII-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention ____ *105*
Tableau VIII-3 : Nombre de comités de lutte contre les feux de brousse par département ____ *107*
Tableau VIII-4 : Nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative ____ *107*
Tableau VIII-5 : Situation des pare-feux et feux précoces par département ____ *108*
Tableau VIII-6 : Situation des feux de brousse par circonscription administrative ____ *109*
Tableau VIII-7 : Répartition du nombre de pépinières et de plants produits selon le mode de production ____ *110*
Tableau VIII-8 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce ____ *111*
Tableau VIII-9 : Situation et évolution des plantations réalisées par département ____ *112*
Tableau VIII-10 : Situation de la production forestière ____ *112*
Tableau VIII-11 : Nombre et superficies des zones amodiées, par circonscription administrative ____ *113*
Tableau VIII-12 : Evolution des résultats des campagnes de chasse ____ *114*
Tableau IX-1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe ____ *118*
Tableau IX-2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées ____ *119*
Tableau X-1 : Répartition de la population en âge de travailler selon le sexe ____ *123*
Tableau X-2 : Evolution de 2016 à 2018 des indicateurs de l'emploi ____ *125*
Tableau X-3 : Evolution de 2016 à 2018 de la situation du nombre de conflits de travail ____ *126*
Tableau XI-1 : Nombre d'unités des industries dans le domaine minier ____ *130*
Tableau XI-2 : Situation des mines et des carrières ____ *130*
Tableau XI-3 : Répartition des gisements selon la localisation et la quantité ____ *131*
Tableau XI-4 : Production des mines et des carrières en quantité et en valeur ____ *131*
Tableau XI-5 : Répartition des unités de production de l'extraction traditionnelle du minerai d'or par commune ____ *132*
Tableau XII-1 : Evolution de 2016 à 2018 du nombre de bureaux de poste et de boites postales par département ____ *136*
Tableau XII-2 : Evolution de 2017 à 2018 des mandats émis et payés (en millions de FCFA) par la poste selon l'opérateur ____ *137*
Tableau XII-3 : Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative ____ *140*
Tableau XII-4 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature ____ *141*
Tableau XII-5 : Evolution du nombre de sociétaires des SFD ____ *142*
Tableau XII-6 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire ____ *143*
Tableau XII-7 : Evolution des montants (en millions de FCFA) de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire ____ *144*

Tableau XII-8 : Evolution du montant (en millions de FCFA) de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits _____ *146*
Tableau XII-9 : Evolution de la production de crédits (en millions de FCFA) selon l'objet et le secteur d'activités _____ *147*
Tableau XIII-1 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative _____ *150*
Tableau XIII-2 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) _____ *151*
Tableau XIII-3 : Répertoire des activités culturelles de la région de 2017 à 2018 _____ *151*
Tableau XIV-1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type _____ *156*
Tableau XIV-2 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type _____ *157*
Tableau XIV-3 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2018 _____ *158*
Tableau XIV-4 : Evolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative _____ *159*
Tableau XIV-5 : Evolution du nombre de stades selon le statut, par circonscription administrative _____ *159*
Tableau XIV-6 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative _____ *160*
Tableau XIV-7 : Evolution du nombre de licenciés selon la discipline et le sexe _____ *161*
Tableau XV-1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative _____ *165*
Tableau XV-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative _____ *166*
Tableau XV-3 : Evolution du nombre de personnes ayant accès à l'eau en milieu urbain _____ *166*
Tableau XV-4 : Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative _____ *167*
Tableau XV-5 : Evolution des indicateurs d'accès à l'eau en milieu rural _____ *168*
Tableau XV-6 : Evolution du nombre de latrines selon le type _____ *169*
Tableau XV-7 : Indicateurs d'assainissement _____ *169*
Tableau XVI-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par département _____ *172*
Tableau XVI-2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par département _____ *173*
Tableau XVI-3 : Evolution des stocks des principales denrées _____ *174*
Tableau XVI-4 : Evolution des prix des principales denrées _____ *175*
Tableau XVI-5 : Evolution du contrôle des instruments de mesure _____ *176*
Tableau XVI-6 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique _____ *178*

LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES

Graphique II-1 : Pyramide des âges de la population de la région de Kédougou en 2018 _____ *22*
Graphique II-2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges en 2017 et 2018 _____ *23*
Graphique III-1 : Répartition du personnel enseignant selon le diplôme en 2017 et 2018 _____ *30*
Graphique III-2 : répartition des enseignants des établissements d'accueil de la petite enfance selon les IEF en 2017 et 2018 _____ *31*
Graphique III-3 : Répartition de l'effectif des EAPE selon le sexe et le département _____ *33*
Graphique III-4 : Répartition des établissements d'enseignement élémentaire en 2018 selon le statut _____ *35*
Graphique III-5 : Répartition du personnel des établissements selon le sexe _____ *37*
Graphique III-6 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme _____ *39*
Graphique III-7 : Evolution des effectifs des élèves de l'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative _____ *41*
Graphique XII-1 : Répartition des encours d'épargne selon la durée _____ *145*

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ADMAS	Agence pour le Développement du Marketing Social
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ASC	Association Sportive et Culturelle
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
CAP	Certificat d'Aptitude Pédagogique
CCP	Compte Courant Postal
CDEPS	Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
CDGM	Cellule de Développement Géologique et Minier
CEAP	Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique
CEM	Collège d'Enseignement Moyen
CETF	Centre d'Enseignement Technique Féminin
CETF	Centres d'Enseignement Technique Féminin
CFEE	Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
CGP	Consultation Primaire Globale
CIMEL	Centres d'Impulsion pour la Modernisation de l'Elevage
CM	Chef de Ménage
CMT	Choice money transfer
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
CPG	Consultation Primaire Globale
CRETEF	Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin
DEFCCS	Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Conservation des Sols
DESPS	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DIPE	Programme du Développement Intégré de la Petite Enfance
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DREEC	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
DSRP II	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTC3	Diphtérie, Tétanos, Coqueluche
EDS/MICS	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples (Multiple Indicateur Cluster Survey)
ERP	Etablissements Recevant du Public
FAR	Population Féminine en Age de Reproduction
FEMP	Foyers d'Enseignement Moyen Pratique
FONSTAB	Fonds d'Appui à la Stabulation
FPM	Fermes Privées Modernes
GNSP	Groupement National des Sapeurs-Pompiers
IA	Inspection d'Académie
IA	Inspection d'Académie
IAD	Instituteur Adjoint
ICP	Infirmier Chef de Poste

IEC	Information, Education, Communication
IEF	Inspection de l'Education et de la Formation
INEP	Institut National de l'Education Populaire
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
LTIM	Lycée Technique Industriel et Minier
MAC	Maison d'Arrêt et de Correction
MC	Maitre Contractuel
NISDEL	Nouvelle Initiative Sectorielle pour le Développement de l'Elevage
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OGP	Ordonnance de Garde Provisoire
OIP	Offre Initiale de Pilule
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONCAV	Organisation Nationale de Coordination des Activités de Vacances
PAPIL	Programme d'Appui à la Petite Irrigation Locale
PDEF	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PGIES	Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNDE	Plan National de Développement de l'Elevage
POGEBE	Projet Régional de Gestion Durable du Bétail
PS	Poste de Santé
PSJ	Programme Sectoriel Justice
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
RPC	Responsable de la Production Cotonnière
RTPC	Relai Technique de la Production Cotonnière
SCOFI	La Scolarisation des Filles
SDDR	Secteur Départemental du Développement Rural
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SENELEC	Société Nationale d'Electricité du Sénégal
SODEFITEX	Société de Développement des Fibres Textiles
SR	Service Régional
SRDC	Service Régional du Développement Communautaire
SRJS	Service Régional de la Jeunesse et des Sports
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
SRV	Service Régional Vétérinaire
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UASSU	Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires
VEN	Volontaire de l'Education
ZIC	Zone d'intérêt cynégétique

AVANT PROPOS

Le Service régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) assure au niveau régional le service déconcentré de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD). Sa mission qui s'inscrit ainsi dans le cadre global de celle dévolue à l'ANSD, consiste au niveau local à :

i. collecter, centraliser, traiter, analyser et diffuser les informations statistiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale ainsi qu'à l'appréciation des résultats de cette politique ;
ii. assurer la coordination technique des activités statistiques ;
iii. mener des études et recherches sectorielles, macro-économiques et sociodémographiques utiles à la conduite de la politique économique, financière et sociale ;
iv. assurer la coordination des travaux conduisant aux choix de politique économique et financière à court terme, en relation avec d'autres services déconcentrés de l'administration ;
v. préparer et suivre des programmes économiques et financiers de court terme en relation avec d'autres services et organisations sous régionales.

Dans ce cadre, les SRSD dressent chaque année un panorama de la situation économique et sociale des régions du Sénégal, en mettant en exergue les atouts, les contraintes et les perspectives.

Cet exercice d'analyse de la conjoncture n'a évidemment pas l'ambition d'être exhaustif et complet, mais se veut une présentation synthétique des caractéristiques et des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale. Il met en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional.

La présente édition essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région. Cependant, contrairement à celles qui l'ont précédée, elle traite des performances enregistrées au cours des années 2017 et 2018 et analyse leurs évolutions au regard de la situation de l'année 2016.

Que les responsables des services techniques et des partenaires de la région trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements pour leur précieuse collaboration et la qualité de leurs informations. Tout le mérite de ce document leur revient et les imperfections sont à inscrire au passif des rédacteurs. Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

Babacar NDIR
Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION

Introduction

La région de Kédougou est caractérisée par un important potentiel de ressources. Ce potentiel abrite de nombreux gisements et indices d'or, de fer, d'uranium, de lithium, d'étain, de molybdène, de cuivre et de nickel. Ainsi, cet important potentiel minier lui confère un pôle d'attraction pour les investisseurs.

L'objet de ce chapitre est de décrire, dans un premier temps, l'historique du peuplement de la région. En second temps, le relief et les types de sol sont analysés. Ensuite, la végétation et la faune puis les données climatologiques sont traitées. Les données hydrographiques et l'organisation administrative constituent respectivement la cinquième et la sixième section de ce chapitre. Enfin, les principales activités économiques de la région sont décrites dans la dernière section.

I.1. L'HISTORIQUE DU PEUPLEMENT ET DE LA REGION

«Un dioula Sarakollé... Maciré Mba, originaire de Diawara, dans le cercle de Bakel... fonda Kédougou vers 1825-1830. » Il y a deux versions sur la signification du mot Kédougou. Pour certains, il s'agirait d'***Idougou*** qui signifie en bédik le lieu d'enfouissement des gris-gris. Il paraît, en effet, que les guerriers bédik venaient y faire leurs oracles et enfouir leurs talismans pour empêcher leurs ennemis de venir jusqu'à leurs villages situés sur les montagnes de l'autre côté du fleuve Gambie. Pour les autres, la ville s'appellerait *Ké-Dougou* qui signifie en Malinké : *ké* - hommes, et *dougou* – lieu.

Dès l'accession du Sénégal à l'indépendance en 1960, trois échelons de déconcentration constituent l'administration territoriale du Sénégal. Il s'agissait : de la région, du cercle et de l'arrondissement. En cette période, l'ensemble du territoire de la République du Sénégal était divisé en 7 régions, 27 cercles et 86 arrondissements. Ainsi, Tambacounda, Bakel et Kédougou constituaient les trois cercles que composait la région du Sénégal oriental. Les 6 cantons du cercle de Kédougou étaient convertis en 4 arrondissements : Salémata, Bandafassi, Fongolimbi et Saraya. La commune de Kédougou a été créée en août 1960.

Par la suite, avec la Loi 64-284 du 03 avril 1984, une autre réforme territoriale intervient où les cercles sont dénommés départements, les chefs-lieux de cercles en préfectures. Le cercle de Kédougou devient alors département, de même Salémata, Bandafassi, Fongolimbi et Saraya deviennent des sous-préfectures. En 2008, avec la loi n°2008-14 du 18 mars 2008, Kédougou est érigée en région avec trois départements que sont Kédougou, Salémata et Saraya.

I.2. LE RELIEF ET TYPES DE SOL

Le relief de la région est le plus accidenté du pays : plat dans certains endroits, il est par contre dominé par les plateaux et les collines dans d'autres, avec un point culminant à 581 mètres à Sambangallou, au sud, éléments annonciateurs des contreforts du Fouta-Djalon. La région est bordée à l'ouest par les collines du pays Bassari et le mont Assirik qui domine le Parc National de Niokolo – Koba (PNNK). Ce relief est entrecoupé par des plateaux et des vallées qui constituent les principales zones de culture. Les principaux types de sols de la région sont les suivants : les sols minéraux bruts d'érosion (lithosols), les sols peu évolués d'érosion gravillonnaire, les sols ferrugineux tropicaux (non lessivés, lessivés sans concrétions et lessivés avec

concrétions), les vertisols, les sols hydromorphes et halomorphes. Il est à noter que les sols ferrugineux tropicaux et les sols peu évolués d'érosion prédominent dans la région.

I.3. LA VEGETATION ET LA FAUNE

La nature du relief et celle des types de sol confèrent à la région une biodiversité très importante aussi bien du point de vue faunique que floristique. En effet, on y rencontre quasiment toutes les espèces de la flore guinéenne présente au Sénégal mais aussi une bonne partie de la faune de l'Afrique de l'Ouest dont plusieurs espèces d'antilopes. Cette biodiversité est, en partie, la résultante de caractéristiques climatiques favorables. Ainsi, les formations végétales de la région couvrent une superficie de près de 1 606 514 ha, soit 95% du territoire régional. La végétation comprend plusieurs types de formation dont les principaux sont : la steppe, la savane, la forêt claire, la forêt galerie, les prairies marécageuses, les bowé.

La région représente l'un des derniers bastions de la faune du Sénégal. On rencontre au niveau de la Zone d'Intérêt Cynégétique (ZIC) Falémé la grande faune composée de bandes d'antilopes les plus prestigieuses dont l'hippotrague (antilope cheval ou Koba) et l'élan de derby. On y trouve aussi des hippopotames, des buffles, des lions, des panthères, des crocodiles…). Dans cette zone, est pratiquée la grande chasse aux bovidés. La région abrite également une grande partie du Parc National de Niokolo Koba (PNNK).

I.4. LES DONNEES CLIMATOLOGIQUES

I.4.1. LA PLUVIOMETRIE

La région de Kédougou est l'une des régions les plus pluvieuses du pays avec au moins 1 300 mm/an. La saison des pluies dure environ six (06) mois, de Mai à Octobre, avec une saison sèche de six (06) mois également allant de novembre à mai. Elle est soumise à l'harmattan pendant sept (07) mois (Octobre à Avril). Toutefois, cette pluviométrie se caractérise par une grande variabilité spatio-temporelle, les mois d'Août et Septembre étant les plus pluvieux.

En 2018, la région a enregistré, en moyenne, 1 204,7 mm de pluies sur les 10 stations (Kédougou, Bandafassi, Fongolimbi, Dakatéli, Oubadji, Salémata, Ethiolo, Saraya, Sabodala, Médina Baffé) pour 60 jours de pluies. Sur ces mêmes stations, une amélioration de la quantité de pluies a été notée entre 2017 et 2018. En effet, durant

la première année, la quantité de pluie enregistrée était de 1 108,1 mm. Cependant, une baisse de 3 jours du nombre de jours de pluie a été enregistrée.

I.4.2. LES TEMPERATURES ET L'HUMIDITE

La région de Kédougou a un climat de type soudano-guinéen. On y distingue deux grandes périodes de régime thermique. La période de basses températures, allant de juillet à février avec plus de fraîcheur aux mois de décembre et de janvier et la période de hautes températures se situant entre mars et juin. Les températures sont généralement élevées avec des maximas variant entre 34° et 42° et des minima de 21° à 25°.

L'humidité relative est très élevée en hivernage. Elle dépasse 97% entre août et octobre. De janvier à mars, elle baisse pour atteindre une valeur minimale voisine de 10%. L'évaporation croît du sud au nord, à l'inverse du gradient pluviométrique. De décembre à mai, elle est supérieure à 200 mm.

I.4.3. LES VENTS

Sous l'effet de l'anticyclone des Açores, la région est soumise aux types de vents que sont les alizés continentaux de direction nord-est, l'harmattan du secteur est avec de l'air chaud et sec et la mousson avec de l'air chaud et humide. Entre avril et mai, la vitesse des vents observée à Kédougou est supérieure à 2 m/s.

I.4.4. L'INSOLATION

L'insolation moyenne annuelle dépasse 3 000 heures, soit environ 8 à 9 heures d'ensoleillement par jour. Le mois d'août reçoit la durée d'insolation la plus courte. La nébulosité est maximale pendant l'hivernage.

I.5. LES DONNEES HYDROGRAPHIQUES

Le réseau hydrographique est dense et dépend très fortement de la pluviométrie. La région est arrosée par la Falémé et le fleuve Gambie et ses affluents tels que le Niokolo. Le fleuve Gambie et la Falémé, constituant les deux grands fleuves, jouent un rôle important dans le développement local (agriculture, alimentation en eau des hommes et du bétail). Cependant, ils entrent en étiage par endroits. La région compte également une multitude de petits cours d'eau, mais intermittents dont le Diougol, le Daléma, le Dialé, le Diaguiri, le Diarra, le Thiokoye, le Sandoundou, etc.

I.1. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Issue du découpage de l'ancienne région de Tambacounda, la région de Kédougou est créée par la loi 2008-14 du 18 mars 2008. Elle s'étend sur une superficie de 16 896 Km^2 ; elle est limitée par la région de Tambacounda à l'ouest et au nord, par les Républiques du Mali et de la Guinée respectivement à l'est et au sud.

Avec la mise en place de l'acte III de la décentralisation, la région compte désormais vingt-deux (22) collectivités territoriales dont trois (3) départements (Kédougou, Salémata et Saraya) et dix-neuf (19) communes (Kédougou, Bandafassi, Fongolimbi, Dimboli, Dindéfélo, Ninéfécha, Tomboronkoto, Salémata, Dakatéli, Oubadji, Dar-Salam, Kévoye, Ethiolo, Saraya, Sabodala, Médina Baffé, Missira-Sirimana, Khossanto, Bembou). De même, la région compte six (06) arrondissements (Sabodola, Bembou, Fongolimbi, Bandafassi, Dar salam et Dakatéli).

I.2. LES PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

Au plan économique, la région dispose d'un secteur primaire avec d'importants atouts essentiellement liés à des conditions éco-géographiques assez favorables.

Avec une bonne pluviométrie, beaucoup de ménages pratiquent l'agriculture pluviale. Ainsi, 69% des ménages ont pratiqué l'agriculture en 2013[1]. De même, l'élevage et la pêche sont aussi des activités courantes pratiquées par la population avec une bonne partie s'activant dans l'élevage ; 49,6%[2] en 2013. Cependant, avec le développement de l'orpaillage, bon nombre de la population déserte l'agriculture en faveur de l'orpaillage.

Le secteur secondaire de la région connait une évolution remarquable ces dernières années à la faveur du développement de l'exploitation minière. Cette évolution favorise le développement des PME et PMI évoluant dans le tertiaire. En 2016, la région de Kédougou comptait 6 215[3] unités économiques avec près de 80% s'activant dans le commerce, le transport, les bars et restaurants.

Aussi, le secteur touristique connait une dynamique non négligeable et pourrait, avec une structuration efficace, tirer davantage profit de l'attraction naturelle de la région et de la richesse de ses produits culturels.

[1] ANSD, RGPHAE 2013
[2] ANSD, RGPHAE 2013
[3] ANSD, RGE 2016

Conclusion

Malgré son jeune âge, la région de Kédougou est, aujourd'hui, en pleine mutation à la fois démographique, économique et sociale. Ainsi, de par sa position géographique stratégique et son potentiel économique, la région dispose de réels atouts pour se positionner comme métropole sous régionale et jouer les premiers rôles dans les échanges commerciaux de la sous-région. La région représente l'un des derniers bastions de la faune du Sénégal avec le parc de Niokolokoba et la zone d'intérêt cynégétique (ZIC). Avec ses riches potentialités agrosylvopastorales et minières, on constate une forte immigration vers la région.

Avec la mise en place de l'acte III de la décentralisation, la région compte 22 collectivités territoriales dont 19 communes et 3 départements. Ces CT portent, aujourd'hui, les politiques publiques à travers les domaines de compétence transférés.

L'historique du peuplement de la région montre que celle-ci est vielle de près de 195 ans. En rapport avec la nature du relief accidenté, dominé par les plateaux et les collines, la région de Kédougou est caractérisée par les sols ferrugineux tropicaux et les sols peu évolués. Cette situation confère à la région une biodiversité très importante aussi bien du point de vue faunique que floristique.

Par rapport au climat, la région est l'une des régions les plus pluvieuses du pays avec une saison des pluies qui dure environ six (06) mois et une saison sèche de six (06) mois également.

Introduction

Depuis l'adoption des Déclarations de Politique de Population (DPP), beaucoup de programmes sont mis en œuvre sur le territoire national. Ceux-ci ont pour objectifs :

- Améliorer la qualité de la vie et favoriser l'instauration d'un bien-être pour toutes les catégories de la population ;
- Réduire la morbidité et la mortalité ;
- Réduire le taux de fécondité et le rythme de croissance démographique ;
- Appuyer toutes les actions tendant à améliorer la qualité de vie dans les régions pour freiner l'exode rural et assurer une meilleure répartition spatiale de la population ;
- Assurer une meilleure couverture au niveau régional des besoins de base dans tous les domaines (alimentation, nutrition, santé, éducation, logement, formation, environnement, loisirs…).

La région de Kédougou a bénéficié de ces programmes. Région essentiellement agricole depuis les indépendances, elle subit de profondes mutations à la fois économiques et sociales.

Ce présent chapitre tente d'analyser, d'abord, le niveau et l'évolution de la population de Kédougou entre 1976 et 2018. Ensuite, la structure de la population par âge et sexe est traitée. Enfin, l'analyse de la répartition spatiale et la densité de la population sont étudiées.

II.1. LE NIVEAU ET L'EVOLUTION DE LA POPULATION

En 2018, la population de la région de Kédougou est estimée à 178 272 habitants. Elle est de 172 482 habitants en 2017. Le poids démographique de la région par rapport au niveau national demeure faible. En effet, la région de Kédougou ne représente que 1,1% de la population du Sénégal qui se situe à 12 256 346 habitants en 2017 et 15 726 037 en 2018. Cependant, cette région est en train de connaitre d'importantes mutations démographiques. Les taux d'accroissements moyens intercensitaires sont passés de 0,9% entre 1976/1988 à 2,7% entre 1988/2002 et à 3,5% entre 2002/2013. La population est passée de 63 549 habitants en 1976 à 151 357 habitants en 2013 en passant par 71 125 et 103 430 habitants respectivement en 1988 et en 2002.

Tableau II-1 : Evolution de la population de la région de Kédougou entre 1976 et 2018

Désignation \ Année	1 976	1 988	2 002	2 013	2 017	2 018
Population résidente	63 549	71 125	103 430	151 357	172 482	178 272
Taux d'accroissement moyen intercensitaire %		0,9	2,7	3,5	3,5[4]	

Source : ANSD, RGPHAE 2013 et projections démographiques 2018

Il apparait que la population de la région connait une croissance assez rapide. Les éléments déclencheurs de cette poussée démographique peuvent être liés, entre autres, au désenclavement de la région avec le bitumage des routes Kédougou – Dialacoto en 1981 et Kédougou – Saraya en 1986, à la forte migration internationale due à la situation politique instable dans les pays limitrophes à la région, à l'exploitation industrielle de l'or à partir des années 2009 et 2010 et à la ruée vers l'orpaillage.

La croissance démographique de la région est l'une des plus élevées du Sénégal durant cette dernière décennie. Sur la période 2016-2018, le taux d'accroissement annuel de la population de Kédougou se situe à 3,4%. Le département de Saraya a connu l'évolution la plus remarquée. Son taux de croissance démographique a atteint 4,9% entre les deux recensements de la population de 2002 et 2013. En effet, il subit une forte pression démographique des ouvriers et commerçants venant des autres localités du pays mais aussi de la sous-région en raison de la présence de l'essentiel des sites miniers de la région.

[4] Il s'agit du taux entre les recensements de 2002 et le dernier recensement (celui de 2013)

II.2. LA STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

II.2.1. LA PYRAMIDE DES AGES

La pyramide des âges représente le profil type de celle des entités territoriales situées dans les pays en voie de développement. Elle est caractérisée par une base très large et un sommet rétréci qui laisse apparaitre une très forte natalité à l'opposé de l'espérance de vie qui est très faible ainsi qu'un fort taux de dépendance. C'est la raison pour laquelle la population de la région de Kédougou est majoritairement composée de jeunes. Ainsi, la population de moins de 18 ans représente 50,9% en 2017 et 51,0% en 2018. De plus, les moins de 5 ans représentent respectivement 18,2% et 18,6% de la population totale en 2017 et 2018.

Graphique II-1 : Pyramide des âges de la population de la région de Kédougou en 2018

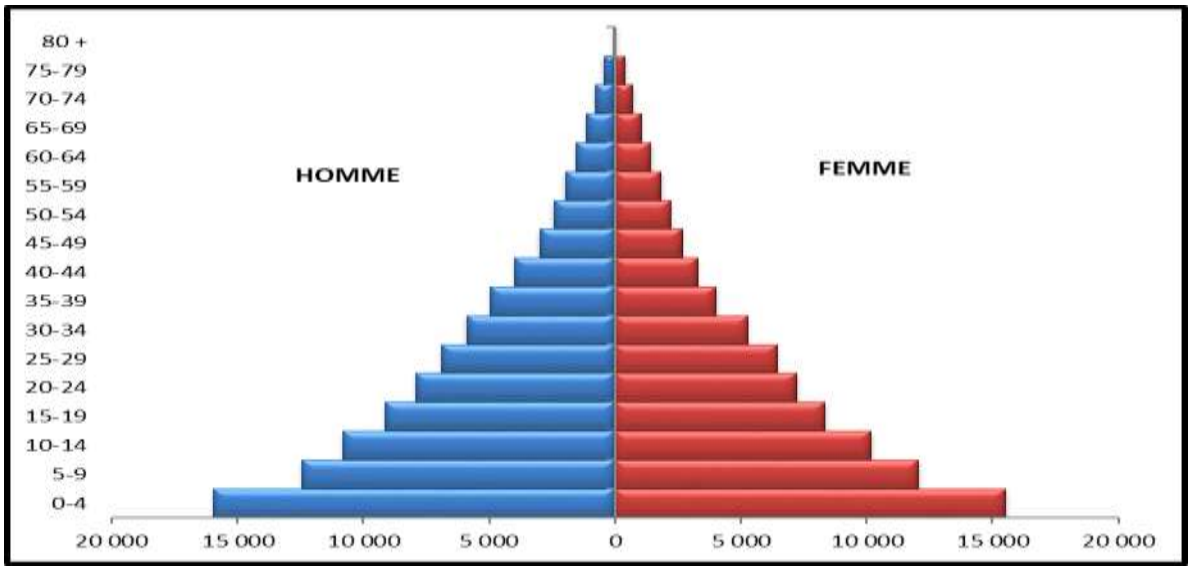

Source : ANSD, Projection démographique 2018

Par ailleurs, la population potentiellement active, c'est-à-dire celle âgée de 15-64 ans, représente 52,4% et 52,2% de la population régionale respectivement en 2017 et en 2018, celle des moins de 15 ans fait 44,6% en 2017 et 44,8% en 2018 et celle des personnes âgées de 65 ans et plus représente la même proportion de 3,0% de la population de Kédougou durant les deux années.

Le rapport de dépendance démographique qui mesure la taille de la population « à charge » par rapport à celle « en âge de travailler » se situe à 0,90. Cela signifie que 100 personnes actives ont à leur charge 90 personnes. Cette situation démographique pourrait être liée à l'émigration massive des jeunes vers les exploitations d'or.

II.2.2. LE RAPPORT DE MASCULINITE PAR GROUPE D'AGES

Le rapport de masculinité à l'âge X, exprime le nombre d'hommes d'âge X pour 100 femmes du même âge. A la naissance, il se situe généralement entre 102% et 105%. En effet, il naît plus de garçons que de filles.

Au niveau régional, le rapport global de masculinité est de 107,6% en 2018 et 107,8% en 2017. Cela signifie qu'il y a près de 108 hommes pour 100 femmes. Le rapport de masculinité montre que, quel que soit l'âge considéré, les hommes sont toujours plus nombreux que les femmes. Entre 30 ans et 50 ans, on note une présence d'hommes plus importante que celle des femmes. Ainsi, le rapport passe d'un minimum de 111,4 à un maximum de 123,5. Cette situation pourrait être due pour l'essentiel à la surmortalité féminine constatée dans la région lors des grossesses et des accouchements mais aussi à la forte présence d'immigrants ouvriers masculins travaillant dans les sites d'orpaillage.

Graphique II-2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges en 2017 et 2018

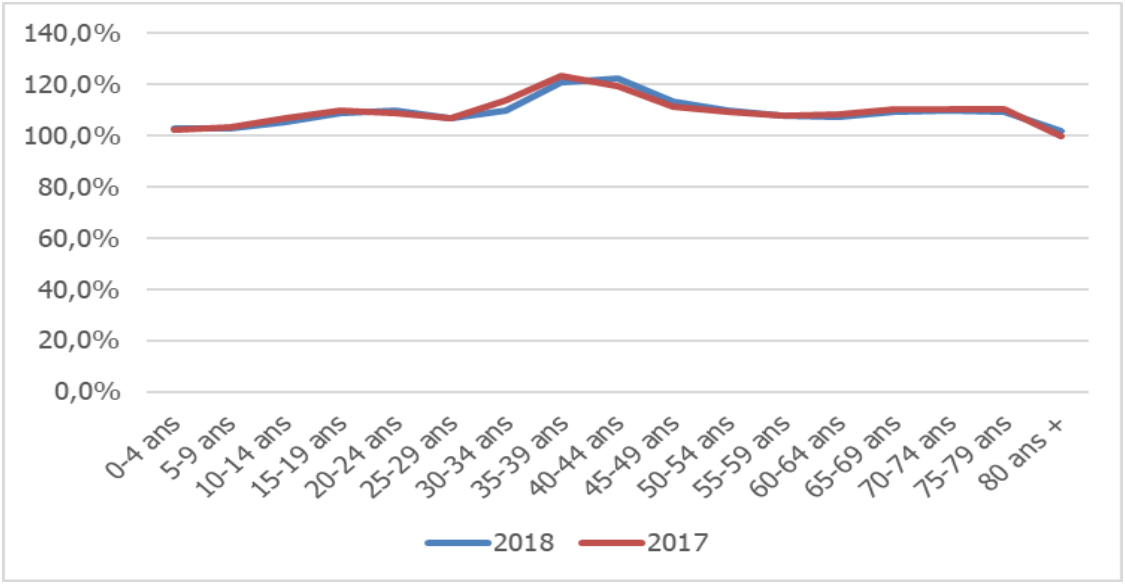

Source : ANSD, projection démographique 2018

II.3. LA REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE

II.3.1. LA REPARTITION SPATIALE

La structuration spatiale selon le sexe de la population régionale est similaire en 2017 et 2018. Cependant, elle demeure déséquilibrée à travers les différents départements. En effet, quelle que soit l'année considérée, le département de Kédougou concentre toujours plus de la moitié de la population régionale ; soit 51,9%. Les départements de

Saraya et de Salémata occupent respectivement 33,5% et 14,6% de la population régionale.

Selon le milieu de résidence, la population de la région vie majoritairement en milieu rural. Ainsi, la population résidant en zone rurale est estimée à près de 75%. Cette situation pourrait être liée à la configuration de la région qui ne dispose que de trois zones considérées comme urbaines ; les chefs-lieux de communes des trois départements (Kédougou, Salémata et Saraya).

Ainsi, la population urbaine résidant dans le département de Kédougou est estimée à 34 247 habitants en 2017 et 35 396 habitants en 2018. Dans le département de Saraya, la population rurale est évaluée à 54 697 habitants en 2017 et 56 532 habitants en 2018. Dans le département de Salémata, la population rurale est passée de 19 782 habitants en 2017 à 20 446 habitants en 2018.

En terme relatif, seule une proportion de 5,4% de la population réside en milieu urbain dans le département de Saraya tandis que celle-ci est de 38,3% pour le département de Kédougou et 21,5% pour celui de Salémata.

Par rapport au sexe, la région de Kédougou présente beaucoup plus d'hommes que de femmes. Ainsi, la population masculine de la région est de 92 894 habitants en 2018 contre 89 877 habitants en 2017 représentant 52,1% de la population totale. Cette proportion est essentiellement tirée par la représentation des hommes dans le département de Saraya avec 54,2%, appuyée par la proportion d'hommes dans le département de Kédougou avec 51,5%.

Tableau II-2 : Répartition spatiale de la population de la région de Kédougou en 2017 et 2018 selon le sexe

Milieu de résidence		Kédougou		Salémata		Saraya		Total région	
		2 017	**2 018**	**2 017**	**2 018**	**2 017**	**2 018**	**2 017**	**2 018**
Urbain	*Masculin*	18 012	18 616	2 750	2 842	1 695	1 754	**22 457**	**23 212**
	Féminin	16 235	16 780	2 665	2 754	1 411	1 458	**20 311**	**20 992**
	Ensemble	34 247	35 396	5 414	5 596	3 106	3 213	**42 767**	**44 205**
Rural	*Masculin*	28 093	29 035	9 698	10 024	29 629	30 623	**67 420**	**69 682**
	Féminin	27 143	28 053	10 083	10 421	25 068	25 910	**62 294**	**64 384**
	Ensemble	55 236	57 089	19 782	20 446	54 697	56 532	**129 715**	**134 067**
Ensemble	*Masculin*	**46 105**	**47 651**	**12 448**	**12 866**	**31 324**	**32 377**	**89 877**	**92 894**
	Féminin	**43 378**	**44 833**	**12 748**	**13 175**	**26 479**	**27 368**	**82 605**	**85 376**
	Ensemble	**89 483**	**92 485**	**25 196**	**26 042**	**57 803**	**59 745**	**172 482**	**178 272**

Source : ANSD, projection démographique 2018

II.3.2. LES DENSITES DE POPULATION

La région de Kédougou est l'une des régions les moins densément peuplée. En effet, la densité de la population du Sénégal se situe à 75 habitants au km^2 alors que celle de la région de Kédougou se situe à 10 habitants au km^2 en 2017 et 11 habitants au km^2 en 2018. Cependant, cet indicateur cache des disparités au niveau départemental. Ainsi, le département de Saraya qui occupe plus de 52% de la superficie régionale n'est habité que par 57 803 personnes en 2017 et 59 745 personnes en 2018 ; soit 33,5% de la population totale. La densité de la population dans ce département en 2017 et 2018 se situe à 7 habitants au km^2. Le département de Kédougou, avec 36,4% de la superficie régionale, présente une densité de population de 15 habitants au km^2 et le département de Salémata 13 habitants au km^2 pour les deux années.

Tableau II-3 : Densités de population de la région de Kédougou selon le département en 2017 et 2018

Circonscriptions	Superficie (km^2)	Population (habitants)		Densité (habitants/km^2)	
		2 017	2 018	2 017	2 018
Kédougou	6 149	89 483	92 485	15	15
Salémata	1 970	25 196	26 042	13	13
Saraya	8 777	57 803	59 745	7	7
Total région	**16 896**	**172 482**	**178 272**	**10**	**11**

Source : ANSD, projection démographique 2018

La faible densité de population de la région pourrait être expliquée par la grande ouverture de la végétation qui s'étend sur près de 1 606 514 ha. De plus, la ZIC occupe une importante superficie dans le département de Saraya et le PNNK dans le département de Kédougou.

Conclusion

L'examen de l'évolution de la population durant ces quarante dernières années (de 1976 à 2018), révèle un taux de croissance démographique de plus en plus fort. Cette situation laisse entrevoir l'ampleur des besoins en éducation, santé, aménagement, emploi, etc. à satisfaire dans un moyen ou court terme. Pour ralentir cette forte croissance démographique, il serait judicieux d'agir sur l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) avec le repositionnement de la planification familiale ; de contenir la migration par une meilleure gestion des espaces et un contrôle rigoureux aux frontières, mais aussi, d'agir sur les offres de service et les infrastructures pour les adapter à cette démographie galopante.

En 2018, la population potentiellement active représente 52,4% et 52,2% de la population régionale respectivement en 2017 et en 2018, celle des moins de 15 ans fait 44,6% en 2017 et 44,8% en 2018 et celle des personnes âgées de 65 ans et plus représente la même proportion de 3,0% de la population de Kédougou dans les deux années.

De même, contrairement à beaucoup d'autres régions, la population de Kédougou est dominée par les hommes avec 52,1%. Aussi, cela apparait avec le rapport de masculinité qui montre la prédominance des hommes avec un ratio de 108 hommes pour 100 femmes.

Le taux d'urbanisation et la densité de la population de la région restent encore faibles et se situent respectivement à 24,8% et 11 habitants au km^2.

Introduction

Il est difficile de nier, aujourd'hui, l'importance de la scolarisation dans le processus de développement des Etats. En ce sens, le capital humain, dont l'éducation est la principale composante, est un des moteurs de la croissance économique et un des facteurs de bien-être social. L'introduction de la qualité de l'éducation dans le débat économique permet de résoudre plusieurs énigmes de développement notamment les contreperformances économiques enregistrées. C'est dans ce cadre que le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF) est mis en œuvre. Ce programme constitue, aujourd'hui, le seul cadre d'opérationnalisation de la politique éducative durant cette période.

C'est dans cet optique que l'Académie de Kédougou, pour donner corps aux orientations nationales, s'est engagée à assurer, d'ici 2025, une éducation de base de qualité pour tous les enfants de la région à travers ses trois Inspections d'Education et de Formation (IEF).

Ce chapitre est traité sous les différents niveaux du système éducatif national : le préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire ainsi que l'enseignement technique et professionnel. Pour chaque niveau, il est question d'étudier la répartition des établissements d'accueil, celle du personnel et celle des effectifs dans la région. Pour terminer, le chapitre présente les résultats obtenus aux différents aux examens.

III.1. L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

L'enseignement préscolaire est destiné aux enfants de 3 à 5 ans. Elle a pour objectif majeur de préparer l'enfant à aborder avec succès les apprentissages scolaires. Il comprend trois sections : petite, moyenne et grande.

III.1.1. LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL

Entre les périodes scolaires 2016/2017 et 2017/2018, le nombre d'établissements d'accueil de la petite enfance a diminué d'une unité et concerne le secteur privé. Ainsi, durant l'année scolaire 2017/2018, la région de Kédougou compte 49 établissements dont 47 publics et 2 privés alors que ce chiffre était à 50 établissements en 2016/2017.

La répartition de ces établissements selon le type montre que la région disposait d'une seule case communautaire en 2017. Toutefois, la région ne compte aucune case communautaire en 2018. Le nombre de cases des tout Petits (CTP), d'écoles maternelles et de Classes Préparatoires à l'Elémentaire (CPE) n'a pas évolué entre 2017 et 2018. La région dispose en ces années 23 CTP, 5 écoles maternelles et 21 CPE. Il faut, néanmoins, noter l'inexistence de garderie d'enfants dans la région.

Tableau III-1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative

Type d'établissement	Statut	Kédougou		Saraya		Salémata		Région	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Case communautaire	Public	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
	Privé	1	0	0	0	0	0	**1**	**0**
	Total	1	0	0	0	0	0	**1**	**0**
Case des Tout Petits	Public	15	15	6	6	2	2	**23**	**23**
	Privé	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
	Total	15	15	6	6	2	2	**23**	**23**
Ecole maternelle	Public	2	2	1	1	0	0	**3**	**3**
	Privé	2	2	0	0	0	0	**2**	**2**
	Total	4	4	1	1	0	0	**5**	**5**
Classe Préparatoire à l'Elémentaire	Public	1	3	5	6	15	12	**21**	**21**
	Privé		0	0	0		0	**0**	**0**
	Total	1	3	5	6	15	12	**21**	**21**
Total	Public	18	20	12	13	17	14	**47**	**47**
	Privé	3	2	0	0	0	0	**3**	**2**
	Total	21	22	12	13	17	14	**50**	**49**

Source : Inspection d'Académie (IA) de Kédougou, 2018

Sur les 49 établissements d'accueil, 22 se trouvent à dans le département de Kédougou, 13 dans celui de Saraya et 14 dans celui de Salémata en 2018. En 2017, ces chiffres

étaient de 21, 12 et 17 respectivement dans les départements de Kédougou, Saraya et Salémata.

Pour le département de Kédougou, 18 des établissements dont 15 CTP sont publics en 2018. En 2017, les établissements d'accueil sont au nombre de 20. Dans les départements de Saraya et de Salémata, tous les établissements sont publics. A Saraya, il y a eu 13 établissements constitués de 6 CTP, 6 classes préparatoires à l'élémentaire et une école maternelle en 2018. En 2017, les établissements étaient au nombre de 12 dont 5 CPE, 6 CTP et une école maternelle. Au niveau de Salémata, on a compté 14 établissements en 2018, constitués de 2 CTP et 12 CPE. Par contre en 2017, le département disposait de 17 établissements constitués de 2 CTP et 15 CPE.

Il faut signaler qu'entre les deux périodes, le nombre d'établissements d'accueil de la petite enfance a connu une baisse due à la variation du nombre de CPE dans les départements et à la disparition des cases communautaires dans la région. Ainsi, le nombre de CPE a connu une hausse de 2 et 1 unité(s) respectivement dans le département de Kédougou et de Saraya, et une baisse de 3 unités à Salémata.

III.1.2. LE PERSONNEL ENSEIGNANT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance dans la région de Kédougou est composé principalement de sans diplômes, de diplômés de CAP et CEAP. Entre 2017 et 2018, l'effectif du personnel a baissé passant de 123 enseignants durant la première année à 114 enseignants la seconde année ; soit moins de 9 enseignants entre ces deux années.

La baisse du nombre d'enseignants est induite par les baisses simultanées du nombre d'enseignants sans diplôme ou ayant le diplôme CEAP. En effet, les enseignants sans diplômes sont passés de 43 enseignants en 2017 à 30 en 2018 correspondant à une baisse de 30,2%. De même, le nombre d'enseignants diplômés de CEAP se situe à 42 en 2018 contre 45 en 2017 ; soit 3 enseignants de moins. Par contre, le nombre d'enseignants diplômés de CAP a augmenté de 7 enseignants passant de 35 en 2017 à 42 enseignants en 2018.

Tableau III-2 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil selon le diplôme et le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut établissement	CAP		CEAP		Sans diplôme		Total	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Kédougou	Public	11	17	25	27	17	11	53	55
	Privé	2	0	1	0	7	7	10	7
	Total	13	17	26	27	24	18	63	62
Salémata	Public	9	12	10	8	17	10	36	30
	Privé	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	9	12	10	8	17	10	36	30
Saraya	Public	13	13	9	7	2	2	24	22
	Privé	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	13	13	9	7	2	2	24	22
Région de Kédougou	Public	**33**	**42**	**44**	**42**	**36**	**23**	**113**	**107**
	Privé	**2**	**0**	**1**	**0**	**7**	**7**	**10**	**7**
	Total	**35**	**42**	**45**	**42**	**43**	**30**	**123**	**114**

Source : IA de Kédougou, 2018

Entre 2017 et 2018 une amélioration a été notée quant aux diplômes des enseignants. En effet, 35,0% du personnel enseignant n'avait pas de diplôme en 2017 alors qu'en 2018, ces sans diplôme ne représentent que 26,3%. Les enseignants ayant le CAP représentent 28,5% en 2017 contre 36,8% en 2018. La proportion des enseignants ayant le CEAP a sensiblement varié en passant de 36,6% en 2017 à 36,8% en 2018.

Graphique III-1 : Répartition du personnel enseignant selon le diplôme en 2017 et 2018

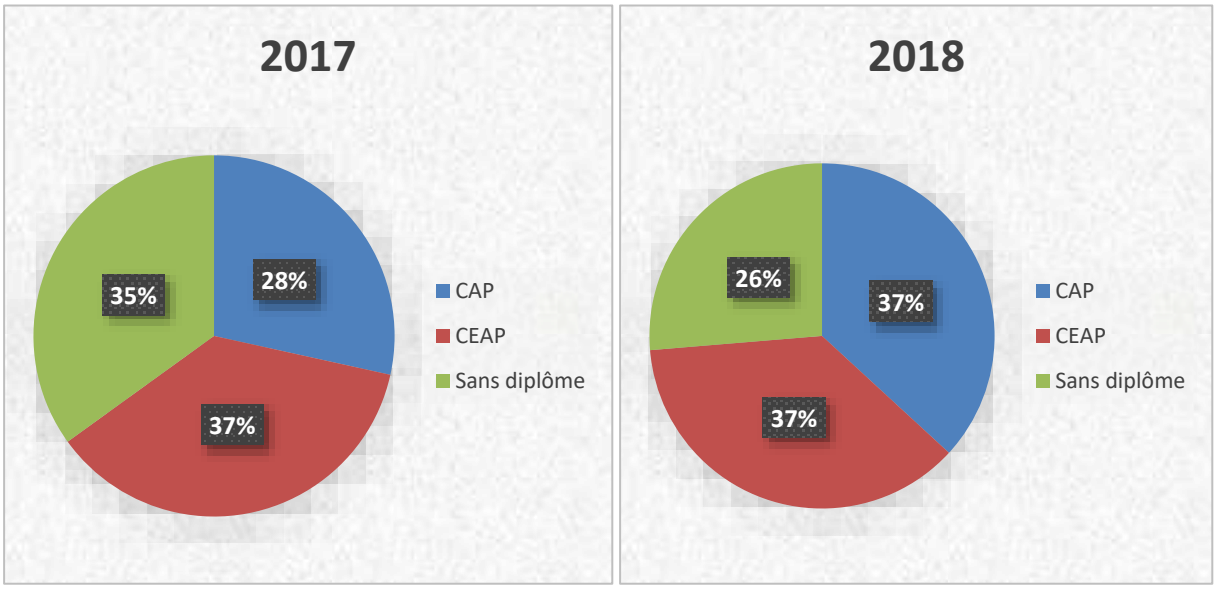

Source : IA de Kédougou, 2018

Par ailleurs, les enseignants sont beaucoup plus présents dans les établissements publics. En effet, 93,9% des enseignants évoluaient dans les établissements publics durant les deux années.

Par rapport aux IEF, celle de Kédougou renferme le nombre le plus important du personnel en raison de la plus forte concentration des établissements d'accueil de la petite enfance dans cette circonscription. Ainsi, en 2018, 54,4% des enseignants œuvrent dans la circonscription du département de Kédougou contre 51,2% en 2017. Dans l'IEF de Salémata, la proportion d'enseignants passe de 29,3% en 2017 à 26,3% en 2018.

Graphique III-2 : répartition des enseignants des établissements d'accueil de la petite enfance selon les IEF en 2017 et 2018

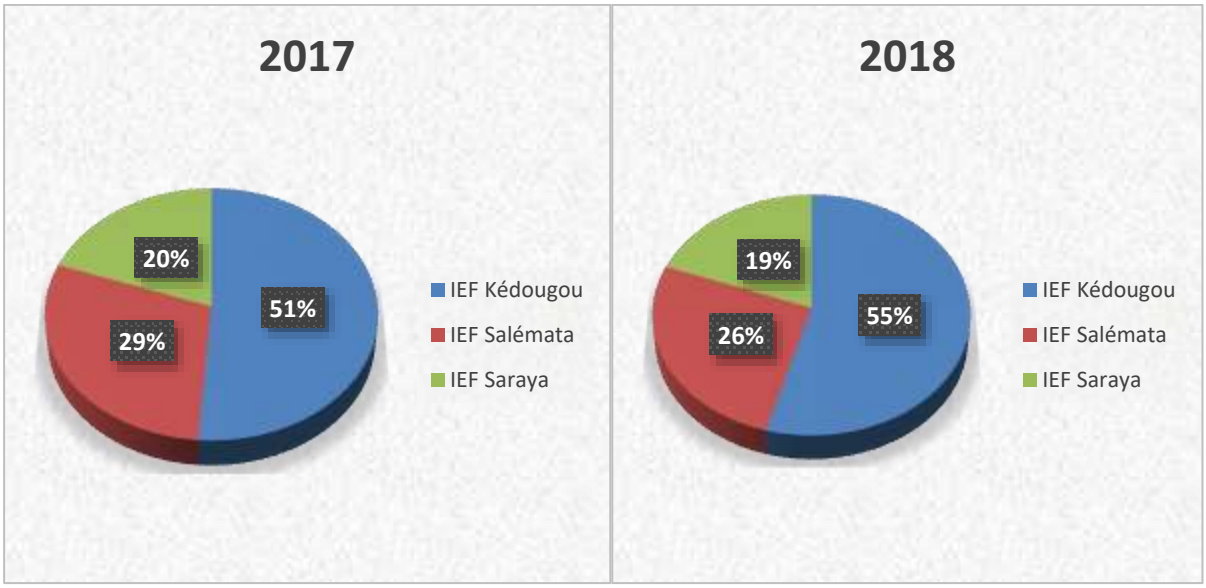

Source : IA Kédougou, 2018

III.1.3. L'EFFECTIF DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

L'effectif des enfants fréquentant les établissements d'accueil de la petite enfance a faiblement baissé entre 2017 et 2018. En effet, ces établissements comptaient 3159 apprenants en 2017 alors qu'en 2018, ce nombre se situe à 3081 enfants ; soit une baisse de 2,47%. Cette diminution est tributaire de celle du nombre de garçons qui est passé de 1 580 en 2017 à 1 501 en 2018. Le nombre de filles a augmenté d'une unité passant de 1 579 filles en 2017 à 1 580 en 2018.

La répartition des élèves de la petite enfance selon le sexe montre que les deux sexes sont à proportion égale en 2017 alors qu'en 2018, les filles sont plus nombreuses que les garçons. Sur les deux années, les filles représentent 50,0% des élèves de la petite enfance en 2017 et 51,3% en 2018.

Tableau III-3 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Kédougou		Salémata		Saraya		Région	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Case communautaire	Garçons	37	0	0	0	0	0	37	0
	Filles	72	0	0	0	0	0	72	0
	Ensemble	109	0	0	0	0	0	109	0
Case des Tout Petits	Garçons	599	470	66	77	224	282	889	829
	Filles	565	560	82	69	225	264	872	893
	Ensemble	1 164	1 030	148	146	449	546	1 761	1 722
Ecole maternelle	Garçons	266	262	0	0	67	75	333	337
	Filles	272	267	0	0	72	69	344	336
	Ensemble	538	529	0	0	139	144	677	673
CPE	Garçons	15	55	212	166	94	114	321	335
	Filles	17	68	179	163	95	120	291	351
	Ensemble	32	123	391	329	189	234	612	686
Total	Garçons	**917**	**787**	**278**	**243**	**385**	**471**	**1580**	**1501**
	Filles	**926**	**895**	**261**	**232**	**392**	**453**	**1 579**	**1 580**
	Ensemble	**1 843**	**1 682**	**539**	**475**	**777**	**924**	**3 159**	**3 081**

Source : IA de Kédougou, 2018

Dans l'IEF de Kédougou, la proportion de filles passe de 50,2% en 2017 à 53,2% en 2018, avec des effectifs correspondants respectivement à 926 filles lors de la première année et 895 l'année suivante traduisant une baisse. Dans le département de Saraya, on note une légère baisse de la proportion des filles passant de 50,5% en 2017 à 49,03% en 2018 avec des nombres qui passe de 392 à 453. Au niveau du département de Salémata, la proportion des filles a sensiblement varié entre ces deux années en passant de 48,4% à 48,8% d'où une variation de 0,9%.

Graphique III-3 : Répartition de l'effectif des EAPE selon le sexe et le département

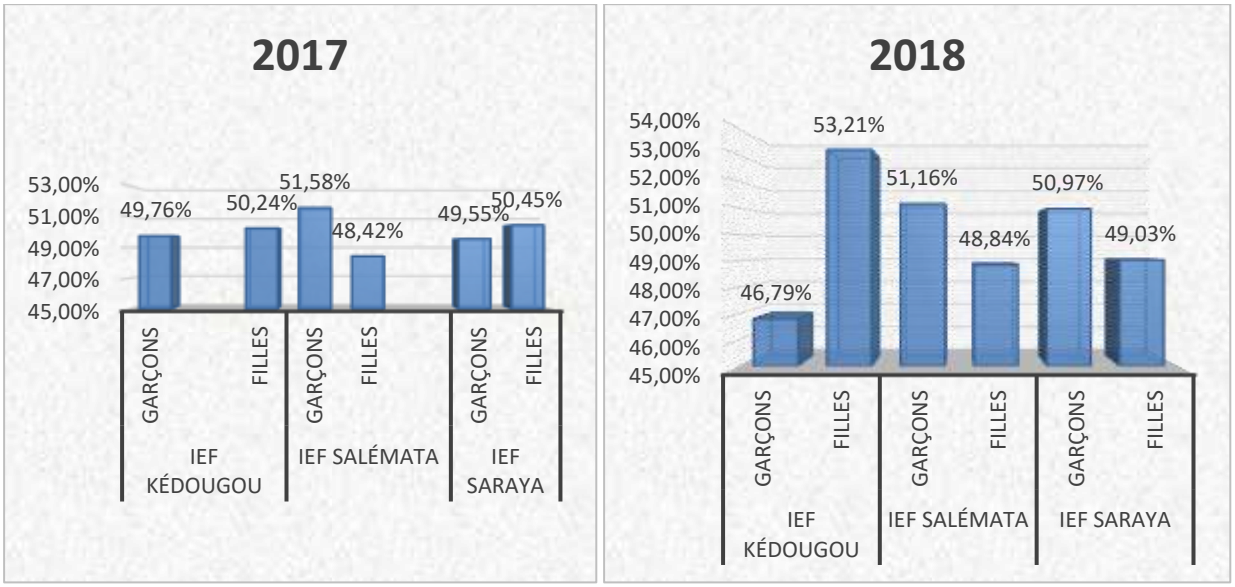

Source : IA Kédougou, 2018

III.1.4. Le Taux brut de Prescolarisation (TBPS)

Le TBPS global de la région de Kédougou a connu une baisse en passant de 19,2% à 17,5% entre 2017 et 2018. Entre ces deux années, il enregistre une variation de -8,6%. Cette variation à la baisse est plus marquée chez les garçons dont le TBPS est passé de 18,9% en 2017 à 16,8% en 2018 ; soit une baisse de 11 points. De même, le TBPS des filles a baissé de 6 points passant de 19,4% en 2017 à 18,2% en 2018.

Suivant les départements, il apparait que Kédougou a le plus fort TBPS global en 2017 avec 22,9% suivi de Salémata (22,4%) et Saraya (12,9%). Suivant le sexe, la même tendance est remarquée.

Tableau III-4 : Evolution du TBPS selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBPS Garçons	TBPS Filles	TBPS Global	Indice de parité
Kédougou	2017	22,7%	23,2%	22,9%	1,02
	2018	ND	ND	ND	ND
Salémata	2017	22,6%	22,3%	22,4%	0,98
	2018	ND	ND	ND	ND
Saraya	2017	12,5%	13,2%	12,9%	1,06
	2018	ND	ND	ND	ND
Région	2017	18,9%	19,4%	19,2%	1,03
	2018	16,8%	18,2%	17,5%	1,04
	Variation	-11,1	-6,0	-8,5	1,5

Source : IA de Kédougou, 2018

III.2. L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

Dans l'enseignement élémentaire, la tranche d'âge 6-11 ans constitue la demande potentielle d'éducation ou population scolarisable. Il est articulé autour de six niveaux : le cours d'initiation (CI), le cours préparatoire (CP), les cours élémentaires (1ère et 2e année) et les cours moyens (1ère et 2e année). Il est sanctionné par le Certificat de Fin d'Etudes élémentaires (CFEE).

III.2.1. LES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

Les établissements d'enseignement élémentaire constituent le premier maillon de l'apprentissage. Ils abritent les apprenants ainsi que les enseignants. Dans la région de Kédougou, le nombre d'écoles élémentaires s'est inscrit dans une dynamique haussière depuis quelques années. Cependant durant les années 2016, 2107 et 2018 le nombre d'établissements d'enseignement élémentaire est resté stable à 285 écoles.

Au niveau départemental, il apparait que celui de Kédougou compte la majorité des écoles. En effet, 133 écoles sont localisées dans ce département ; soit 46,7% du total des écoles de la région. Les départements de Saraya et Salémata disposent respectivement 92 et 60 établissements d'enseignement élémentaire correspondant à des proportions respectives de 32,3% et 21,1%.

Tableau III-5 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut

Circonscriptions administratives	2016			2017			2018		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Kédougou	131	2	133	131	2	133	131	2	133
Salémata	59	1	60	59	1	60	59	1	60
Saraya	92	0	92	92	0	92	92	0	92
Région	**282**	**3**	**285**	**282**	**3**	**285**	**282**	**3**	**285**

Source : IA de Kédougou, 2018

Par rapport au statut, il faut noter que la région ne dispose pas beaucoup d'écoles privées. La quasi-totalité des structures d'enseignement élémentaire sont publiques. En 2017 et 2018, on dénombre 282 écoles publiques contre 3 écoles privées. Ainsi, la proportion d'écoles publiques est de 99% lors des deux années. Au niveau départemental, la proportion d'écoles publiques se situe à 98,5% et 98,3%

respectivement dans le département de Kédougou et Salémata. Le département de Saraya ne dispose d'aucune école primaire privée.

Graphique III-4 : Répartition des établissements d'enseignement élémentaire en 2018 selon le statut

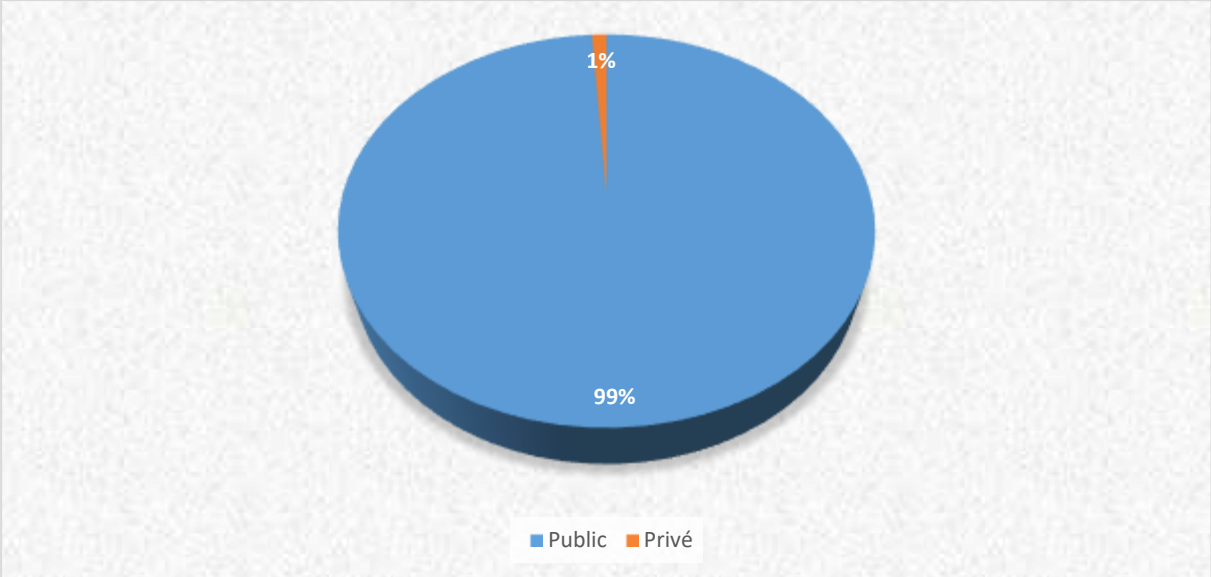

Source : IA de Kédougou, 2018

III.2.2. LA CAPACITE D'ACCUEIL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

L'analyse du tableau ci-dessous, montre une répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique essentiellement dominée par les classes de types multigrades et simples. En 2017, il a été dénombré 610 classes multigrades et 591 classes simples dans la région de Kédougou. Pour les classes simples, 58,0% sont présentes dans le département de Kédougou et 30,8% dans le Saraya. Pour les classes multigrades, le département de Kédougou abrite 47,5% de ces classes et 27,9% de ces classes sont localisées dans le Salémata. Par rapport aux classes à double flux, elles sont toutes localisées dans le département de Saraya. En 2017, il a été enregistré seulement six classes de ce type.

Par rapport au statut, les classes à double flux et de type multigrades sont présentes uniquement dans les établissements publics. Les structures privées ne disposent pas de ces types de classes. Pour les classes de type simples, on note une prédominance du public avec une proportion de 96,1%. Les classes simples ne représentent que 3,9% dans les établissements privés.

En 2018, le nombre de classes simples, double flux et multigrades est respectivement de 568, 7 et 673 correspondant à des variations respectives de -4%, 17% et 10% par rapport à 2017.

Tableau III-6 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Statut	Type de classes		
		Simple	double flux	multigrade
Kédougou	2016	375	0	246
	2017	343	0	290
	2018	343	0	299
Salémata	2016	109	2	108
	2017	66	0	170
	2018	50	0	192
Saraya	2016	157	3	162
	2017	182	6	150
	2018	175	7	182
Région	2016	**641**	**5**	**516**
	2017	**591**	**6**	**610**
	2018	**568**	**7**	**673**

Source : IA de Kédougou, 2018

III.2.3. LES EFFECTIFS DU PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

Le personnel des établissements a en charge l'organisation, la gestion de l'établissement ainsi que l'application des directives destinées aux établissements scolaires. Ce personnel joue un rôle important quant à l'atteinte des objectifs.

Tout comme les établissements d'enseignement élémentaire, l'effectif du personnel est resté sur une tendance haussière depuis quelques années. En 2018, on dénombre 1 058 personnes exerçant dans les établissements élémentaires contre 1 010 en 2017 ; soit une augmentation de 4,8%. Suivant les départements, l'effectif du personnel enseignant à l'élémentaire a connu une variation positive de 7,1%, 1,3% et 2,4% respectivement dans les départements de Kédougou, Salémata et de Saraya.

Tableau III-7 : Effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	2017			2018			Variation (en %)		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Kédougou	Hommes	405	17	422	137	1	138	- 66,2	-94,1	-67,3
	Femmes	128	3	131	440	14	454	243,8	366,7	246,6
	Ensemble	533	20	553	577	15	592	8,3	-25,0	7,1
Salémata	Hommes	115	6	121	40	2	42	-65,2	-66,7	-65,3
	Femmes	38	1	39	113	7	120	197,4	600,0	207,7
	Ensemble	153	7	160	153	9	162	-	28,6	1,3
Saraya	Hommes	247	0	247	53	0	53	- 78,5	-	-78,5
	Femmes	50	0	50	251	0	251	402,0	-	402,0
	Ensemble	297	0	297	304	0	304	2,4	-	2,4
Région	Hommes	767	23	790	230	3	233	-70,0	-87,0	-70,5
	Femmes	216	4	220	804	21	825	272,2	425,0	275,0
	Ensemble	983	27	1 010	1 034	24	1 058	5,2	-11,1	4,8

Source : IA de Kédougou, 2018

Par rapport au sexe, les hommes représentent 78,2% du personnel en 2017 et 22,0% en 2018. Cette proportion est plus importante dans les structures privées. Dans le privé, le personnel des établissements d'enseignement élémentaire est composé de 85,2% d'hommes en 2017 et 87,5% de femmes en 2018.

Graphique III-5 : Répartition du personnel des établissements selon le sexe

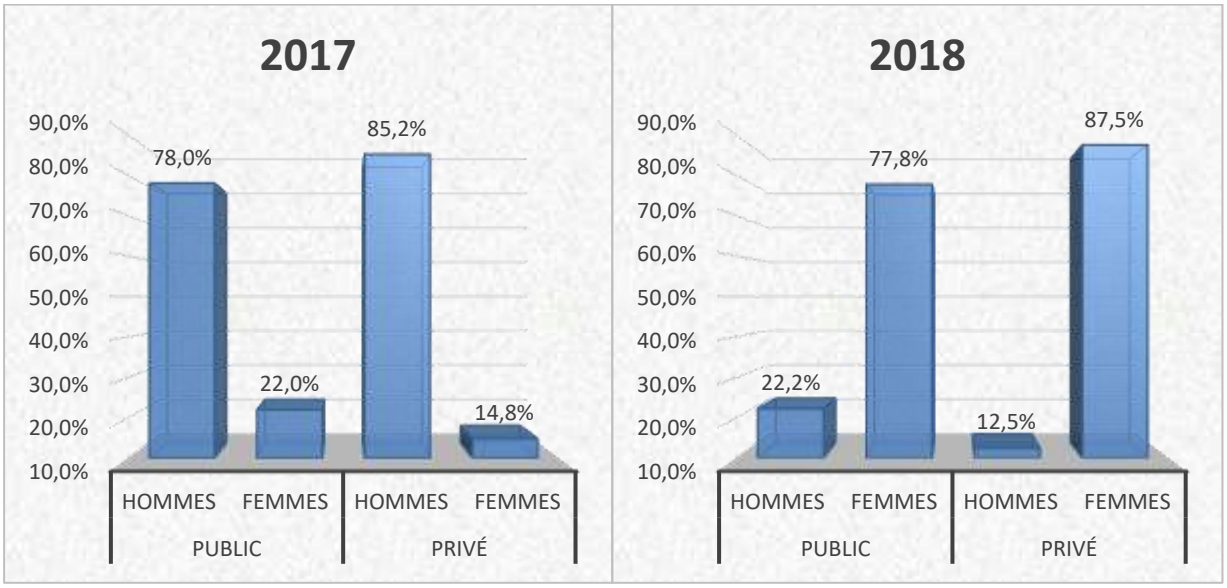

Source : IA de Kédougou, 2018

III.2.4. LE PERSONNEL ENSEIGNANT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRES

Les effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire sont composés des enseignants évoluant dans le public et le privé. En 2018, il a été dénombré 1 058 enseignants dans la région de Kédougou.

Par rapport aux IEF, on note que la plupart du personnel exerce dans l'IEF de Kédougou. En effet, plus de 54% des enseignants sont localisés dans le département de Kédougou avec 559 enseignants en 2016, 553 en 2017 et 592 en 2018. Le département de Salémata polarise le moins d'enseignants de la région avec une proportion de 18% du personnel enseignant régional. Le nombre d'enseignants dans ce département est passé de 176 en 2016 à 160 en 2017 et 162 enseignants en 2018. Dans chacun de ces départements, on note la prédominance des enseignants exerçant dans le public avec plus de 96%.

Tableau III-8 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	2016	2017	2018	Variation 2017-2018
Kédougou	Public	539	533	577	8%
	Privé	20	20	15	-25%
	Ensemble	559	553	592	7%
Salémata	Public	169	153	153	0%
	Privé	7	7	9	29%
	Ensemble	176	160	162	1%
Saraya	Public	270	297	304	2%
	Privé	0	0	0	-
	Ensemble	270	297	304	2%
Région	Public	**978**	**983**	**1 034**	**5%**
	Privé	**27**	**27**	**24**	**-11%**
	Ensemble	**1 005**	**1 010**	**1 058**	**5%**

Source : IA Kédougou, 2018

Selon le diplôme, il apparait que la plupart des enseignants dispose du BFEM ou du BAC. Le nombre d'enseignants ayant obtenu le bac a augmenté entre 2017 et 2018. En effet, il a été dénombré 515 enseignants ayant le bac en 2016, 494 en 2017 et 547 en 2018. En 2016, 434 enseignants disposaient du BFEM. Ce nombre est passé à 400 en 2017 et 364 en 2018 ; soit une baisse de 9% entre ces deux années. Il faut remarquer que la région ne dispose pas de beaucoup d'enseignants ayant obtenu un diplôme de second

cycle universitaire. Le nombre d'enseignants ayant la maîtrise est seulement de 11 en 2016, 27 en 2017 et 34 en 2018.

Tableau III-9 : Répartition du nombre d'enseignants de l'élémentaire selon le diplôme

Diplôme académique	2016	2017	2018	Variation
Maîtrise et +	11	27	34	25,9%
Licence	25	59	67	13,6%
DEUG	16	28	40	42,9%
BAC	515	494	547	10,7%
BFEM	434	400	364	-9,0%
Autre	4	2	6	200,0%
Total	**1 005**	**1 010**	**1 058**	**4,8%**

Source : IA de Kédougou, 2018

Par ailleurs, la répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique révèle que la majorité des enseignants ont le baccalauréat. En 2017, la proportion d'enseignants ayant le bac se situe à 48,9%. Cette proportion devient plus élevée en 2018 puisque durant cette année plus de la majorité (51,7%) des enseignants a le bac. Aussi, une bonne partie des enseignants dispose du BFEM. La proportion d'enseignant ayant ce diplôme est passée de 39,6% en 2017 à 34,4% en 2018. Les enseignants ayant le DEUG ou la Licence représentent 10,1%. Ceux ayant la maîtrise ou plus représentent moins de 4%.

Graphique III-6 : Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme

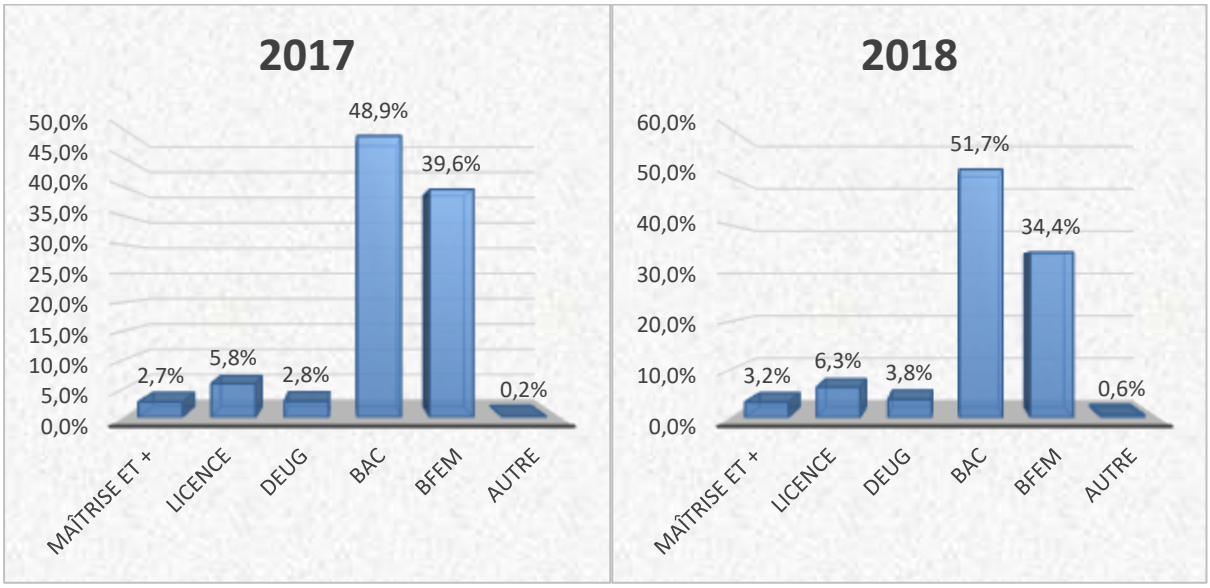

Source : IA Kédougou, 2018

La région de Kédougou compte au total 1 034 enseignants dans les établissements publics. Entre 2017 et 2018, le nombre de fonctionnaires a connu une hausse de

17,3% en passant de 394 enseignants en 2017 à 462 enseignants en 2018. Cependant, le nombre de non fonctionnaires a connu une régression de 2,9% passant de 589 à 572 enseignants.

Tableau III-10 : Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires publics selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut du personnel	2017	2018	Variation
Kédougou	Fonctionnaire	301	339	12,6%
	Non fonctionnaire	232	238	2,6%
	Ensemble	**533**	**577**	**8,3%**
Salémata	Fonctionnaire	21	32	52,4%
	Non fonctionnaire	132	121	-8,3%
	Ensemble	**153**	**153**	**0,0%**
Saraya	Fonctionnaire	72	91	26,4%
	Non fonctionnaire	225	213	-5,3%
	Ensemble	**297**	**304**	**2,4%**
Région	Fonctionnaire	394	462	17,3%
	Non fonctionnaire	589	572	-2,9%
	Ensemble	**983**	**1 034**	**5,2%**

Source : IA Kédougou, 2018

Suivant les départements, le nombre de fonctionnaires a augmenté de 12,6%, 52,4% et 26,4% respectivement à Kédougou, Salémata et Saraya. Par contre les non fonctionnaires ont diminué de 8,3% et 5,3% dans les départements de Salémata et de Saraya. Une augmentation de 2,6% des non fonctionnaires est notée dans le département de Kédougou.

III.2.5. LES EFFECTIFS DES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

L'effectif des élèves de l'enseignement élémentaire de l'année académique 2017/2018 est évalué à 47 618 élèves contre 32 662 élèves en 2016/2017. Entre ces deux années, une hausse de 45,8% a été enregistrée.

Au niveau départemental, les effectifs des élèves ont aussi augmenté. A Kédougou, le nombre d'élèves est passé de 18 278 en 2017 à 27 732 en 2018 ; soit une hausse de plus de 50%. De même, dans le Salémata, l'effectif des élèves a augmenté de 34,4% passant de 5 181 élèves en 2017 à 6 964 en 2018. Aussi, à Saraya, une augmentation de 40,4% de l'effectif des élèves a été notée correspondant à 9 203 élèves en 2017 et 12 922 élèves en 2018.

Selon le sexe, la tendance chez les garçons est identique à celle chez les filles. Au niveau régional, l'effectif des garçons est passé de 16 957 garçons en 2017 à 25 446 en 2018 ; soit une hausse de 50,1%. Le nombre de filles a connu une hausse de 41,2% passant de 15 705 filles en 2017 à 22 172 en 2018. Globalement entre 2017 et 2018, les garçons représentent plus de la moitié de l'effectif des élèves du primaire avec 51,4% en 2017 et 53,4% en 2018. Par rapport au département, la proportion de garçons est de 50,4% en 2017 et 52,1% en 2018 dans le département de Kédougou. A Salémata, les garçons représentent 52,2% et 52,8% de l'effectif des élèves du département respectivement en 2017 et 2018. A Saraya, l'effectif des garçons représente 54,0% de l'effectif total des élèves du département.

Graphique III-7 : Evolution des effectifs des élèves de l'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	2017			2018			Variation (en %)		
		Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
Kédougou	Public	8 861	8 740	17 601	13 612	12 589	26 201	53,6	44,0	48,9
	Privé	358	319	677	831	700	1 531	132,1	119,4	126,1
	Total	9 219	9 059	18278	14 443	13 289	27 732	56,7	46,7	51,7
Salémata	Public	2 621	2 356	4 977	3 417	3 030	6 447	30,4	28,6	29,5
	Privé	115	89	204	275	242	517	139,1	171,9	153,4
	Total	2 736	2 445	5181	3 692	3 272	6 964	34,9	33,8	34,4
Saraya	Public	5 002	4 201	9 203	7 311	5 611	12 922	46,2	33,6	40,4
	Privé	0	0	0	0	0	0	-	-	-
	Total	5 002	4 201	9 203	7 311	5 611	12922	46,2	33,6	40,4
Région	Public	**16 484**	**15 297**	**31 781**	**24 340**	**21 230**	**45 570**	**47,7**	**38,8**	**43,4**
	Privé	**473**	**408**	**881**	**1 106**	**942**	**2 048**	**133,8**	**130,9**	**132,5**
	Total	**16 957**	**15 705**	**32 662**	**25 446**	**22 172**	**47 618**	**50,1**	**41,2**	**45,8**

Source : IA de Kédougou, 2018

Selon le statut, les effectifs des élèves du public ont augmenté de 43,4% passant de 31 781 élèves en 2017 à 45 570 en 2018. Ces effectifs ont augmenté de 48,9% dans le département de Kédougou, 29,5% dans celui de Salémata et 40,4% dans celui de Saraya. De même, les effectifs des élèves du privé ont plus que doublé passant de 881 élèves en 2017 à 2 048 en 2018. Cette hausse est aussi notée dans le département de Kédougou (126,1%), dans le Salémata (153,4%) et dans le Saraya (40,4%).

III.2.6. LE TAUX BRUT D'ACCES (TBA) A L'ELEMENTAIRE

Le Taux Brut d'Accès (TBA) définit le nombre total des nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire. Son objectif est d'indiquer le niveau général d'accès à l'enseignement primaire. Il indique également la capacité du système éducatif à assurer l'accès en première année à la population ayant l'âge officiel d'entrée à l'école.

Au niveau régional, le TBA est resté sur une tendance haussière. En 2017, le TBA s'est établi à 147,0%. Ce taux se situe à 157,0% en 2018. Cela traduit que tous les enfants en âge légal d'aller à l'école y sont allés durant cette année. En plus de ces enfants, ceux ayant l'âge d'aller à l'école se sont aussi inscrits. Cela pourrait être lié au phénomène des inscriptions tardives des enfants. Ce taux se situait à 146,9% en 2016. Il est plus important dans le département de Kédougou où il se situe à près de 159,5% en 2016 et 2017. De même, aussi bien chez les garçons que les filles, ce taux dépasse la couverture totale 100%.

Par ailleurs, l'indice de parité entre les sexes est défini comme le rapport entre le TBA des filles et le TBA des garçons. Un indice inférieur à 1 signifie une disparité en faveur des garçons au détriment des filles. En 2017, cet indice se situe à 0,99 traduisant la faveur des garçons quant au TBA. En 2018, il se situait à 0,95 correspondant au renforcement des efforts de l'amélioration de l'accès à l'école des filles.

Tableau III-11 : Evolution (en %) du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBA Garçons	TBA Filles	TBA Global	Indice de parité
Kédougou	2016	157,1	162	159,5	1,03
	2017	157,1	162,0	159,5	1,03
	2018	ND	ND	ND	
Salémata	2016	127,8	117,9	122,9	0,92
	2017	127,8	117,9	122,9	0,92
	2018	ND	ND	ND	
Saraya	2016	142,1	136,5	139,4	0,96
	2017	142,1	136,5	139,4	0,96
	2018	ND	ND	ND	
Région	2016	147,4	146,5	146,9	0,99
	2017	147,4	146,5	147,0	0,99
	2018	161,1	152,7	157,0	0,95

Source : IA de Kédougou, 2018

III.2.7. L'INTENSITE DE LA SCOLARISATION

L'intensité de la scolarisation est mesurée par le Taux Brut de Scolarisation (TBS). Il est défini comme le total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée. Il permet de montrer le niveau général de participation à un niveau donné d'éducation. De même, il indique la capacité du système éducatif à inscrire les étudiants d'un groupe d'âge particulier. Il peut être aussi utilisé conjointement avec le taux net de scolarisation pour mesurer l'importance de la scolarisation des enfants ayant dépassé ou n'ayant pas encore atteint l'âge officiel d'entrée à l'école.

Le TBS de la région de Kédougou est de 116,9% en 2018. Il est passé de 115,8% en 2017 et 111,3% en 2016 soit des hausses de moins de 1,1 point entre 2017 et 2018 et de 4,5 points entre 2016 et 2017. Il faut remarquer que les départements de Salémata et de Saraya n'ont pas atteint 100% en 2016. Cette contre-performance est rapidement rétablie l'année suivant puisque les TBS de cette année dans ces départements sont respectivement 109,1% et 101,8%.

L'indice de parité pour le TBS est resté stable à 0,96 depuis 2016. Ainsi, les filles sont plus défavorisées par rapport aux garçons pour leur maintien dans le système éducatif.

Tableau III-12 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Kédougou	2016	124,0	126,0	125,0	1,02
	2017	124,4	129,2	126,8	1,04
	2018	ND	ND	ND	
Salémata	2016	102,0	94,0	98,0	0,92
	2017	115,2	103,0	109,1	0,89
	2018	ND	ND	ND	
Saraya	2016	103,1	89,5	96,4	0,87
	2017	109,2	94,3	101,8	0,86
	2018	ND	ND	ND	
Région	2016	113,7	108,8	111,3	0,96
	2017	118,0	113,5	115,8	0,96
	2018	119,1	114,5	116,9	0,96

Source : IA de Kédougou, 2018

III.2.8. LES FLUX DANS L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

La répartition des flux selon le niveau d'études permet de mesurer l'efficacité interne du système éducatif. Elle renseigne sur ce que sont devenus les élèves qui étaient inscrits dans le système éducatif de l'année précédente. Trois possibilités sont considérées : la promotion en classe supérieure, le redoublement de la classe et l'abandon. Trois indicateurs de flux permettent d'analyser ces situations. Il s'agit des taux de promotion, de redoublement et d'abandon.

Le taux de promotion de la région de Kédougou se situe à 86,9% pour les garçons et 89,4% pour les filles en 2018 tandis qu'en 2017, ce taux se situe à 83,8% et 82,8% respectivement pour les garçons et filles. Par rapport au redoublement, les proportions d'élèves garçons et filles ayant repris la classe sont respectivement 3,5% et 3,2% en 2018 contre 3,4% et 3,0% en 2017. Par ailleurs, une partie non négligeable des élèves a abandonné l'école. En 2018, les taux d'abandon se situent à 9,6% et 7,4% respectivement pour les garçons et filles. Ces taux ont connu une légère amélioration puisqu'en 2017 ils étaient respectivement évalués à 13,2% et 13,8%.

Tableau III-13 : Indicateurs des flux de l'enseignement élémentaire en 2017 et 2018

Indicateur de flux	2017		2018	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Taux de promotion	83,8%	82,8%	86,9%	89,4%
Taux de redoublement	3,0%	3,4%	3,5%	3,2%
Taux d'abandon	13,2%	13,8%	9,6%	7,4%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : IA de Kédougou, 2018

III.2.9. L'ACHEVEMENT DU PRIMAIRE

L'achèvement du cycle primaire est mesuré par le Taux d'achèvement du Primaire (TAP). Il est défini comme étant le nombre total des nouveaux inscrits en dernière année de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage du nombre total des enfants en âge théorique d'accès à la dernière année du primaire. Il est obtenu en rapportant le nombre de nouveaux inscrits en dernière année du primaire, quel que soit leur âge, par l'effectif de la population ayant l'âge théorique d'entrer en dernière année du primaire.

Ce taux montre l'impact des politiques qui affectent les premières années de l'enseignement primaire sur la dernière année de ce niveau. Il est également révélateur de la capacité de l'offre du système d'éducation à accueillir la population ayant l'âge d'achever l'enseignement primaire.

Le TAP de la région de Kédougou se situe à un niveau acceptable en 2018. Durant cette année, 86,5% des élèves attendus au CM2 se sont réellement inscrits dans cette classe. Cependant, ce taux s'est dégradé entre 2017 et 2018 puisqu'en 2017, il se situe à 99,0%. Cet indicateur est beaucoup plus important dans les départements de Kédougou et Salémata avec des niveaux respectifs de 104% et 108%. Cela signifie que, dans ces départements, un surplus d'élèves attendus au CM2 se sont inscrits. En revanche, un TAP de 85,7% a été observé à Saraya. Ce faible niveau d'achèvement du primaire pourrait être lié, en partie, à la ruée vers l'orpaillage, caractéristique de cette zone. En 2016, ce taux se situait autour de 88,2% au niveau régional.

Par rapport au sexe, le TAP des garçons est de 88,8% alors que celui des filles est à 84,2% en 2018. Par contre en 2017, 103,8% des garçons attendus au CM2 l'ont atteint alors que 93,9% des filles attendues au CM2 l'ont effectivement atteint.

Tableau III-14 : Evolution du TAP selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	Kédougou	Salémata	Saraya	Région
TAP Garçons	2016	101,4	89,1	74,5	90,8
	2017	105,1	112,7	97,1	103,8
	2018	ND	ND	ND	88,8
TAP Filles	2016	103,0	78,8	58,8	85,4
	2017	102,8	103,3	73,1	93,9
	2018	ND	ND	ND	84,2
TAP Global	2016	102,2	84,0	67,1	88,2
	2017	104,0	108,0	85,7	99,0
	2018	ND	ND	ND	86,5

Source : IA de Kédougou, 2018

III.3. L'ENSEIGNEMENT MOYEN SECONDAIRE

L'enseignement moyen et secondaire fait suite à celui du primaire. Il a pour but de développer les capacités d'observation, d'expérimentation, d'analyse, de synthèse, de jugement et de création des élèves, mais aussi de compléter leur éducation sociale,

morale et civique[5]. La fin de l'enseignement moyen est sanctionnée par le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM) et l'enseignement secondaire par le baccalauréat.

III.3.1. LES ETABLISSEMENTS DU MOYEN SECONDAIRE

Le réseau d'offres de l'enseignement moyen est passé de 224 établissements en 2017 à 221 en 2018 ; soit moins de 3 établissements par rapport à 2017. Le réseau est constitué majoritairement de groupes pédagogiques qui représentent près de 89% en 2017 comme en 2018 de l'offre globale. Les établissements publics sont au nombre de 25 en 2017 et 2018. Il faut signaler l'inexistence d'établissement privé dans le cycle moyen aussi bien en 2017 qu'en 2018.

Par rapport aux IEF, il apparait que celle de Kédougou polarise le plus grand nombre d'établissements moyens avec 130 établissements en 2017 et 127 en 2018 ; soit respectivement 58,0% et 57,5% de l'offre totale. Avec 25% de l'offre totale, l'IEF de Saraya polarise 56 établissements en 2017 et en 2018. Département le moins peuplé de la région, Salémata ne compte que 38 établissements d'enseignement moyen en 2017 et 2018.

Par rapport à l'offre du cycle secondaire, le réseau est passé de 107 établissements d'enseignement secondaire en 2017 à 123 en 2018 ; soit 16 nouveaux établissements. Ces établissements sont inégalement répartis à travers les départements. Le département de Kédougou polarise 78 établissements en 2017 et 94 en 2018 correspondant successivement à 72,9% et 76,4% du nombre total d'établissements en 2017 et 2018. Les départements de Salémata et Saraya comptent respectivement 11 et 18 établissements durant les mêmes années.

Par rapport au statut des établissements, il apparait que la majorité est constituée de Groupe Pédagogique (GP). En 2017, il a été dénombré 92 GP ; soit 86,0% du réseau. Le réseau des établissements privés n'est constitué que de cinq établissements correspondant à 5,1% des établissements. En 2018, le réseau de l'offre de l'enseignement secondaire est constitué de 123 établissements dont 108 GP, 10 établissements publics et 5 établissements privés. Les GP représentent 87,8% et les établissements privés représentent 4,0% du total des établissements d'enseignement secondaire.

[5] http://www.education.gouv.sn

Tableau III-15. Nombre d'établissements de l'enseignement moyen et secondaire

Cycle	Années	Statut	IEF Kédougou	IEF Salémata	IEF Saraya	Région
Moyen	2017	Public	11	6	8	25
		Nb. GP	119	32	48	199
		Total	130	38	56	224
	2018	Public	11	6	8	25
		Nb. GP	116	32	48	196
		Total	127	38	56	221
Secondaire	2017	Public	7	1	2	10
		Privé	5	0	0	5
		Nb. GP	66	10	16	92
		Total	78	11	18	107
	2018	Public	7	1	2	10
		Privé	5	0	0	5
		Nb. GP	82	10	16	108
		Total	94	11	18	123

Source : IA de Kédougou, 2018

III.3.2. LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le système d'enseignement moyen secondaire de la région de Kédougou est composé de 577 enseignants en 2017 et 605 en 2018 ; soit une hausse de 4,9%. Cette hausse est tributaire de la hausse du nombre d'enseignants dans le département de Kédougou. Le nombre d'enseignants dans ce département est passé de 250 enseignants à 440 entre 2017 et 2018. Cette hausse est, toutefois, amoindrie par les baisses du nombre d'enseignants dans les départements de Salémata (-74,5%) et de Saraya. Dans le département de Saraya, le nombre d'enseignants est passé de 76 à 101 enseignants.

Par rapport au statut, plus de la moitié des enseignants sont des contractuels (61,5%) en 2017, tandis qu'en 2018, plus de la moitié sont des fonctionnaires (51,4%). Cependant, on note une faible présence d'enseignants vacataires qui sont au nombre de 4 et 11 respectivement en 2017 et 2018.

Tableau III-16 : Evolution du nombre d'enseignants selon le statut

Départements	Années	Contractuel	Fonctionnaire	Vacataire	Total
IEF Kédougou	2017	228	18	4	250
	2018	195	234	11	440
IEF Salémata	2017	51	200		251
	2018	30	34	0	64
IEF Saraya	2017	76	0		76
	2018	58	43	0	101
Région	2017	355	218	4	577
	2018	283	311	11	605

Source : IA de Kédougou, 2018

Par rapport au diplôme professionnel, il apparait que la plupart des enseignants sont diplômés de CAECEM. Ils représentent 49,1% en 2017 et 37,4% en 2018. Leur nombre a augmenté de 16,3% passant de 226 diplômés de CAECEM en 2017 à 270 en 2018.

Les diplômés de CAES/CAESTP/CAPES/CAPEPS représentent 24,2% pour 133 enseignants et 28,9% pour 175 enseignants respectivement en 2017 et 2018. Leur nombre a augmenté de 31,6% entre ces deux années.

Tableau III-17 : Répartition des enseignants selon le diplôme académique

Diplôme	2017		2018		Variation
Diplôme académique					
	Effectifs	Proportion	Effectifs	Proportion	
Maitrise/Master et P	ND	ND	205	33,9%	
Licence	ND	ND	117	19,3%	
DEUG	ND	ND	25	4,1%	
BAC	ND	ND	251	41,5%	
BFEM	ND	ND	7	1,2%	
Total	ND	ND	**605**	**100%**	
Diplôme professionnel					
CAECEM/CAEAM	270	49,1%	226	37,4%	16,3%
CAEM/DFSA	91	16,6%	127	21,0%	39,6%
CAES/CAESTP/CAPES/CAPEPS	133	24,2%	175	28,9%	31,6%
CAMEPS	0	0,0%	16	2,6%	-
CAP	4	0,73%	12	2,0%	200%
CEAP	2	0,36%	13	2,2%	5,5
Sans diplôme	50	9,09%	36	5,9%	-0,28
Total	**550**	**100%**	**605**	**100%**	**-**

Source : IA de Kédougou, 2018

III.3.3. LES EFFECTIFS DES ELEVES

Durant l'année scolaire 2016/2017, l'enseignement moyen était fourni à 8 247 élèves dont 4 993 garçons (60,5%). Aussi, l'enseignement moyen privé est peu développé dans la région. Il n'a enregistré que 260 élèves en 2017 dont 159 garçons ; soit de 3,2% de l'effectif total des élèves de la région. Ce statut d'établissement n'est disponible que dans le département de Kédougou. Par rapport aux IEF, celle de Kédougou polarise le plus grand nombre d'élèves avec une proportion de 60,1% du total des élèves du moyen correspondant à 5 019 élèves dont 2 816 garçons. L'IEF de Salémata, moins dotée en structures scolaires, ne compte que 1 392 élèves dont 839 garçons.

Comparativement à l'année scolaire 2016/2017, le nombre d'élèves du cycle moyen a faiblement baissé de 0,7% durant l'année 2017/2018. Durant cette dernière année, le nombre d'élèves du moyen est de 8 189 élèves. Ces élèves sont majoritairement composés de garçons avec 4 687 garçons correspondant à une proportion de 57,2%. L'effectif des élèves du public se situe à 7 898 élèves ; soit 96,4% du total des élèves.

Etant peu développé, le réseau des écoles privées n'a enregistré que 3,6% des élèves du moyen avec un effectif de 291 élèves dont 157 filles.

Dans le cycle secondaire, l'effectif des élèves a connu une baisse de 4,3% passant de 2 695 élèves en 2017 à 2 580 en 2018. Durant l'année scolaire 2016/2017, plus des 2/3 de l'effectif des élèves du secondaire est composé de garçons (67,6%) ; soit 1 821 garçons. Les filles sont au nombre de 874. Aussi les élèves fréquentent beaucoup plus les structures publiques. En effet, 79,7% des élèves du secondaire étudient dans les écoles publiques. L'effectif des élèves du privé est constitué de 548 élèves dont 329 garçons. Par rapport aux IEF, celle de Kédougou concentre le plus grand nombre d'élèves avec 1 991 élèves (dont 1 296 garçons) ; soit 73,9% des élèves du secondaire. L'IEF de Saraya, quant à elle, compte le moins d'élèves du secondaire avec seulement 252 élèves ; soit 9,4% de l'effectif des élèves du secondaire. Cette situation pourrait être liée à la déperdition scolaire au profit de l'orpaillage qui a pris de l'ampleur dans cette zone.

Cependant, durant l'année scolaire 2017/2018 on note une baisse de l'effectif des élèves. Au niveau du secondaire, une baisse de 4,3% de l'effectif des élèves a été notée. Cette baisse est de 3,4% chez les garçons et de 6,1% chez les filles. Ce constat est identique dans les écoles publiques et privées. Des baisses respectives dans le public de 4,3% et 4,0% de l'effectif des élèves du secondaire ont été enregistrées dans ces écoles.

Tableau III-18 : Répartition de l'effectif des élèves du moyen secondaire selon le sexe et le statut de l'établissement

Années	Statut	Cycle moyen			Cycle secondaire		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
IEF Kédougou							
2017	Public	2 044	2 715	4 759	476	967	1 443
	Privé	159	101	260	219	329	548
	Total	2 203	2 816	5 019	695	1 296	1 991
2018	Public	2 218	2 554	4 772	425	931	1 356
	Privé	134	157	291	226	300	526
	Total	2 352	2 711	5 063	651	1 231	1 882
IEF Salémata							
2017	Public	553	839	1 392	145	307	452
	Privé	0	0	0	0	0	0
	Total	553	839	1 392	145	307	452
2018	Public	588	717	1 305	148	332	480
	Privé	0	0	0	0	0	0
	Total	588	717	1305	148	332	480

IEF Saraya							
2017	Public	498	1 338	1 836	34	218	252
	Privé	0	0	0	0	0	0
	Total	498	1 338	1 836	34	218	252
2018	Public	562	1 259	1 821	22	196	218
	Privé	0	0	0	0	0	0
	Total	562	1 259	1 821	22	196	218
Région de Kédougou							
2017	Public	3 095	4 892	7 987	655	1 492	2 147
	Privé	159	101	260	219	329	548
	Total	3 254	4 993	8 247	874	1 821	2 695
2018	Public	3 368	4 530	7 898	595	1 459	2 054
	Privé	134	157	291	226	300	526
	Total	3 502	4 687	8 189	821	1 759	2 580

Source : IA de Kédougou, 2018

Durant l'année scolaire 2017/2018, les écoles publiques concentrent 79,6% des élèves du secondaire ; soit 2 054 élèves dont 1 459 garçons et 595 filles. L'effectif des élèves du privé est de 526 élèves dont 300 garçons. Ces structures privées ne sont disponibles que dans le département de Kédougou. Par rapport aux IEF, Kédougou compte 1 888 élèves dont 1 231 garçons et 651 filles. Dans le Salémata, le nombre d'élèves du secondaire est de 480 élèves dont 332 garçons. Dans le département de Saraya, on compte 218 élèves dont 196 garçons et seulement 22 filles dans l'enseignement secondaire.

Tableau III-19 : répartition des élèves du secondaire selon la série, le sexe et le niveau

Séries	**Niveau**	**2017**			**2018**		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
IEF Kédougou							
Séries littéraires	Seconde	192	295	487	191	306	497
	Première	199	347	546	179	288	467
	Terminale	228	442	670	209	434	643
Séries scientifiques	Seconde	44	67	111	36	77	113
	Première	11	67	78	18	57	75
	Terminale	21	78	99	18	69	87
IEF Salémata							
Séries littéraires	Seconde	63	135	198	48	103	151
	Première	27	39	66	60	93	153
	Terminale	28	77	105	25	73	98
Séries scientifiques	Seconde	7	22	29	9	24	33
	Première	6	21	27	2	19	21
	Terminale	14	13	27	4	20	24
IEF Saraya							
Séries littéraires	Seconde	13	59	72	7	43	50
	Première	6	43	49	8	57	65
	Terminale	13	76	89	6	62	68
Séries scientifiques	Seconde	1	17	18	0	8	8
	Première	0	12	12	0	11	11
	Terminale	1	11	12	1	15	16

Région de Kédougou							
Séries littéraires	Seconde	268	489	757	246	452	698
	Première	232	429	661	247	438	685
	Terminale	269	595	864	240	569	809
Séries scientifiques	Seconde	52	106	158	45	109	154
	Première	17	100	117	20	87	107
	Terminale	36	102	138	23	104	127

Source : IA de Kédougou, 2018

Par rapport à la série fréquentée, il apparait que les élèves du secondaire adoptent plus les séries littéraires que scientifiques quel que soit le niveau. En effet, en 2018, l'effectif des élèves de série littéraire est de 2 192 contre 388 élèves en série scientifique. En 2017, le nombre d'élèves fréquentant les séries littéraires est estimé à 2 282 et 413 élèves dans les séries scientifiques. Ainsi, l'effectif des élèves des séries littéraires représente 85,0% de l'effectif total des élèves du secondaire. Par rapport au niveau, on note que 698 élèves littéraires sont en classe de seconde, 685 en première et 809 en classe de terminale en 2018. Par rapport aux élèves de séries scientifiques, seulement 154 sont en classe de seconde, 107 en première et 127 en classe de terminale. Par contre en 2017, il a été dénombré, dans les séries littéraires, 757 en classe de seconde, 661 en première et 864 en terminale. Dans les séries scientifiques, on compte 158 élèves en seconde, 117 en première et 138 en terminale.

III.3.4. L'INTENSITE DE LA SCOLARISATION

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) d'un cycle est le rapport entre les effectifs inscrits et la population scolarisable à ce cycle. Il est utilisé pour mesurer l'intensité de la fréquentation scolaire dans ce cycle.

Au niveau régional, le TBS du cycle moyen est passé de 52,0% en 2017 à 49,9% en 2018 ; soit une baisse de 4 points de pourcentage. Durant ces deux années, il apparait que l'intensité de la fréquentation scolaire est plus importante chez les garçons que chez les filles. Ainsi, en 2017, le TBS chez les garçons est de 60,9% contre 42,5% chez les filles. L'année suivante, les TBS sont de 55,4% chez les garçons et 44,6% chez les filles. Le TBS est plus important dans le département de Kédougou avec des niveaux de 68,1% et 55,0% respectivement pour les garçons et filles. Le département de Saraya présente le plus faible taux de fréquentation au moyen avec un TBS de 36,3% entrainé par la faible fréquentation des filles (21,1%).

Par ailleurs, la fréquentation au cycle secondaire reste faible au niveau de la région de Kédougou. Le TBS du secondaire est passé de 25,8% en 2017 à 23,9% en 2018. Ce niveau est surtout induit par la faiblesse de la fréquentation des filles au niveau

secondaire. Le TBS des filles est passé de 17,5% en 2017 à 15,9% en 2018. Cette situation est issue des départements de Saraya avec seulement 2,0% des filles scolarisables fréquentant l'école secondaire et de Salémata qui a un TBS pour les filles de 18,8% en 2017.

Tableau III-20 : Evolution des TBS selon le sexe et le cycle

IEF	Cycle	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global
IEF Kédougou	Moyen	2017	68,1	55,0	61,7
		2018	ND	ND	ND
	Secondaire	2017	45,6	27,3	36,9
		2018	ND	ND	ND
IEF Salémata	Moyen	2017	61,1	42,6	52,1
		2018	ND	ND	ND
	Secondaire	2017	39,4	18,8	29,2
		2018	ND	ND	ND
IEF Saraya	Moyen	2017	49,6	21,1	36,3
		2018	ND	ND	ND
	Secondaire	2017	11,8	2,0	7,2
		2018	ND	ND	ND
Région de Kédougou	Moyen	2017	60,9	42,5	52,0
		2018	55,4	44,0	49,9
	Secondaire	2017	33,3	17,5	25,8
		2018	31,3	15,9	23,9

Source : IA de Kédougou, 2018

III.3.5. L'EFFICACITE INTERNE DANS LE CYCLE MOYEN SECONDAIRE

L'efficacité interne dans le cycle moyen secondaire est analysée à partir des taux de promotion, de redoublement et d'abandon.

Le taux de promotion est divers selon le niveau. Les promotions les plus élevées sont constatées au niveau du secondaire en classe de première avec un taux de 80,3% et de seconde avec un taux de 72,9%. Dans le cycle moyen, les classes de 5^{e} et 4^{e} présentent des taux de promotion respectifs de 66,0% et 62,8%. Les classes de 3^{e} et de T^{le} constituent les classes où le taux de promotion est le plus faible avec des taux de 47,6% et 34,7% respectivement. Selon les IEF, le taux est différent selon le niveau. Pour les classes de 6^{e} et 5^{e}, la promotion est plus importante dans l'IEF de Salémata qui a atteint des taux de 62,8% et 70,7% dans les classes de 6^{e} et 5^{e}. Pour la classe de T^{le}, l'IEF de Saraya présente le plus fort taux de promotion avec 34,5%.

Tableau III-21 : Répartition des taux de flux (en %) dans le moyen secondaire

Années	IEF	Indicateurs de flux	6ème	5ème	4ème	3ème	2nde	1ère	Tle
2017	IEF Kédougou	Taux de promotion	47,3	53,5	65,1	51,5	74,7	60,3	30,4
		Taux de redoublement	27,6	28,7	28,6	27,5	13,0	15,2	46,0
		Taux d'abandon	25,1	17,8	6,3	21,1	12,2	24,5	23,5
	IEF Salémata	Taux de promotion	66,6	66,8	51,8	39,1	46,3	54,8	47,0
		Taux de redoublement	9,1	15,5	26,6	26,6	28,6	74,2	53,8
		Taux d'abandon	24,4	17,7	21,6	34,2	25,1	-29,0	-0,8
	IEF Saraya	Taux de promotion	41,4	57,5	51,3	18,4	78,9	103,3	28,7
		Taux de redoublement	15,4	21,6	29,1	31,1	3,3	8,2	20,8
		Taux d'abandon	43,3	20,8	19,6	50,5	17,8	-11,5	50,5
	Région	Taux de promotion	48,5	56,4	59,2	43,1	68,1	63,0	32,4
		Taux de redoublement	22,1	25,0	28,3	28,0	16,0	21,7	44,5
		Taux d'abandon	29,4	18,5	12,5	28,9	16,0	15,3	23,1
2018	IEF Kédougou	Taux de promotion	51,2	64,6	69,6	57,1	74,6	92,1	32,1
		Taux de redoublement	22,7	28,1	24,0	17,0	12,1	6,3	40,4
		Taux d'abandon	26,0	7,4	6,3	25,9	13,3	1,7	27,5
	IEF Salémata	Taux de promotion	62,8	70,7	51,9	32,6	65,2	43,7	50,8
		Taux de redoublement	26,2	24,7	32,2	35,9	19,0	20,7	30,3
		Taux d'abandon	11,0	4,6	15,9	31,6	15,8	35,6	18,9
	IEF Saraya	Taux de promotion	51,5	67,0	54,7	31,2	79,3	80,3	34,5
		Taux de redoublement	34,8	19,8	31,6	28,1	8,6	6,6	34,5
		Taux d'abandon	13,7	13,1	13,6	40,8	12,1	13,2	31,0
	Région	Taux de promotion	52,8	66,0	62,8	47,6	72,9	80,3	34,7
		Taux de redoublement	26,1	25,8	27,4	22,6	13,4	9,5	38,6
		Taux d'abandon	21,1	8,1	9,8	29,7	13,7	10,2	26,7

Source : IA de Kédougou, 2018

Le taux de redoublement est plus important dans les classes de Tle. Le taux de redoublement est de 38,6% en classe de Tle. C'est dans le secondaire en classe de 2nde et 1ere que le taux de redoublement est moins important avec respectivement 13,4% et 9,5%. En classe de Tle, les taux de redoublement sont 44,4%, 30,3% et 34,5% respectivement dans les IEF de Kédougou, Salémata et Saraya. De même, en classe de 3e, les taux de redoublement sont 17,0%, 35,9% et 28,1% respectivement dans ces IEF.

Par rapport à l'abandon, on note un fort taux d'abandon dans les classes de fin de cycle. Au cycle moyen, le taux d'abandon en 3e est de 29,7%. Ce taux est de 26,7% en Tle. Les abandons sont plus élevés à Saraya (40,8% en 3e et 31,0% en Tle).

III.3.6. LA REUSSITE AU BREVET DE FIN D'ETUDES MOYENNES (BFEM) ET AU BAC

Le taux de réussite au BFEM s'est un peu amélioré entre 2017 et 2018. Il est passé de 58,4% en 2017 à 68,9% en 2018 ; soit une hausse de 18,1 points de pourcentage. Des disparités sont notées selon le sexe. En 2017, le taux de réussite au BFEM est de 59,9% chez les garçons et de 56,0% chez les filles ; soit un écart de 3,8 points de

pourcentage. En 2018, le taux de réussite au BFEM est de 69,2% chez les garçons et de 68,5% chez les filles ; soit un écart de moins 1 point de pourcentage.

Par rapport aux IEF, Saraya présente le plus fort taux de réussite au BFEM avec 74,0% en 2017 et 74,3% en 2018. Dans le département de Saraya, le taux de réussite des garçons est plus élevé que celui des filles alors qu'à Salémata, celui des filles est plus élevé que celui des garçons.

Pour la réussite au Bac, le taux est passé de 23,3% en 2017 à 26,6% en 2018. Durant cette dernière année, le taux de réussite des garçons (29,0%) est plus élevé que celui des filles (20,0%).

Tableau III-22 : Taux de réussite au BFEM selon le sexe et au bac en 2016

Circonscription administrative	Sexe	BFEM		BAC	
		2017	2018	2017	2018
IEF Kédougou	Garçons	55,3	74,4	ND	27,1
	Filles	50,2	74,2	ND	19,5
	Ensemble	53,1	74,3	ND	25
IEF Salémata	Garçons	82,7	52,7	ND	37,4
	Filles	85,1	55,6	ND	22,8
	Ensemble	83,7	54,0	ND	33
IEF Saraya	Garçons	53,8	67,6	ND	31,4
	Filles	43,8	58,8	ND	16,7
	Ensemble	51,6	65,5	ND	29,6
Région de Kédougou	Garçons	**59,9**	**69,2**	**ND**	**29,0**
	Filles	**56,0**	**68,5**	**ND**	**20,0**
	Ensemble	**58,4**	**68,9**	**23,3**	**26,6**

Source : IA de Kédougou, 2018

III.4. LA FORMATION PROFESSSIONNELLE ET L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Le réseau des établissements dispensant une formation professionnelle et/ou un enseignement technique est constitué de lycées d'enseignement techniques et de centres de formation professionnelle (CFP) couvrant plusieurs filières dans des secteurs divers et variés.

III.4.1. LES ETABLISSEMENTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Le nombre de structures de la Formation Professionnelle et Technique (FPT) est resté stable entre 2017 et 2018. Ainsi, la région ne dispose que de six structures de la FPT

durant ces deux années. Elles sont également réparties selon le statut. Les structures publiques, tout comme privées, représentent 50% du total des structures de FTP ; soit trois structures publiques. Par rapport au département, celui de Kédougou concentre le plus grand nombre avec cinq structures dont deux publiques et trois privées. Le département de Salémata compte une seule structure publique de FPT. A l'opposée, le département de Saraya ne dispose d'aucune structure de FPT.

Tableau III-23 : Evolution du nombre d'établissements de l'enseignement technique et professionnel

Circonscription administrative	2017			2018		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Kédougou	2	3	5	2	3	5
Saraya	0	0	0	0	0	0
Salémata	1	0	1	1	0	1
Région de Kédougou	3	3	6	3	3	6

Source : IA de Kédougou, 2018

III.4.2. LE PERSONNEL ET LES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

L'Enseignement Technique et Professionnel (ETP) est conduit par les structures de FPT publiques ou privées. Au niveau des structures de FPT publiques, l'effectif du personnel enseignant est constitué de 37 personnes (dont 30 dans le département de Kédougou et 7 dans celui de Salémata), inégalement réparties selon les filières. De même, les structures privées font appel aux intervenants du public pour dispenser certains cours. Le nombre total de personnes intervenant dans le privé est de 16 personnes exerçant toutes dans le département de Kédougou.

Par rapport au nombre d'élèves, le département de Salémata compte 101 apprenants répartis principalement dans deux domaines que sont la Santé, Hygiène et Sécurité avec 58 élèves, la restauration avec 21 élèves, coiffure (9 élèves) et couture (8 élèves). Dans le département de Kédougou, l'effectif des élèves de l'EPT est 739 en 2018. Ces élèves sont généralement dans la filière STEG (185 élèves ; soit 25,0%), de la restauration (135 élèves ; soit 18,3%), de l'électrotechnique (72 élèves ; soit 9,7%), de la couture (53 élèves, soit 7,2%), de l'électromécanique (48 élèves ; soit 6,5%), de la bureautique (35 élèves ; soit 4,7%), CGEA (34 élèves, soit 4,6%), de la coiffure (18 élèves ; soit 2,4%). La filière génie civile occupe un peu moins de 1% des élèves. Cependant toutes les autres filières ne comptent aucun élève.

Tableau III-24 : Répartition de l'effectif du personnel et des élèves de l'enseignement technique et professionnel selon la filière

Filières	Personnel public		Personnel privé		Nombre d'élèves	
	Kédougou	Salémata	Kédougou	Salémata	Kédougou	Salémata
Fabrication mécanique	2	0	0	0	61	0
Electrotechnique	6	0	0	0	72	0
Electromécanique	0	0	0	0	48	0
Construction mécanique	2	0	0	0	0	0
STEG	5	0	0	0	185	0
Structure métallique	2	0	0	0	0	0
CGEA	5	0	0	0	34	0
Bureautique	0	0	4	0	35	0
Agri élevage	0	0	12	0	92	1
Génie civile/Dessin bat	2	0	0	0	6	0
Santé hygiène et sécurité	0	0	0	0	0	53
Couture	2	2	0	0	53	8
Coiffure	1	1	0	0	18	9
Restauration	3	4	0	0	135	30
Total	**30**	**7**	**16**	**0**	**739**	**101**

Source : IA de Kédougou, 2018

III.4.3. LA REUSSITE AU BAC TECHNIQUE

Le taux de réussite aux examens de l'enseignement technique est passé de 48,8% en 2017 à 70,8% en 2018. Toutefois, une baisse de 19 candidats a été notée entre ces deux années passant de 84 candidats en 2017 à 65 en 2018.

Le taux de réussite au bac de la série S3 est de 100% en 2017 et 2018, celui de la T1 est passé de 80,0% en 2017 à 87,5% en 2018 et celui de la T2 est passé de 75,0% en 2017 à 87,5% en 2018. En 2017 et 2018, la série G a le taux de réussite le plus faible, il est passé de 38,9% à 64,6%. Cependant, elle compte plus de 73% du nombre total de candidat.

Tableau III-25 : Résultats du baccalauréat technique en 2015 et 2016

Séries	Nombre de candidats		Nombre d'admis		Taux de réussite (en %)	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
G	63	48	24	31	38,9	64,6
T1	10	8	8	7	80,0	87,5
T2	8	8	6	7	75,0	87,5
S3	3	1	3	1	100,0	100,0
Total	84	65	41	37	48,8	70,8

Source : IA de Kédougou, 2018

Conclusion

Le secteur de l'éducation est marqué en 2015, par une reprise timide des indicateurs de qualité, notamment de réussite avec comme illustration une hausse du taux d'achèvement du primaire. Pour le BFEM, une amélioration est observée avec un taux de réussite qui est passé de 50,2% en 2017 à 63,0% en 2018. Pour le baccalauréat, le taux de réussite s'est fortement amélioré en passant de 18,8% en 2017 à 37,4% en 2018 ; soit une augmentation de 18,5 points. Les résultats du bac technique se sont fortement améliorés avec un taux de réussite qui a presque doublé passant de 35,8% en 2017 à 62,7% en 2018.

En définitive, l'éducation et la formation dans la région font face à des contraintes liées notamment à l'étendue de la région, à son enclavement, mais également à son relief accidenté conjugué à un déficit en infrastructures éducatives de base dans presque toute la zone frontalière, ce qui laisse apparaitre des défis à relever parmi lesquels :

- La poursuite de l'élargissement de la carte préscolaire surtout dans les départements de Saraya et Salémata et la résorption des abris provisoires ;
- La satisfaction des prévisions en termes de recrutement d'enseignants ;
- Le développement de mesures incitatives envers les communautés, les partenaires sociaux et techniques pour la scolarisation et le maintien des filles à l'école ;
- La réduction considérable des déperditions scolaires liées aux abandons, surtout dans le département de Saraya ;
- La promotion des disciplines, séries et filières scientifiques et techniques au moyen secondaire.

Introduction

Dans sa Déclaration de politique nationale de santé en Juin 1989, le Sénégal a bien décliné les fondements et principes, la finalité, les objectifs généraux et les objectifs stratégiques de sa politique de santé.

L'intervention de l'État dans le domaine de la Santé se justifie et se légitime par le rôle qui lui est dévolu par la Constitution qui dispose en son article 14 que « *l'État et les Collectivités Publiques ont le devoir social de veiller à la santé physique, morale et mentale de la famille* ».

Il appartient, dès lors, au Chef de l'État de définir la politique de la santé et au Gouvernement, en l'occurrence le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, de mettre en œuvre cette politique. Au niveau régional, la région médicale est chargée de coordonner l'ensemble des activités sanitaires. Elle est constituée des districts sanitaires de Kédougou, Salémata et Saraya. Les objectifs généraux à atteindre consistent à améliorer la couverture sanitaire, la santé de la mère et de l'enfant ; à développer des actions préventives et éducatives ; à rationaliser les activités curatives ; à rationaliser et développer les ressources humaines, matérielles et financières ; en somme, à favoriser le bien-être pour toutes les catégories de la population.

Le présent chapitre fait l'état des lieux des infrastructures, du personnel et du bilan des activités menées par les acteurs de la santé et de l'hygiène dans la région.

IV.1. LES INFRASTRUCTURES DE SANTE

Le système sanitaire du Sénégal est composé des hôpitaux, des centres de santé, des postes de santé et des cases de santé.

Les infrastructures sanitaires de la région sont passées de 115 unités en 2016 à 116 unités en 2017 ; soit une création d'une nouvelle structure sanitaire. Entre 2017 et 2018, ce nombre est resté constant. Cette évolution est surtout induite par la création d'un nouveau poste de santé dans les départements de Kédougou et de Saraya.

Depuis 2014, la région de Kédougou ne dispose d'aucun hôpital. Cependant, la région en disposait un seul dans le village de Ninéfécha mais celui-ci est fermé. De 2014 à 2016, la région ne dispose que de 3 centres de santé dont celui de Kédougou qui fait office du pôle hospitalier. Le nombre de postes de santé est passé de 27 postes en 2016 pour s'établir à 32 postes en 2018 en passant par 29 postes en 2017. En effet, le nombre de postes de santé complets est passé de 20 structures en 2016 à 21 et 22 structures les deux années suivantes. Cette situation est due à l'augmentation d'une structure dans le département de Kédougou en 2017 et en 2018. Aussi, les postes de santé sans maternité passent de 7 à 10 entre 2016 et 2018. Par rapport aux cases de santé, leur nombre reste sur une tendance baissière. Le nombre de cases de santé se situe à 81 cases en 2018 contre 83 en 2017 et 84 en 2016.

Tableau IV-1 : Nombre de structures sanitaires publiques selon le type de 2014 à 2016

Type de Structure de santé	Années	Kédougou	Saraya	Salémata	Région
Centre de santé	2016	1	1	1	3
	2017	1	1	1	3
	2018	1	1	1	3
Poste de santé complet	2016	10	4	6	20
	2017	11	4	6	21
	2018	12	4	6	22
Poste de santé sans maternité	2016	1	2	4	7
	2017	2	2	4	8
	2018	2	4	4	10
Maternité isolée	2016	0	1	0	1
	2017	0	1	0	1
	2018	0	0	0	0
Case de santé	2016	42	30	12	84
	2017	42	29	12	83
	2018	42	27	12	81
Total	2016	**54**	**38**	**23**	**115**
	2017	**56**	**37**	**23**	**116**
	2018	**57**	**36**	**23**	**116**

Source : Région médicale de Kédougou, 2018

Par ailleurs, la région dispose d'autres Etablissements Publics de Santé Non Hospitalier (EPSNH). Il s'agit de la Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA), du Bureau Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé (BREIPS), de la Brigade régionale d'Hygiène et du Centre de formation en santé.

Tableau IV-2 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences

EPSNH	Spécialités
PRA	Médicaments et produits essentiels
BREIPS	IEC, Sensibilisation
Brigade régionale d'Hygiène	Surveillance, contrôle, répression et IEC en matière d'hygiène
Centre de formation en santé	Formation continue en santé

Source : Région médicale de Kédoudou, 2018

La PRA intervient dans la région de Kédougou et fournit l'essentiel des médicaments et produits. Le BREIPS, quant à lui, s'occupe de l'Information, de l'Education, de la Communication et de la Sensibilisation en matière de santé dans la région de Kédougou. La Brigade régionale d'Hygiène est chargée de la surveillance, du contrôle, de la répression et d'IEC en matière d'hygiène. A côté de ces structures, il y a le centre de formation en santé qui est chargé de la formation continue en santé dans la région.

Les structures sanitaires privées sont faiblement présentes dans la région. Dans toute la région, le nombre de cliniques est de deux en 2018 et une seule en 2016 et 2017. Ces cliniques sont localisées dans le département de Kédougou plus précisément dans la commune. Par rapport au poste de santé d'entreprise, la région en compte deux localisées dans les départements de Kédougou et Saraya. Par rapport aux officines de pharmacie, la région en compte trois en 2016 et 2017. En 2018, le nombre d'officines est de cinq. Celles-ci sont implantées dans les départements de Kédougou (3 officines), de Saraya (1 officine) et de Salémata (1 officine).

Tableau IV-3 : Nombre de structures sanitaires privées selon le type, par département

Structures sanitaires privées	Année	Kédougou	Saraya	Salémata	Région
Clinique	2016	1	0	0	**1**
	2017	1	0	0	**1**
	2018	2	0	0	**2**
Poste de santé d'entreprise	2016	1	1	0	**2**
	2017	1	1	0	**2**
	2018	1	1	0	**2**
Officine de Pharmacie	2016	2	1	0	**3**
	2017	2	1	0	**3**
	2018	3	1	1	**5**

Source : Région médicale de Kédougou, 2018

Selon l'OMS, la couverture sanitaire consiste à veiller à ce que l'ensemble de la population ait accès aux services de prévention, de soins, de soins palliatifs, de

réadaptation et de promotion de la santé dont elle a besoin et à ce que ces services soient de qualité suffisante pour être efficaces, sans que leur coût n'entraîne des difficultés financières pour les usagers.

Au Sénégal, les taux de couverture sont utilisés pour apprécier les efforts fournis par l'Etat, les collectivités territoriales mais aussi pour calculer les gaps à résorber par structure et par localité. Les normes préconisées par l'OMS en matière de couverture en infrastructures sanitaires sont les suivantes : 1 poste de santé pour 10 000 habitants, 1 centre de santé pour 50 000 habitants et 1 hôpital pour 150 000 habitants.

Dans la région de Kédougou, l'un des problèmes majeurs demeure l'absence d'hôpital. Toute la population n'a aucun accès à ce type de structure sanitaire. Aussi, des efforts supplémentaires doivent être faits pour rester sur les normes OMS relatives au nombre d'habitants par centre de santé. La norme OMS indique un centre de santé pour 50 000 habitants alors que ce ratio se situe à 57 493 et 59 423 habitants par centre de santé respectivement en 2017 et 2018.

En revanche, la région affiche de bonne performance quant au ratio d'accès aux postes de santé. En effet, les normes recommandent un poste de santé pour 10 000 habitants. Les réalisations de ce ratio montrent un taux d'accès aux postes de santé de près de 1/6 000. C'est-à-dire 6 000 habitants pour un poste de santé qui est en dessous de la norme OMS.

Tableau IV-4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	2016	2017	2018	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	6 182	5 948	5 571	**1/10 000 hts**
Nombre d'habitants par centre de santé	53 843	57 493	59 423	**1/50 000 hts**
Nombre d'habitants par clinique privée	166 904	172 480	89 134	

Source : Région médicale de Kédougou, ANSD projections démographiques 2018

IV.2. LE BILAN DES PROGRAMMES DE SANTE

IV.2.1. LA SANTE DE LA REPRODUCTION

Dès la déclaration de grossesse, la future maman doit être suivie et encadrée par quatre consultations prénatales (CPN) appelés CPN1, CPN2, CPN3 et CPN4 qui coïncident à des mois bien déterminés. Ces consultations prénatales ont pour objectif de suivre la santé de la mère et du bébé pendant toute la grossesse, d'informer les parents sur le déroulement de la grossesse et de détecter d'éventuelles complications au plus tôt.

En 2017, les districts sanitaires de la région ont enregistré 8 673 premiers contacts de CPN contre 8 643 en 2016. Le district de Kédougou enregistre le plus grand nombre avec 5 027 premiers contacts. Celui de Salémata a enregistré le nombre de cas le moins important avec 768 cas. En 2018, le nombre de premiers contacts a augmenté comparativement à 2017. Ainsi, 8 929 premiers contacts ont été enregistrés dont 5 121 dans le district de Kédougou, 716 dans le district de Salémata et 3 092 dans le district de Saraya. En moyenne, le district de Kédougou accueille plus de 57% des premiers contacts des femmes enceintes. Le district de Salémata n'accueille que 9% des premiers contacts des femmes enceintes.

Avec un nombre important de premiers contacts, les femmes enceintes n'effectuent pas généralement les consultations prénatales. En effet, le nombre de femmes ayant effectué leur première CPN est seulement de 4 997 femmes en 2017 et 5 184 en 2018 ; soit une hausse de 3,7% entre ces deux années. Cette situation est plus grave dans le district de Salémata puisque plus de la moitié (54,8% en 2017 et 58,5% en 2018) des femmes ayant eu leur premier contact n'ont pas effectué leur CPN 1. Dans les autres districts, près de 57% des femmes ayant effectué leur premier contact ont, par contre, pu faire leur CPN 1.

Toutefois, il semble que les femmes optent plus pour la CPN 2 parce que le nombre de femmes ayant effectué cette consultation est plus nombreux que pour les autres consultations. En 2017, 6 612 femmes enceintes ont effectué leur CPN 2 contre 5 261 femmes ayant effectué leur CPN 3. En 2018, 6 882 femmes enceintes ont pu effectuer leur CPN 2 contre 5 319 femmes enceintes ayant effectué la CPN 3.

Malheureusement, la CPN 4, aussi importante qu'elle soit, n'est pas trop respectée par les femmes enceintes. En 2018, seulement 2 629 femmes enceintes ont effectué leur CPN 4 contre 2 063 femmes en 2017. De même, il apparait un faible nombre de femmes ayant eu les 4 CPN normales. En 2017, seulement 23,8% des femmes ayant eu leur premier contact ont abouti aux quatre CPN normalement. Ce taux d'achèvement des CPN par rapport aux premiers contacts est encore plus faible dans les districts de Kédougou (22,7%) et de Saraya (23,9%). Le non-respect des rendez-vous et les premiers contacts des femmes enceintes tardifs constituent les principales raisons de ces faibles taux.

L'analyse du taux d'achèvement des 4 CPN montre que celui s'est amélioré entre 2016 et 2017. En effet, le taux d'achèvement des 4 CPN est passé de 31% en 2016 à 41% en 2017. En revanche, ce taux s'est stabilisé entre 2017 et 2018.

Par ailleurs, le taux de césarienne montre qu'une faible partie des femmes enceintes présentes des difficultés. Ainsi, seules 7% des femmes enceintes ont accouché par césarienne.

Tableau IV-5 : Indicateurs de santé de la reproduction selon les districts

Indicateurs	Année	District Kédougou	District Salémata	District Saraya	Total
Nombre de premiers contacts	**2016**	4 908	810	2 745	**8 463**
	2017	5 027	768	2 878	**8 673**
	2018	5 121	716	3 092	**8 929**
CPN1	**2016**	2 771	390	1 583	**4 744**
	2017	2 920	421	1 656	**4 997**
	2018	2 954	419	1 811	**5 184**
CPN2	**2016**	3 538	661	2 171	**6 370**
	2017	3 825	648	2 139	**6 612**
	2018	3 965	617	2 300	**6 882**
CPN3	**2016**	2 587	488	1 522	**4 597**
	2017	3 074	545	1 642	**5 261**
	2018	3 158	524	1 637	**5 319**
CPN4	**2016**	1 717	341	907	**2 965**
	2017	1 144	220	699	**2 063**
	2018	1 192	367	1 070	**2 629**
CPN4 correctes	**2016**	975	119	358	**1 452**
	2017	1 144	220	699	**2 063**
	2018	1 159	238	726	**2 123**
CPON1	**2016**	4 259	344	1 197	**5 800**
	2017	3 196	357	1 362	**4 915**
	2018	3 570	470	1 536	**5 576**
CPON2	**2016**	1 557	260	875	**2 692**
	2017	2 106	303	1 075	**3 484**
	2018	2 017	527	1 110	**3 654**
CPON3	**2016**	540	153	373	**1 066**
	2017	955	182	509	**1 646**
	2018	800	203	495	**1 498**
SP1	**2016**	3 501	645	2 199	**6 345**
	2017	3 685	655	2 251	**6 591**
	2018	4 062	662	2 322	**7 046**
SP2	**2016**	2 634	508	1 589	**4 731**
	2017	2 861	557	1 842	**5 260**
	2018	2 986	524	1 647	**5 157**
Taux d'achèvement en CPN4	**2016**	35%	31%	23%	31%
	2017	39%	52%	42%	41%
	2018	39%	57%	40%	41%
Taux de césarienne	**2016**	5%	NA	NA	NA
	2017	7%	NA	NA	NA
	2018	7%	NA	NA	NA

Source : Région médicale de Kédougou, 2018

Les consultations post natales appelées CPoN sont effectuées après l'accouchement. La CPoN 1 doit être effectuée entre 1 et 8 jours, la CPoN 2 entre 9 et 15 jours et le CPoN 3 entre 16 et 42 jours après l'accouchement.

En 2018, 5 576 femmes ont effectué leur CPoN 1 contre 4 915 femmes en 2017. Cependant, ce nombre régresse fortement durant la CPoN 2 puisque seulement 3 654 femmes effectueront leur CPoN 2 en 2018 contre 3 484 en 2017, soit des baisses respectives de 60,4% et 34,5% par rapport à la CPoN 1. La situation s'empire pour la CPoN 3 avec seulement 1 498 femmes ayant répondu à la CPoN 3 en 2018 contre 1 646 en 2017.

Entre 2016 et 2018, il apparait que les femmes fréquentent davantage les structures sanitaires pour accoucher. Ainsi, le nombre de femmes ayant accouché dans une maternité passe de 4 283 femmes en 2016 à 5 054 femmes en 2017 ; soit une hausse de 18,0% entre ces deux années. Cette augmentation est marquée par celle obtenue dans les districts de Kédougou dont le nombre de femmes ayant accouché dans une maternité passe de 2 736 durant la première année à 3 341 (22,1%) à la seconde et de Salémata avec une hausse de 12,3% du nombre de femmes ayant accouché dans une maternité. En 2018, le nombre de femmes ayant accouché dans une maternité est de 5 428 femmes ; soit une hausse de 7,4% par rapport à 2017.

Bien que les femmes fréquentent les structures sanitaires pour leur accouchement, il apparait, cependant, qu'elles ne sont pas toutes assistées par un personnel qualifié. Sur les 5 054 femmes ayant accouché dans une maternité en 2017, les femmes assistées par un personnel qualifié ne représentent que 93,4%, c'est-à-dire seulement 4 719 femmes. Le taux d'assistance par un personnel qualifié en 2018 est de 94,7% correspondant à 5 142 femmes enceintes assistées par un personnel qualifié.

Par ailleurs, l'EDS-Continue de 2016 a permis de retracer les lieux d'accouchement. Ainsi, au niveau régional, seulement 46%[6] des femmes enceintes ont accouché dans un établissement de santé. En conséquence, il reste 54% des femmes enceintes qui ont accouché autre part que dans les établissements de santé.

Pour certains accouchements sujets à des difficultés, la technique de la césarienne, qui est un acte chirurgical maîtrisé consistant à faire naitre le bébé par une voie haute en pratiquant une incision au bas du ventre. Cette pratique nécessite un plateau technique mais aussi un chirurgien. Dans la région de Kédougou, seul le centre de santé de Kédougou dispose de tels équipements : c'est l'unique lieu où la césarienne est pratiquée. Le nombre de femmes accouchant par césarienne passe de 176 femmes en 2016 à 232 en 2017 et 238 en 2018. Le taux d'utilisation de la méthode césarienne par

[6] ANSD, EDS-c 2016

rapport aux femmes ayant accouché dans une maternité passe de 4,1% en 2016 à 4,6% en 2017 et 4,4% en 2018.

Tableau IV-6 : Nombre d'accouchements selon le district

Désignation	Année	District Kédougou	District Salémata	District Saraya	Total
Accouchements à la maternité	2016	2 736	310	1 237	**4 283**
	2017	3 341	348	1 365	**5 054**
	2018	3 481	417	1 530	**5 428**
Accouchements Assistés par un personnel qualifié	2016	2 485	288	1 151	**3 924**
	2017	3 102	326	1 291	**4 719**
	2018	3 318	391	1 433	**5 142**
Césarienne	2016	176	NA	NA	**176**
	2017	232	NA	NA	**232**
	2018	238	NA	NA	**238**

Source : Région médicale de Kédougou, 2018

IV.2.2. LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME

Au niveau de la région de Kédougou, le programme national de lutte contre le paludisme est en train de déployer d'importants moyens pour endiguer la pandémie. Pour mieux appréhender le paludisme dans la zone, nous allons évaluer l'incidence du paludisme qui rapporte le nombre de nouveaux cas observés pendant une période donnée (population incidente) à la population dont sont issus les cas (pendant cette même période) - population cible. Il permet d'apprécier les résultats de la lutte contre le paludisme.

La région de Kédougou demeure toujours une zone de forte prévalence palustre. En effet, l'incidence de la maladie a connu une hausse entre 2016 et 2018. Cette maladie est plus présente chez les patients âgés de plus de 5 ans. Ainsi, le nombre de cas confirmé par TDR a augmenté de 57,5% entre 2016 et 2017 ; soit 61 384 cas de paludisme confirmés en 2017. On note, cependant, une décélération de cette progression entre 2017 et 2018. En effet, entre ces années, le nombre de cas confirmés par TDR a augmenté de 10,3% correspondant à 67 734 cas en 2018. Cette situation est imputable à la hausse des cas confirmés par TDR dans les districts de Saraya (42,7% entre 2016 et 2017 et 34,9% entre 2017 et 2018) et Salémata (47,5% entre 2016 et 2017 et 23,7% entre 2017 et 2018). Elle est, toutefois, amoindrie par la baisse (5,7% entre 2017 et 2018) du nombre de cas confirmés dans le district de Kédougou.

De même, les femmes enceintes sont aussi affectées par la maladie puisque sur 1000 cas vus, 130 femmes enceintes sont atteintes du paludisme en 2017 et 134 en 2018. Par rapport aux enfants de moins de 5 ans, le nombre de cas confirmés augmente entre

2016 et 2018. Sur 1000 enfants malades de toutes affections, 178 ont eu le paludisme en 2017 alors qu'en 2018, c'est seulement 268 qui ont été diagnostiqués positifs du paludisme. Pourtant, selon l'EDS-C 2017, 50,6% des ménages de la région ont dormi sous n'importe quelles moustiquaires, 61,8% ont dormi sous moustiquaires pré-imprégnée d'insecticide et 88,2% ont dormi sous moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée. De même, l'enquête a aussi montré que seulement 69,3% des ménages de la région ont accès aux moustiquaires imprégnées.

Malgré l'application des mesures préventives comme le traitement préventif intermittent chez la femme enceinte et la chimio prophylaxie saisonnière chez les enfants de 3 mois à 10 ans, en 2017, la région a confirmé en consultation 76 524 cas de paludisme dont 1 640 chez les femmes enceintes malades, 13 500 cas de paludisme chez les enfants de moins de 5 ans et 61 384 cas chez les patients âgés de 5 ans et plus.

Tableau IV-7 : Situation des Malades vus en consultation Externe selon la catégorie de malades, par district

Districts	Années	Enfants de - 5 Ans		Patients Agés de 5 ans et +		Femmes enceintes malades		Ensemble	
		Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)
Kédougou	2016	34 072	4 662	78 573	20 281	4 739	685	117 384	25 628
	2017	39 527	6 763	107 787	34 391	6 446	988	153 760	42 142
	2018	35778	8734	87475	32440	7538	903	130 791	42 077
Saraya	2016	16 292	3 452	34 327	11 928	3 790	509	54 409	15 889
	2017	19 024	4 222	40 868	17 023	4 079	522	63 971	21 767
	2018	19669	5553	51739	22960	3971	596	75 379	29 109
Salémata	2016	8 507	1 765	15 765	6 758	533	94	24 805	8 617
	2017	17 450	2 515	36 871	9 970	2043	130	56 364	12 615
	2018	12689	3964	24829	12334	484	109	38 002	16 407
Région de Kédougou	2016	58 871	9 879	128 665	38 967	9 062	1 288	196 598	50 134
	2017	76 001	13 500	185 526	61 384	12 568	1 640	274 095	76 524
	2018	68 136	18 251	164 043	67 734	11 993	1 608	244 172	87 593

Source : Région médicale de Kédougou, 2018

La distribution des MILDA et la chimio prophylaxie qui constituent une stratégie phare dans la lutte contre le paludisme chez la femme enceinte devraient contribuer à la baisse du taux de morbidité. Cependant, on constate que la morbidité proportionnelle palustre

a augmenté passant ainsi de 27% en 2016 à 28% en 2017 ; soit une hausse d'un point. Cette augmentation s'est accentuée entre 2017 et 2018. En effet, la morbidité proportionnelle palustre est de 36% en 2018 ; soit une augmentation de 8 points. Cette mortalité toujours élevée pourrait être liée aux recours tardifs aux soins. En revanche, le nombre de femmes sous traitement préventif intermittent a baissé entre 2017 et 2018 passant de 44% durant la première année à 39% lors de la seconde. Toutefois, il faut constater que le nombre de décès de paludisme augmente depuis 2016. Ainsi, en 2016, seulement 9 décès de paludisme ont été enregistrés. Ce nombre est de 41 et 44 décès respectivement en 2017 et 2018.

Tableau IV-8 : Evolution des efforts de lutte contre le paludisme de 2016 à 2018

Indicateurs	2016	2017	2018
Morbidité proportionnelle palustre	27%	28%	36%
Nombre de décès par paludisme	9	41	44
Pourcentage des femmes sous TPI3	38%	44%	39%

Source : Région médicale de Kédougou, 2018

IV.2.3. LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

Le Programme national de lutte contre la tuberculose est une réponse de l'Etat à la pandémie tuberculeuse. La lutte contre la tuberculose, figurant parmi les priorités définies par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, a été érigée en programme depuis 1985. L'objectif de ce programme est de réduire la morbidité, la mortalité et la transmission de la tuberculose en accord avec les ODD et les cibles du partenariat STOP TB. Aussi, le programme se veut de dépister, chaque année, au moins 70% des cas de tuberculose à microscopie positive et guérir 85% d'entre eux.

Tableau IV-9 : Taux de détection de la tuberculose selon le district en 2016 et 2018

Districts	Années	Cas attendus	Cas dépistés	Taux détection (%)	Taux de guérison des malades TPM+	Taux d'interruption de traitement (perdus de vue ou abandons)
Kédougou	2016	87	20	23%	59%	22%
	2017	89	47	53%	58%	19%
	2018	163	57	35%	70%	11%
Saraya	2016	56	9	16	50%	25%
	2017	55	5	9%	33%	17%
	2018	33	8	24%	60%	20%
Salémata	2016	24	3	13	100%	0%
	2017	25	5	20%	100%	0%
	2018	66	5	8%	100%	0%
Région de Kédougou	2016	167	32	19%	62%	21%
	2017	169	57	34%	57%	17%
	2018	262	70	27%	72%	11%

Source : Région médicale de Kédougou, 2018

Au niveau régional, les objectifs sont encore loin d'être atteints. En effet, seulement 70 cas ont été dépistés en 2018 sur 262 cas attendus ; soit un taux de détection de 26,7%. Ce taux s'est détérioré par rapport à celui de l'année précédente qui se situait à 33,7%. De même, le taux de guérison reste un peu loin derrière l'objectif des 85% avec une bonne amélioration entre 2017 et 2018. Ainsi, il passe de 57% en 2017 à 72% en 2018 ; soit un gain de 15 points.

Par rapport aux districts, il apparait que celui de Kédougou enregistre le plus grand taux de dépistage avec 52,8% en 2017 et 35,0% en 2018. Au niveau du district de Saraya, le taux est 20,0% en 2017 et 7,6% en 2018. Dans le district de Salémata, on note un taux de dépistage de 9,1% en 2017 et 24,2% en 2018. En 2017, les taux de guérison dans ces départements sont respectivement de 58%, 33% et 100%. En 2018, ces taux se sont fortement améliorés correspondant respectivement à 78%, 60% et 100% dans les districts de Kédougou, Saraya et Salémata.

IV.2.4. LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE SIDA

Au Sénégal, la lutte contre le Sida est inscrite au rang des priorités dans le domaine de la santé. Depuis l'apparition de l'épidémie, de remarquables progrès ont été enregistrés. Cependant, la région de Kédougou est parmi les plus affectées. En 2017, la prévalence du Sida dans cette région est de 0,6%[7]. Elle demeure plus importante chez les femmes et les jeunes avec des prévalences respectives 1,0% et 0,7%.

Tableau IV-10 : Indicateurs de suivi de la lutte contre le SIDA

Indicateurs	Kédougou		Saraya		Salémata		Total	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Nombre total de PVVIH régulièrement suivies avec ou sans ARV	149	232		23	24	35	**173**	**290**
PVVIH recevant actuellement un traitement antirétroviral (file active sous ARV)	148	232		22	24	35	**172**	**289**
Nombre de femmes enceintes vues pour la 1ere CPN	4 835	5 094	2 877	3 120	767	716	**8 479**	**8 930**
Nombre de femmes enceintes chez qui le test de dépistage VIH a été proposé	4 818	5 056	2 865	3 120	764	716	**8 447**	**8 892**
Nombre de femmes enceintes qui ont accepté de faire le test de dépistage VIH	4 723	5 026	2 865	3 116	763	716	**8 351**	**8 858**
Nombre de femmes enceintes qui ont fait le test de dépistage VIH	2 859	4 609	2 824	3 116	689	716	**6 372**	**8 441**
Nombre de femmes enceintes qui ont retiré le résultat de leur test de dépistage VIH	2 601	4 243	2 719	3 091	668	703	**5 988**	**8 037**
Nombre de femmes enceintes dont le test de dépistage VIH est positif	15	29	11	14	5	5	**31**	**48**
Nombre de femmes enceintes séropositives au VIH nouvellement mises sous TARV	11	12	5	11	4	2	**20**	**25**

Source : Région médicale de Kédougou, 2018

[7] ANSD, Enquête Démographique de Santé-Continue (EDS-Continue) 2017

Face à cette situation, des ripostes sont effectuées pour ralentir et freiner l'épidémie. En effet, les malades sont régulièrement suivis et reçoivent un traitement antirétroviral. Le nombre de patients régulièrement suivis passe de 173 en 2017 à 290 en 2018 ; soit 117 malades de plus suivis par rapport à l'année passée. De même, le nombre de personnes vivant avec le VIH en traitement antirétroviral a augmenté de 117 personnes passant de 172 en 2017 à 289 en 2018. Ces augmentations sont aussi observées dans tous les trois districts de la région. Ces personnes sont, toutefois, plus suivies par le district de Kédougou.

Par ailleurs, le test de dépistage est généralement proposé aux femmes enceintes. Ainsi, le test a été proposé à 8 447 femmes enceintes en 2017 contre 8 892 femmes en 2018. En revanche, toutes ces femmes n'ont pas accepté de faire le test bien que la plupart a accepté. Elles représentent près de 99% des femmes à qui le test a été proposé. En 2017, toutes les femmes ayant accepté de faire le dépistage ne l'ont pas finalement fait. En effet, seules 6 372 femmes enceintes ont effectivement fait le test parmi les 8 351 volontaires au départ ; soit un taux de réalisation effective de 76,3%. En 2018, ce taux de réalisation est de 95,3% puisque 8 441 femmes enceintes ont effectivement fait le test sur 8 858 femmes qui avaient accepté de le faire. Par ailleurs, le retrait des résultats du test n'est pas effectué par toutes ces femmes enceintes ayant fait le test du VIH. En effet, seulement près de 95% d'entre elles ont récupéré leur résultat du test correspondant 5 988 en 2017 et 8 037 en 2018 femmes enceintes ayant récupéré leur résultat.

Parmi celles qui ont effectué le test, certains résultats se sont révélés positifs. En 2017, 31 tests ont révélé l'existence du VIH Sida ; soit une prévalence de 0,5%. En 2018, le nombre de femmes enceintes ayant fait le test qui s'est révélé positif est plus important avec 48 cas ; soit une prévalence de 0,6%. Le nombre de test positif est plus important dans le district de Kédougou avec 15 tests positifs en 2017 et 29 en 2018. Dans le district de Salémata, seulement 5 tests ont été positifs durant les deux années.

IV.2.5. LES ACTIVITES DE NUTRITION

La nutrition constitue, aujourd'hui, un élément essentiel pour la lutte contre la mortalité infantile. La malnutrition en constitue une des causes principales. *La malnutrition se caractérise par un « état pathologique résultant de la carence ou de l'excès, relatif ou absolu, d'un ou de plusieurs nutriments essentiels, que cet état se manifeste cliniquement ou ne soit décelable que par des analyses biochimiques,*

anthropométriques ou physiologiques »[8] (OMS, 1982). Elle est associée à 45% des décès des enfants de moins de 5 ans dans le monde et plus particulièrement dans les pays en développement.

Plusieurs maladies telles que l'anémie peuvent être caractéristiques de la malnutrition. Au niveau régional, l'anémie est assez fréquente chez les enfants de 6-59 mois. En effet, 85,7% des enfants de la région ont été atteints d'anémie (<11,0 g/dl), 23,1% atteints d'anémie légère (10,0 - 10,9 g/dl), 55,3% atteints d'anémie modérée (7,0 - 9,9 g/dl) et seulement 7,3% atteints d'anémie sévère (<7,0 g/dl)[9]. La supplémentation des aliments en vitamine A ainsi que le déparasitage sont développés pour lutter contre cette maladie en particulier et la mortalité infantile d'une manière générale.

Les résultats des activités de supplémentassions en vitamine A et de déparasitage menées dans la région de Kédougou n'ont pas été satisfaisants en 2017 et en 2018. En effet, le taux de couverture de supplémentassions en vitamine A pour les enfants de 6-59 mois est passé de 58% en 2017 à 27% en 2018 avec une baisse de 31 points. Ce résultat est tributaire de la bonne performance enregistrée dans le district de Saraya avec une couverture de 93% en 2017 et 66% en 2018. Cependant, les districts de Kédougou et Salémata n'ont pas pu atteindre leurs cibles atténuant ainsi cette performance de Saraya. Dans ces districts, les taux de couverture sont respectivement de 97% et 91%.

Par rapport au déparasitage des enfants de 12-59 mois, le taux de couverture est passé de 117% en 2014 à 101% en 2015 ; soit une baisse de 16 points. Cette baisse est imputable aux baisses simultanées des couvertures dans les districts de Kédougou (119% en 2014 contre 96% en 2015) et de Salémata (109% en 2014 contre 91% en 2015). Dans le Saraya, une bonne performance a été notée avec un taux de couverture de 112% en 2015.

Tableau IV-11 : Résultats de supplémentassions en vitamine A et de déparasitage

Districts	Années	Supplémentassions en vitamine A			Déparasitage		
		Pop cible 6-59 mois	Supplémentés	Taux de couverture	Pop cible 12-59 mois	Déparasités	Taux de couverture
District de Kédougou	**2017**	12 993	3 716	29%	11 409	2 407	21%
	2018	13 429	7 190	54%	11 986	3 728	31%
District de Saraya	**2017**	8 393	7 791	93%	7370	5 753	78%
	2018	8 675	5 730	66%	7 743	3 845	50%
District de Salémata	**2017**	3 658	3 084	84%	3 212	2 925	91%
	2018	33 781	2 055	6%	3 375	978	29%
Région de Kédougou	**2017**	**25 044**	**14 591**	58%	**14 621**	**11 085**	76%
	2018	**55 885**	**14 975**	27%	**23 104**	**8 551**	37%

Source : Région médicale de Kédougou, 2018

[8] Source : ANSD, EDS-C 2016
[9] ANSD, rapport de l'EDS-C 2017, p253

IV.3. L'HYGIENE PUBLIQUE

Pour assurer un suivi et une supervision adéquate, la brigade régionale d'hygiène effectue des visites régulières dans les différentes concessions. Ces visites vont permettre de déceler les manquements par rapport aux pratiques d'hygiène et d'en apporter les correctifs nécessaires.

Le nombre de concessions visitées par la brigade d'hygiène est passé de 8 134 en 2016 à 4 226 concessions en 2017. Ce nombre a connu une forte baisse (21,1%) entre 2016 et 2017.

Par rapport aux départements, il apparait que le département de Kédougou dispose le plus de concessions visitées. La proportion de concessions visitées dans ce département est de 66% en 2016 et 61% en 2017. Le département de Salémata dispose du nombre de concessions le moins visitées. Ce nombre passe de 762 concessions en 2016 à 771 en 2017 ; soit des proportions respectives de 9% et 11%.

Tableau IV-12 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées

Circonscription administrative	2016		2017		2018	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Kédougou	5 355	66	4 226	61	ND	ND
Saraya	2 017	25	1 977	28	ND	ND
Salémata	762	9	771	11	ND	ND
Région de Kédougou	8 134	100	6 974	100	ND	ND

Source : Brigade Régionale d'Hygiène de Kédougou, 2018

IV.3.1. LES INSPECTIONS DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

On appelle ERP, tous bâtiments, locaux ou enceintes dans lesquels des personnes sont admises pour avoir accès à un service privé ou public tel que l'alimentation, la restauration, l'hébergement, la santé, la récréation, etc.

Entre 2016 et 2017, le nombre d'ERP visité par les services d'hygiène a augmenté de 16,6%. Durant la première année, 1 568 ERP ont été visités contre 1 829 en 2017. Ces inspections ont surtout concerné les boutiques, restaurants, gargotes et cantines. Ainsi, 471 boutiques, 203 restaurants, 213 gargotes et 200 cantines ont été inspectés en 2017 pour des proportions respectives de 25,8%, 11,1%, 11,6% et 10,9%. A l'opposé, aucun marché, aucune auberge et aucune cafétéria n'a été inspecté. Aussi, c'est dans de faibles proportions (<1%) que les kiosques à lait, les hôtels, les ateliers meuniers ont été inspectés.

Au niveau départemental, les inspections ont plus lieu dans la circonscription administrative du département de Kédougou. En effet, plus de la moitié des visites sont effectuées dans cette zone. Les proportions des visites passent de 51,5% en 2016 à 58,5% en 2017. En terme absolu, le nombre d'inspections effectuées dans ce département est passé de 808 visites en 2016 à 1 070 en 2017. Le département de Salémata constitue la circonscription la moins visitée avec une proportion de 17,2% du total des visites en 2016 et 20,2% en 2017. La répartition des visites selon les ERP demeure la même que celle régionale. Ainsi, dans ces départements, les structures les plus visitées sont, entre autres, les boutiques, les restaurants, les gargotes, les cantines, les dibiteries, les établissements publics de santé et les tanganas[10]. De même, les usines de transformation de lait, les vendeurs de poisson, les hôtels et les ateliers meuniers sont les moins visités dans les inspections au niveau départemental.

Tableau IV-13 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département de 2014 à 2016

Nature ERP	Kédougou			Saraya			Salémata			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Boutiques	162	333	ND	92	47	ND	62	91	ND	316	471	ND
Restaurants	89	123	ND	52	39	ND	34	41	ND	175	203	ND
Gargotes	89	123	ND	58	49	ND	25	41	ND	172	213	ND
Cafétérias	0	0	ND	0	0	ND	0	0	ND	49	0	ND
Dibiteries	38	111	ND	36	16	ND	14	15	ND	88	142	ND
Boulangeries	27	28	ND	25	13	ND	11	13	ND	63	54	ND
Kiosques à lait	26	12	ND	4	2	ND	0	2	ND	30	16	ND
Tangana	35	25	ND	48	38	ND	19	44	ND	146	208	ND
Vente sur la voie publique	37	22	ND	11	17	ND	4	12	ND	92	51	ND
Boucheries	44	17	ND	34	11	ND	15	16	ND	93	44	ND
Cantines	68	123	ND	47	36	ND	35	41	ND	144	200	ND
Marchés	9	0	ND	1	0	ND	2	0	ND	12	0	ND
Auberges	11	0	ND	0	0	ND	0	0	ND	11	0	ND
Bars	65	52	ND	39	18	ND	23	19	ND	127	89	ND
Hôtels	9	7	ND	0	0	ND	0	0	ND	9	7	ND
Ecoles	37	22	ND	14	12	ND	10	6	ND	61	40	ND
Daaras	7	10	ND	3	7	ND	7	3	ND	17	20	ND
EPS[11] (hôpitaux, CS, PS)	11	33	ND	12	67	ND	7	10	ND	30	110	ND
Ateliers meuniers	18	2	ND	10	7	ND	1	6	ND	29	15	ND
Epicerie	10	10	ND	0	5	ND	0	3	ND	12	18	ND
Buvettes	12	13	ND	0	1	ND	0	6	ND	12	19	ND
Vendeurs poissons	3	3	ND	3	3	ND	1	1	ND	7	7	ND
Usines de transformation (lait)	1	1	ND	1	1	ND	0	0	ND	2	2	ND
Total	808	1070	ND	490	389	ND	270	370	ND	1 697	1929	ND

Source : Brigade Régionale d'Hygiène de Kédougou, 2018

[10] Petites gargote de rue traditionnelles

[11] EPS : Etablissement Public de Santé (Centre de Santé, Poste de Santé, Hôpitaux, ….)

IV.3.2. LES ACTIVITES D'IEC

En cas d'apparition de maladie à caractère épidémique, les agents d'hygiène sont au cœur du processus pour la limitation des risques de propagation. Différents types de séances sont, généralement, organisées pour la sensibilisation pour le respect des normes d'hygiène afin que la maladie ne se propage pas facilement. A l'exception de 2014, où les visites à domiciles constituaient la principale activité d'IEC des agents d'hygiène en rapport avec Ebola qui sévissait dans la zone, les activités d'IEC des agents d'hygiène sont plus orientées vers les entretiens durant les années 2016 et 2017. Les entretiens constituent plus de 96% du total des activités d'IEC durant ces deux années. En termes absolu, le nombre d'entretiens organisés par la brigade d'hygiène a plus que triplé entre 2016 et 2017 passant de 5 048 entretiens lors de la première année à 16 624 entretiens en 2017. Les causeries sont aussi utilisées pour communiquer avec la population. Entre ces deux années, le nombre de séances de causerie passe de 153 durant la première à 143 durant la seconde ; soit moins de 10 séances.

Tableau IV-14 : Répartition des activités d'IEC menées selon la nature de 2014 à 2016

Nature	Kédougou			Saraya			Salémata			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Entretiens	3 624	9 058	ND	1 110	7 014	ND	314	552	ND	5 048	16 624	ND
Causeries	60	27	ND	15	104	ND	78	12	ND	153	143	ND
Projection de films	0	0	ND	0	0	ND	0	0	ND	0	0	ND
Radios crochets	0	0	ND	0	0	ND	0	0	ND	0	0	ND
Réunions	9	21	ND	6	15	ND	9	6	ND	24	42	ND
Fora	0	2	ND	0	5	ND	2	3	ND	2	10	ND
Emission radio	1	1	ND	0	2	ND	16	1	ND	17	4	ND
Autres	0	0	ND	0	0	ND	0	0	ND	0	0	ND
Total	3 694	9 109	ND	1 131	7 140	ND	419	574	ND	5 244	16 823	ND

Source : Brigade Régionale d'Hygiène de Kédougou, 2018

Conclusion

A l'exception de l'absence d'hôpital régional, la région de Kédougou dispose d'un bon maillage de structures sanitaires. Des centres de santé, des postes de santé et des cases de santé sont disponibles avec un personnel technique qualifié. Cependant, des disparités fortes sont marquées par un déficit plus aigu au niveau des zones les plus lointaines des centres de santé à cause de l'enclavement de plusieurs villages et de la nature du relief. Cela pourrait être un des facteurs du non-respect des consultations pré et postnatales des femmes.

Au regard des tendances, pour mieux asseoir les bases d'un développement durable et réduire autant que possible les disparités en matière d'accès aux services de santé, il faut développer des stratégies pour promouvoir un système sanitaire mieux adapté, d'assurer pour tous un accès aux services de santé de qualité. La construction d'un hôpital régional à Kédougou, l'affectation de spécialistes (gynécologue, pédiatre, pharmacien biologiste, technicien supérieur en anesthésie réanimation), la construction de maternités et de logement pour sage-femme au niveau des postes de santé qui n'en possèdent pas sont autant des préalables pour sortir de la région de sa situation assez préoccupante par rapport aux taux de mortalité infanto-juvénile et mortalité maternelle très élevés.

Introduction

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale 2013-2017 (SNDES), l'objectif poursuivi est d'améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice, par la réduction de la durée des détentions préventives, l'amélioration des conditions de prise en charge des mineurs, le renforcement des sanctions pour atteinte aux droits des femmes, des enfants et des minorités, l'amélioration des conditions de séjour dans les prisons ainsi que le renforcement de l'accessibilité à une justice de proximité et des capacités institutionnelles et humaines des juridictions et des services centraux et déconcentrés.

Ainsi, les institutions judiciaires de la région de Kédougou se sont inscrites dans la même logique, bien qu'elles ne disposent pas assez de moyens humains et matériels pour faire face aux nombreux problèmes de sécurité et de justice qui existent dans la région. L'année 2018 marque l'installation du Tribunal de Grandes Instances de Kédougou et des tribunaux d'instances de Saraya et de Salémata.

Deux grandes parties composent ce chapitre. La première analyse les statistiques relatives à l'administration pénitentiaire et la seconde traite l'éducation surveillée.

V.1. L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

L'administration pénitentiaire désigne l'ensemble des moyens matériels et humains constituant un service public destiné à assurer l'exécution des condamnations pénales, dans un but d'individualisation de la peine. Au Sénégal, c'est la Direction de l'administration pénitentiaire du ministère de la justice qui a en charge les tâches relatives aux affaires de condamnations.

En 2018, le pays compte 37 établissements pénitenciers sur toute l'étendue du territoire. Au niveau régional, un seul établissement existe ; la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Kédougou. Sa mission principale est d'assurer la garde des personnes détenues et de favoriser les conditions de leur réinsertion après leur séjour carcéral.

La population carcérale ou population pénale est composée des individus pris en charge dans le registre de la MAC. Ils sont détenus provisoirement ou condamnés. En 2017, la population carcérale de la région de Kédougou est composée de 393 personnes. Il faut constater que la plupart des détenus est composée d'hommes avec 330 hommes détenus. A l'opposé, le nombre de femmes détenues est seulement de 63 détenues. En 2018, le nombre de détenus passe à 529 personnes ; soit 136 nouveaux détenus entre 2017 et 2018. Cette augmentation est tributaire des hommes détenus qui passe de 330 en 2017 à 489 détenus en 2018 dont 6 mineurs ; soit 159 détenus supplémentaires. En revanche, le nombre de femmes détenues a connu une baisse passant de 63 en 2017 à 40 dont 3 mineures en 2018.

Tableau V-1 : Nombre d'écroués selon le sexe

Année	Hommes			Femmes			Total
	Homme	Mineur	Ensemble	Femme	Mineure	Ensemble	
2017	330	0	330	63	0	63	393
2018	483	6	489	37	3	40	529
Variation	**153**	**6**	**159**	**-26**	**3**	**-23**	**136**

Source : MAC de Kédougou, 2019

On note, par ailleurs, que la population carcérale est diverse selon l'âge des détenus. En 2017, près de 72% des détenus sont âgés entre 19 et 36 ans. Ainsi, le nombre de détenus âgés entre 19 et 26 ans est de 163 détenus en 2017 et 241 détenus en 2018 représentant respectivement plus de 41,5% et 43,5% du total des détenus lors des deux années. Dans ce groupe, il a été dénombré 140 hommes contre 23 femmes. De même, on note que le nombre de détenus âgés entre 27 et 36 ans est de 121 détenus ; soit 30,8% du nombre total de détenus en cette année. L'essentiel de ce groupe de détenus est composé d'hommes avec 102 hommes contre 19 femmes. En revanche, le

nombre de détenus âgés de moins de 18 ans n'est pas trop important, seulement 8 en 2017 et 15 en 2018 détenus sont âgés de moins de 18 ans représentant respectivement 2,0% et 2,8% du total des détenus.

Tableau V-2 : Répartition de la population carcérale selon l'âge

Tranche d'âge	2017			2018			Variation	
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	2017	2018
Moins de 18 ans	8	0	8	14	1	15	2,0%	2,8%
19-26 ans	140	23	163	216	25	241	41,5%	43,5%
27-36 ans	102	19	121	120	4	124	30,8%	24,2%
37-46 ans	40	11	51	98	3	101	13,0%	19,8%
47-56 ans	30	10	40	40	0	40	10,2%	8,1%
plus de 56 ans	10	0	10	8	0	8	2,5%	1,6%
Total	**330**	**63**	**393**	**496**	**33**	**529**	100,0%	100,0%

Source : MAC de Kédougou, 2019

Par rapport au statut, il apparait qu'une bonne partie de la population carcérale de la région est condamnée. Ainsi, il a été dénombré 120 personnes condamnées en 2017. Ceux-ci représentent 66,7% de la population carcérale de la région en cette année. Pour ces condamnés, on en dénombre seulement 3 femmes contre 117 hommes.

De l'autre côté, les personnes en détention provisoire ne sont pas négligeables. A la date du 31 décembre 2018, la MAC de Kédougou en a dénombré 60 personnes. Les détenus provisoires représentent 33,3% de la population carcérale de Kédougou à cette date. Il faut signaler que la quasi-totalité des détenus provisoires au niveau de la MAC de Kédougou sont des hommes. Ainsi, 57 hommes sont en détention préventive contre seulement 3 femmes. Pour les condamnés, on note une prédominance des hommes avec 117 hommes condamnés contre 3 femmes condamnées. Globalement, l'effectif des condamnés est de 120 personnes représentant 66,7% du total de la population carcérale.

Tableau V-3 : Répartition de la population carcérale selon le statut au 31/12/2018

Année	Détenus provisoires			Détenus condamnés			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
2018	57	3	60	117	3	120	174	6	180
Proportion	31,7%	1,7%	33,3%	65,0%	1,7%	66,7%	96,7%	3,3%	100,0%

Source : MAC de Kédougou, 2019

Chaque détenu de la MAC est écroué par rapport à une infraction donnée. Ainsi, l'analyse du tableau suivant montre que la plupart de la population carcérale est écrouée suite à une infraction relative au "vol, tentative et recel". Le nombre d'écroués par cette infraction passe de 205 en 2017 à 235 en 2018. Les proportions respectives sont 52,2%

et 47,9% du nombre total de détenus. L'infraction "Coup et blessure volontaire" constitue la deuxième infraction de détention des personnes. Le nombre de détenu pour cette infraction est passé de 67 détenus en 2017 à 50 détenus l'année suivante ; soit des proportions respectives de 17,0% et 10,0%. Il faut noter que durant ces deux années aucune personne n'a été détenue pour les infractions telles que ''Terrorisme", ''Enrichissement illicite" et ''Fraude". Pour les infractions telles que ''Infanticide, abandon, avortement" et ''Détournement de deniers publics" une seule personne a été écrouée pour chacune de ces infractions.

Tableau V-4 : Répartition de la population carcérale selon le sexe et l'infraction

Nature des infractions	2017			2018			Proportion (%)	
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	2017	2018
Vol, tentative et Recel	204	1	205	235	0	235	52,2	47,9
Détention, trafic, usage de chanvre indien			0	70		70	0,0	14,3
Détournement de deniers publics			0	1		1	0,0	0,2
Coups et blessures volontaire	64	3	67	49	1	50	17,0	10,0
Escroquerie, abus, faux et usage de faux			0	23	1	24	0,0	4,7
Viol, attentat à la pudeur, pédophilie	1		1	4	0	4	0,3	0,8
Défaut de carnet sanitaire et social-proxénétisme		8	8	5	22	27	2,0	1,0
Infanticide, abandon, avortement			0		1	1	0,0	0,0
Meurtre, assassinat, parricide			0	5		5	0,0	1,0
Homicide volontaire ou involontaire			0	3		3	0,0	0,6
Menaces de mort violences voies de faits injures	27	7	34	33	5	38	8,7	6,7
Outrage, rébellion		11	11	2		2	2,8	0,4
Vagabondage, mendicité	10		10	5		5	2,5	1,0
Evasion et tentative			0	6		6	0,0	1,2
Fraude			0	0	0	0	0,0	0,0
Débit de boissons	17	32	49	7	6	13	12,5	1,4
Enrichissement illicite			0	0		0	0,0	0,0
Terrorisme			0	0		0	0,0	0,0
Autres	7	1	8	43	2	45	2,0	8,8
Total	**330**	**63**	**393**	**491**	**38**	**529**	**100,0**	**100,0**

Source : MAC de Kédougou, 2019

Par rapport à la nationalité des détenus, on constate que la MAC de Kédougou détient généralement des détenus du Sénégal et de la Guinée Conakry. Le nombre de sénégalais écroués dans la Mac de Kédougou est de 140 en 2017 et 225 en 2018 ; soit respectivement 35,6% et 43,7%. Les détenus de nationalité de la Guinée Conakry représentent 36,1% en 2017 et 27,0% en 2018 soit 142 et 139 détenus respectivement.

Ensuite, arrivent ceux issus du Mali (55 détenus en 2017 et 98 en 2018), ceux du Nigéria (35 en 2017 et 32 en 2018) et ceux du Burkina Faso (12 en 2017 et 15 en 2018).

Tableau V-5 : Répartition des écroués selon la nationalité

Nationalité	Année		Proportion	
	2017	2018	2017	2018
Sénégal	140	225	35,6%	43,7%
Guinée Conakry	142	139	36,1%	27,0%
Mali	55	98	14,0%	19,0%
Nigéria	35	32	8,9%	6,2%
Burkina Faso	12	15	3,1%	2,9%
Niger	1	0	0,3%	0,0%
Mauritanie	1	0	0,3%	0,0%
Côte d'Ivoire	2	0	0,5%	0,0%
Gambie	4	5	1,0%	1,0%
Sierra léone	1	1	0,3%	0,2%
Guinée Bissau	0	1	0,0%	0,2%
Autres	0	14		
Total	**393**	**529**	**100,0%**	**100,0%**

Source : MAC de Kédougou, 2019

Par rapport au comportement des détenus, on constate que la MAC a enregistré 7 détenus récidivistes en 2017. Ce nombre passe à 18 en 2018. Pour les détenus vivant avec leur mère en prison, ils sont au nombre de 2 en 2017 et 5 en 2018. En 2017, la MAC n'a enregistré aucun évadé mais a pu récupérer un évadé. Par contre, 3 évadés ont été enregistrés l'année suivante.

Tableau V-6 : Comportement des écroués

Année	2017	2018
Nombre de récidivistes	7	18
Enfants vivants avec leurs mères en prison	2	5
Evadés	0	3
Evadés repris	1	0

Source : MAC de Kédougou, 2019

Pour les sorties de prisons, différents motifs peuvent être à l'origine des libérations. Ainsi, en 2018, 79 personnes écrouées à la MAC ont retrouvé la liberté. Ainsi, la grâce présidentielle a permis à 37 personnes de trouver la liberté. De même, 12 personnes ont bénéficié de liberté provisoire et 8 d'une liberté conditionnelle. Aussi, 19 personnes ont été acquittées et relaxées.

V.2. L'EDUCATION SURVEILLEE ET LA PROTECTION SOCIALE

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est chargée de la prévention, de l'assistance, de la protection de l'enfance, de la médiation familiale, de la formation professionnelle et de la réinsertion socioprofessionnelle des enfants en conflit avec la loi, des enfants âgés de moins de 18 ans et des jeunes majeurs de 18 à 21 ans en danger. Cette mission est assurée dans la région de Kédougou par la coordination du service de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO).

La répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Kédougou se résume en une seule structure : une coordination AEMO localisée dans la commune de Kédougou.

Tableau V-7 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Kédougou

Circonscription administrative	Coord. AEMO[12]	Section AEMO	Secteur AEMO	CS[13]	CP[14]	CAS[15]	Total
Kédougou	1	0	0	0	0	0	1
Salémata	0	0	0	0	0	0	0
Saraya	0	0	0	0	0	0	0
Région de Kédougou	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**

Source : AEMO de Kédougou, 2019

Compte tenu de la répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée, le personnel de ces structures est essentiellement présent dans la seule structure qui est la coordination AEMO.

L'effectif du personnel de l'éducation surveillée dans la région de Kédougou est composé de 2 agents en 2017 contre 3 agents en 2018. Les agents de l'AEMO sont composés de deux éducateurs spécialisés et de sexe masculin et un agent d'appui en 2018. Ils officient au niveau de la coordination régionale basée dans la commune de Kédougou. Cette situation de déficit de personnel est une des causes du mauvais maillage de l'éducation surveillée dans la région de Kédougou.

La coordination de l'AEMO est chargée de suivre et d'assister les enfants en danger, les enfants en confits avec la loi ainsi que les mineurs en danger.

En 2017, le nombre d'enfants pris en charge par l'AEMO est situé à 40 enfants. En 2018,

[12] AEMO = Action Educative en Milieu Ouvert
[13] CS = Centre de Sauvegarde
[14] CP = Centre Polyvalent
[15] CAS = Centre d'Adaptation Sociale

ce nombre a plus que doublé et se situe à 86 enfants pris en charge. Cependant, entre 2016 et 2017, on note une forte baisse de 38,5% du nombre d'enfants pris en charge qui se situait à 65 enfants pris en charge en 2016.

Par rapport au sexe, les enfants pris en charge sont majoritairement constitués de garçons. Ainsi, en 2017, 35 garçons ont été pris en charge contre 5 filles. Le nombre de garçons pris en charge se situe à 48 garçons en 2018 tandis que le nombre de filles est passé de 38 filles prises en charge.

Par rapport aux enfants en conflits avec la loi, on note une stabilité entre 2017 et 2018. Ainsi, 24 enfants en conflits avec la loi ont été pris en charge en 2017 et 2018. Ces enfants sont, aussi, généralement des garçons. En 2017, aucune fille en conflit avec la loi n'a été prise en charge. En 2018, le nombre de filles prises en charge est seulement de 4 filles.

Par rapport aux enfants en danger, on note, dans un premier temps, une baisse entre 2016 et 2017 et, dans un second temps, une amélioration entre 2017 et 2018 des pris en charge. Ainsi, 36 enfants en dangers ont été pris en charge par l'AEMO en 2016 contre 16 en 2017. Le nombre d'enfant pris en charge se situait à 62 enfants en 2018. Durant cette dernière, il a été pris en charge plus de fille (34) que de garçons (28). En revanche, le nombre de garçons pris en charge est supérieur à celui des deux années précédentes. En 2016, 25 garçons en dangers ont été pris en charge contre 11 filles. L'année suivante, 11 garçons contre 5 filles des enfants en dangers ont été pris en charge.

Tableau V-8 : Evolution effectifs pris en charge par l'AEMO selon le sexe

Année	Enfants en conflits avec la loi			Enfants en dangers			Total			Evolution
	Garçon	Fille	Ensemble	Garçon	Fille	Ensemble	Garçon	Fille	Ensemble	
2016	24	5	29	25	11	36	49	16	65	
2017	24	0	24	11	5	16	35	5	40	-68,9%
2018	20	4	24	28	34	62	48	38	86	18,2%

Source : AEMO de Kédougou, 2019

La région de Kédougou n'a pas de centre de sauvegarde, ni de Centre Polyvalent ni de Centre d'Adaptation Sociale.

Conclusion

La population carcérale de la région de Kédougou compte 393 personnes en 2017 et 529 personnes en 2018. Les détenus sont constitués de plus d'hommes que de femmes. Par rapport aux tranches d'âge, il est apparu que les personnes âgées entre 19-26 ans et 27-36 ans sont les plus concernés. Les condamnés représentent la plus grande proportion des détenus avec près de 67% contre 33% en détention préventive en décembre 2018. En rapport avec l'infraction, il a été constaté que les infractions les plus courantes sont : ''vol, tentative et recel'' et ''Coups et blessures volontaires''. En général, les personnes détenues sont de nationalité sénégalaise, de la Guinée Conakry et du Mali. En 2018, la MAC a libéré 79 détenus dont la majorité pour cause de grâce présidentielle.

Par rapport à l'éducation surveillée, la région de Kédougou ne dispose que d'une seule structure ; la coordination de l'AEMO. Celle-ci est gérée par seulement deux éducateurs spécialisés. Cela traduit un important ratio nombre d'éducateurs par habitant. Néanmoins, l'AEMO a participé à la prise en charge de 40 enfants en 2017 dont 24 enfants en conflits avec la loi et 16 enfants en dangers. En 2018, elle a pris en charge 86 enfants composés de 24 enfants en conflit avec la loi et 62 enfants en dangers.

Introduction

Le Programme de Renforcement et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) reste, aujourd'hui, le programme phare de la politique agricole du Sénégal. Conscient que la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la lutte contre la pauvreté rurale et l'agriculture durable constituent des défis pressants, l'état du Sénégal considère que l'agriculture n'a d'autre choix que d'accélérer sa cadence. A cet effet, le PRACAS a été inscrit parmi les projets structurants du Plan Sénégal Emergent (PSE). Ce programme cible initialement 4 filières prioritaires que sont : le riz, l'arachide, l'oignon et les fruits et légumes d'exportation.

Dans la région de Kédougou, les campagnes agricoles 2017/2018 et 2018/2019 sont marquées par la consolidation des acquis en termes de distribution de semence, de subvention d'intrants agricoles. Il s'y ajoute la mise en place et cession de matériel agricole. En plus, la pluviométrie a, aussi, été favorable aux deux campagnes. En 2018, l'hivernage a été caractérisé par une installation des pluies dans certaines zones dès le 03 juin avec au moins 65 mm permettant à certains producteurs de procéder au labour et au premier semi de riz, maïs et sorgho. En 2017, l'hivernage a effectivement débuté le 6 juin avec les premières pluies utiles allant jusqu'à 51 mm.

Le présent chapitre s'articule autour de deux parties essentielles. La première partie aborde les préparations des campagnes 2017/2018 et 2018/2019. La seconde partie fait le bilan de ces deux campagnes.

VI.1. LES PREPARATIONS DES CAMPAGNES 2017/2018 ET 2018/2019

L'Etat du Sénégal, à travers le PRACAS, a maintenu son effort d'appui et d'accompagnement de l'agriculture en vue de l'atteinte des objectifs du programme. Cet appui s'est matérialisé, durant les campagnes 2017/2018 et 2018/2019, par une augmentation significative des quantités de semences de riz et une nette amélioration de la qualité des autres semences certifiées et subventionnées. De manière plus précise, l'Etat a maintenu la tendance haussière des quotas d'engrais et de semences de riz subventionné, afin de permettre l'accroissement de la productivité et l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire.

VI.1.1. LA MISE EN PLACE DES SEMENCES

Depuis la campagne agricole 2016/2017, la dynamique haussière des quantités de semence reçues dans la région poursuit sa tendance. Au niveau global, elles ont augmenté de 44,2% passant de 415 tonnes durant la campagne 2016/2017 à 598,4 tonnes à la suivante. Cependant, on note une baisse de 5,3% entre les campagnes 2017/2018 et 2018/2019 puisque le volume de semence reçu est passé à 566,8 tonnes lors de la dernière campagne.

Malgré le volume important de semences mis à la disposition de la région, on note, néanmoins, que le taux de cession pourrait être amélioré. Sur les 598,4 tonnes de semences reçues pour la campagne 2017/2018, seule une quantité de 492,4 tonnes a été vendue ; soit un taux de cession de 82,3%. Durant la campagne suivante, le taux de cession s'est amélioré et se situe à 87,7%.

Par ailleurs, l'évolution du niveau global des semences cache certaines disparités. En effet, les quantités de semences d'arachide baissé de 16,7% passant de 22,4 tonnes durant la campagne 2017/2018 à 166,8 tonnes à la campagne suivante. Celle de sorgho a, aussi, baissé de 3,3% passant de 30 tonnes lors de la première campagne à 29 tonnes à la suivante). De même, la quantité de semence , de fonio a baissé de 40,5% passant de 37 tonnes durant la première campagne à 22 tonnes à la suivante. A l'opposé, les réceptions de riz et de maïs ont augmenté. Les quantités de riz reçues passent de 236 tonnes lors de la campagne 2017/2018 à 250 tonnes la campagne suivante ; soit une

hausse de 5,9%. Cette situation pourrait s'expliquer par la dynamique de la volonté de l'état de vouloir atteindre l'autosuffisance en riz.

Tableau VI-1 : Situation des quantités de semences reçues et distribuées selon les spéculations

Spéculations	Opération	Campagnes			Variation
		2016/2017	2017/2018	2018/2019	
Arachide	Reçu (T)	200	200,4	166,8	-16,7%
	Vendu (T)	200	171,77	146,8	-14,5%
	Reliquat (T)	0	28,58	20,02	-30,0%
Maïs	Reçu (T)	67	95	99	4,2%
	Vendu (T)	67	93,1	98	5,3%
	Reliquat (T)	0	1,9	1	-47,4%
Sorgho	Reçu (T)	32	30	29	-3,3%
	Vendu (T)	32	24,7	28,6	15,8%
	Reliquat (T)	0	5,3	0,4	-92,5%
Fonio	Reçu (T)	21	37	22	-40,5%
	Vendu (T)	21	37	21,8	-41,1%
	Reliquat (T)	0	0	0,2	
Riz	Reçu (T)	95	236	250	5,9%
	Vendu (T)	83,4	165,8	202	21,8%
	Reliquat (T)	11,6	70,2	48	-31,6%
Total	Reçu (T)	415	598,4	566,8	-5,3%
	Vendu (T)	403,4	492,4	497,2	1,0%
	Reliquat (T)	11,6	105,98	69,62	-34,3%

Source : DRDR de la région de Kédougou, 2019

Au niveau départemental, les proportions de semences reçues sont différentes. Le département de Kédougou dispose de la quantité la plus importante avec un peu plus de 50,1% lors de la première campagne et 43,8% la campagne suivante avec une baisse de 17,3% entre les deux. Ainsi, 300 tonnes de semences ont été reçues en 2017 et 248,2 tonnes en 2018 par le département de Kédougou. Le département de Saraya, zone actuellement dominée par les activités d'exploitation d'or, a obtenu 150,1 tonnes en 2017 et 161 tonnes en 2018 ; soit plus de 26,8% du total régional (en moyenne). Entre ces deux campagnes, la quantité de semence reçue par le département de Saraya a connu une hausse de 7,1%. De même, avec une part quasi proche de celle de Saraya (26,3% en moyenne), le département de Salémata a reçu 148 tonnes de semences en 2017 et 157,6 tonnes en 2018. Ces deux valeurs représentent respectivement 24,7% et 27,8% du total des semences reçues au niveau

régional. Entre ces deux campagnes, la quantité de semences reçue par le département de Kédougou a connu une hausse de 6,5%.

Par rapport à la subvention de ces semences, l'enveloppe globale a été de 164,09 millions FCFA lors de la campagne 2017/2018. Pour la campagne 2018/2019, le volume de la subvention de l'Etat est porté à 161,845 millions FCFA. On note une baisse de 1,4% de l'enveloppe des subventions entre les deux campagnes.

Tableau VI-2 : Situation des quantités de semences reçues et distribuées selon les départements

Départements	Opérations	Campagnes				Variation
		2017/2018		2018/2019		
		Quantité (T)	Part	Quantité (T)	Part	
Kédougou	Reçu	300	50,1%	248,2	43,8%	-17,3%
	Vendu	229,0	46,5%	220,2	44,3%	-3,9%
	Reliquat	0,6	0,6%	35,0	50,2%	5730,0%
Saraya	Reçu	150,4	25,1%	161,0	28,4%	7,1%
	Vendu	122,8	24,9%	156,3	31,4%	27,3%
	Reliquat	8	7,5%	15,2	21,8%	89,9%
Salémata	Reçu	148	24,7%	157,6	27,8%	6,5%
	Vendu	140,6	28,6%	120,7	24,3%	-14,2%
	Reliquat	3	2,8%	4,6	6,5%	52,0%
Total	Reçu	598,4	100,0%	566,8	100,0%	-5,3%
	Vendu	492,4	100,0%	497,2	100,0%	1,0%
	Reliquat	106,0	100,0%	69,6	100,0%	-34,3%

Source : DRDR de la région de Kédougou, 2019

VI.1.2. LA MISE EN PLACE DES ENGRAIS

L'utilisation d'engrais permet de fertiliser les terres cultivées afin d'obtenir de meilleurs rendements. C'est en sens que l'Etat met à la disposition des agricultures des engrais subventionnés pour de meilleurs rendements.

Durant les campagnes 2017/2018 et 2018/2019, les quantités d'engrais reçues dans la région de Kédougou ont considérablement augmenté. Au niveau global, on note une hausse de 62,8%. Pour les trois types disponibles, la hausse est notée pour chacun. Ainsi, les quantités passent de 135 tonnes à 223 tonnes. Cette hausse est la résultante des hausses simultanées des quantités d'engrais des trois types 6-20-10, Urée et 15-15-15. La quantité d'urée reçue passe de zéro tonne lors de la première campagne à 71 tonnes à la suivante. La quantité d'engrais du type 6-20-10 reçue n'a augmenté que

d'une tonne passant de 96 tonnes en 2017 à 97 tonnes en 2018. Le volume du 15-15-15 reçu a augmenté de 14 tonnes pour s'établir à 55 tonnes en 2018.

Par ailleurs, il apparait une nette différence entre les quantités reçues et celles vendues. Ainsi, les taux de cession se situent à 92,7% en 2017 et 82,9% en 2018. Cependant, il apparait que le 6-20-10 et 15-15-15 sont les plus achetés par les agriculteurs lors des deux campagnes. Leur taux de cession se situe, en moyenne, respectivement à 94,4% et 95,4%.

Par ailleurs, l'urée présente la plus faible part des quantités reçues dans la région de Kédougou durant ces deux campagnes. En effet, lors de la campagne 2017/2018, la région n'a reçu aucune quantité d'urée. La part de l'urée est de 31,8% du total des quantités d'engrais reçues dans la région lors de la campagne 2018/2019. Les types 6-20-10 et 15-15-15 occupent respectivement 70,1% et 29,9% du total des quantités reçues lors de la première campagne et 43,5% et 24,7% la campagne suivante.

En matière d'apports de l'Etat pour la subvention des engrais, l'enveloppe globale est de 19 688 000 FCFA pour la campagne 2017/2018 et de 28 930 207 FCFA lors de la campagne suivante. Cela correspond à une hausse de 46,9% du montant des subventions d'engrais de l'Etat.

Tableau VI-3 : Situation de la mise en place d'engrais

Type d'engrais	Opérations	Campagnes			Variation
		2016/2017	2017/2018	2018/2019	
6-20-10	Reçu (T)	67	96	97	1,0%
	Vendu (T)	60,55	87	95,4	9,7%
	Reliquat (T)	6,45	9	1,6	-82,2%
Urée	Reçu (T)	26,65	0	71	
	Vendu (T)	24,85	0	38,1	
	Reliquat (T)	1,8	0	32,9	
15-15-15	Reçu (T)	61	41	55	34,1%
	Vendu (T)	49,5	40	51,4	28,4%
	Reliquat (T)	11,5	1	3,65	265,0%
Total	Reçu (T)	154,65	137	223	62,8%
	Vendu (T)	134,9	127	184,9	45,6%
	Reliquat (T)	19,75	10	38,15	281,5%

Source : DRDR de la région de Kédougou, 2018

Au niveau départemental, la répartition des quantités reçues reste déséquilibrée. Le département de Kédougou a reçu 94 tonnes en 2017 et 146 tonnes en 2018 ; soit respectivement 68,6% et 65,5% des quantités totales reçues par la région. Le

département de Salémata, dont l'agriculture demeure la principale activité, reste le moins doté. La quantité totale destinée au département est, seulement, de 4 tonnes en 2017 et 9 tonnes en 2018 correspondant respectivement à 2,9% et 4,0% du total des quantités reçues.

Tableau VI-4 : Situation de la mise en place d'engrais par département

Départements	Opérations	Campagnes				Variation
		2017/2018		2018/2019		
		Quantité (T)	Part	Quantité (T)	Part	
Kédougou	Reçu	94	68,6%	146	65,5%	55,3%
	Vendu	84	66,1%	116	62,8%	38,1%
	Taux de cession	89,4%		79,5%		-100,0%
Saraya	Reçu	39	28,5%	68	30,5%	74,4%
	Vendu	39	30,7%	63	34,1%	61,5%
	Taux de cession	100,0%		92,6%		-100,0%
Salémata	Reçu	4	2,9%	9	4,0%	125,0%
	Vendu	4	3,2%	5,9	3,2%	46,3%
	Taux de cession	100,0%		65,00%		-35,0%
Total	Reçu	137	100,0%	223	100,0%	62,8%
	Vendu	127	100,0%	184,9	100,0%	45,6%
	Taux de cession	92,7%	100,0%	82,9%	100,0%	-10,6%

Source : DRDR de la région de Kédougou, 2018

VI.1.3. LA MISE EN PLACE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AGRICOLES

Durant la campagne 2017/2018, deux programmes majeurs ont permis de mettre à la disposition de la région des matériels agricoles motorisés. Il s'agit du programme brésilien « Maïs alimentos » et du programme belge. Au même titre que les autres programmes, les équipements agricoles motorisés sont cédés à travers des commissions régionales et départementales de supervision, de contrôle et de distribution. Pour ces matériels, une subvention de 60% sur le prix fournisseur est accordée.

Durant la campagne 2017/2018, 110 unités de matériels agricoles ont été destinés à la région de Kédougou. Cependant, seules 101 unités ont été cédées. De même, à la campagne suivante, seulement 9 unités ont été cédées sur les 39 octroyées à la région de Kédougou.

Cependant, compte tenu du niveau de pauvreté de la population rurale de la région de Kédougou, et particulièrement les agriculteurs, beaucoup d'agriculteurs présentent une certaine difficulté pour acquérir ces matériels. En effet, avec une subvention de 60%, il faut disposer des moyens à hauteur de 40% du montant du prix fournisseur pour pouvoir compléter le gap. Par exemple, lors de la campagne 2017/2018, le prix de

cession aux producteurs d'un tracteur 100 CV avec 4 RM est de 7 727 000 FCFA. Cela s'est traduit, en conséquence, par un faible taux de cession des matériels agricoles. Pour pallier à cette contrainte, le MAER a pris l'initiative, avec l'accompagnement du MEFP, de mettre en place une convention tripartite entre le MAER, le FONGIP et les institutions financières (CNCAS, BNDE, CNAAS) afin de faciliter l'accès des petits producteurs aux équipements agricoles motorisés essentiels.

Tableau VI-5 : Nombre de matériels agricoles mis en place durant la campagne 2016/2017

Désignation	2016/2017		2017/2018		2018/2019	
	Reçu	vendu	Reçu	vendu	Reçu	vendu
Tracteurs 75 – 78 CV	15	ND	0	0	0	0
Offset 22 disques	15	ND	0	0	0	0
Semoirs grandes cultures, 13 rangs	15	ND	0	0	0	0
Charrues à 4 socs réversibles	5	ND	0	0	0	0
Motoculteurs équipés	10	ND	0	0	0	0
Semoir mono rang	0	0	50	50	0	0
Charrue UCF	0	0	30	21	0	0
Houe Sine	0	0	30	30	0	0
Tracteurs 100CV avec 4 RM	0	0	0	0	15	9
Offset hydraulique semi portée 24 disques	0	0	0	0	15	0
Remorques 50 tonnes	0	0	0	0	2	0
Total	**60**	**ND**	**110**	**101**	**32**	**9**

Source : DRDR de la région de Kédougou, 2018

VI.2. LE BILAN DES CAMPAGNES AGRICOLES 2015/2016 ET 2016/2017

VI.2.1. LES CULTURES VIVRIERES

Les principales cultures vivrières de la région de Kédougou sont le sorgho, le maïs, le riz et le fonio. Cependant, le mil et le niébé sont cultivés sur de petites dimensions au niveau du département de Kédougou. Durant les deux campagnes, différents éléments peuvent être des facteurs explicatifs de certaines performances. Il s'agit, entre autres éléments, de :

- la combinaison des programmes réguliers et des actions des projets ;
- la mise en place des semences ;
- la bonne pluviométrie ;
- l'évolution de la mécanisation ;
- la facilitation de l'accès aux intrants ;
- l'utilisation davantage de semences certifiées ;
- l'augmentation des aménagements.

La combinaison de ces différentes actions ont permis d'aboutir à de bons résultats selon les différentes spéculations. Par rapport aux céréales, la superficie emblavée entre les campagnes passe de 26 918 ha en 2017 à 25 527 ha en 2018 ; soit une baisse de 5,2%. Quant à la production, elle passe de 69 008 tonnes en 2017 à 78 040 tonnes en 2018 ; soit 13,1% de hausse. Ces performances induisent l'évolution du rendement qui passe de 2 563 kg/ha en 2017 à 3 057 kg/ha en 2018. Cette situation est distincte à travers les différentes spéculations qui composent ces céréales.

Le sorgho : la superficie emblavée pour la culture du sorgho poursuit sa dynamique haussière entre les campagnes 2016/2017 et 2017/2018. Elle se situe à 6 793 ha en 2017 contre 3 525 ha en 2016 ; soit une hausse de 92,7%. Toutefois, on note une baisse entre la campagne 2017/2018 et celle de 2018/2019. Ainsi, durant la dernière campagne, les superficies emblavées se situent à 4 102 ha ; soit une baisse de 39,6%. Avec la baisse de la superficie emblavée, on note une baisse des productions entre ces deux campagnes. Ainsi, les productions de Sorgho se situent à 13 845 tonnes durant la campagne 2017/2018 et 9 804 tonnes la campagne suivante. Ces niveaux de production conjugués aux superficies ont permis d'obtenir des rendements assez acceptables. En effet, les rendements de la production de sorgho sont passés de 2 038 T/ha en 2017 à 2 390 T/ha en 2018.

Le maïs : le maïs constitue généralement, derrière le riz, la seconde céréale la plus cultivée dans la région de Kédougou. Les superficies emblavées pour la culture du maïs passent de 9 761 ha en 2017 à 11 390 ha en 2018 ; soit 16,7% de hausse. En plus, avec la bonne pluviométrie durant les deux campagnes, la production de maïs a augmenté de 28,0% passant de 26 943 tonnes à 34 489 tonnes. Il faut, toutefois, signaler que la superficie emblavée pour la culture du maïs lors de la campagne 2017/2018 est plus importante que celle du riz plaçant cette céréale comme la plus cultivée de la région en cette campagne.

Le riz : le riz est, généralement, la céréale la plus cultivée en termes de superficie et de quantité produite dans la région de Kédougou. Les emblavures de riz sont passées de 8 955 à 8 580 ha entre 2017 et 2018, soit une baisse de 4,2%. En revanche, cette baisse de la surface emblavée n'a pas impacté la production. Ainsi, entre ces deux années, elle passe de 27 119 à 32 454 tonnes ; soit une augmentation de 19,7%. Il s'en est suivi une amélioration des rendements du riz puisqu'ils passent de 3 028,4 à 3 782,5 kg/ha entre la première et la seconde campagne.

Le fonio : depuis 2014, les superficies emblavées de fonio dépassent la barre des 1 400 ha alors que, avant cette date, elles se situaient à moins de 500 ha. Plus précisément, elles passent de 1 409 ha en 2017 pour se situer à 1 455 ha en 2018 ; soit une hausse de 3,3%. Néanmoins, une baisse de cette superficie a été observée entre les campagnes de 2016 et 2017 puisqu'en 2016, 1 539 ha ont été emblavés pour la culture du fonio. La production de fonio pour la campagne de 2018/2019 a connu aussi une hausse de 17,4% par rapport à la campagne de 2017/2018 en passant de 1 101 tonnes durant cette dernière campagne à 1 293 tonnes la campagne suivante. Aussi, les rendements du fonio ont augmenté de 13,7% entre ces deux années. Ils passent ainsi de 781 Kg/ha à 889 Kg/ha entre les campagnes agricoles de 2017/2018 et 2018/2019.

Tableau VI-6 : Situation des cultures vivrières durant les campagnes 2015 et 2016

Indicateurs	Campagnes	Sorgho	Maïs	Riz	Fonio	Céréales
Superficie (Ha)	2016/2017	3 525	5 934	8 800	1 539	19 798
	2017/2018	6 793	9 761	8 955	1 409	26 918
	2018/2019	4 102	11 390	8 580	1 455	25 527
	Evolution	-39,6%	16,7%	-4,2%	3,3%	-5,2%
Production (T)	2016/2017	4 673	14 993	24 687	1 201	45 554
	2017/2018	13 845	26 943	27 119	1 101	69 008
	2018/2019	9 804	34 489	32 454	1 293	78 040
	Evolution	-29,2%	28,0%	19,7%	17,4%	13,1%
Rendement (Kg/Ha)	2016/2017	1 326	2 527	2 805	780	7 438
	2017/2018	2 038,1	2 760,3	3 028,4	781,4	2 563,6
	2018/2019	2 390,1	3 028,0	3 782,5	888,7	3 057,2
	Evolution	17,3%	9,7%	24,9%	13,7%	17,2%

Source : DRDR de la région de Kédougou, 2018

VI.2.2. LES CULTURES INDUSTRIELLES

Dans la région de Kédougou, deux types de cultures industrielles sont généralement les plus pratiquées : l'arachide d'huilerie et le coton.

La superficie des terres cultivées en arachide lors de la campagne de 2017/2018 est évaluée à 14 430 ha contre 15 787 ha durant la suivante campagne, soit une hausse de 8,0%. Cette hausse est obtenue à la suite de celle des superficies emblavées dans les différents départements. Le département de Kédougou enregistre la plus forte hausse avec 10,0% passant de 4 342 ha emblavés en 2017 à 4 794 ha en 2018. Les autres départements ont enregistré une hausse autour de 3% passant de 991 ha à 1 018 ha et 7 337 ha à 7 550 ha respectivement pour les départements de Salémata et Saraya.

Pour la production d'arachide, une nette amélioration a été notée entre les deux campagnes. Celle-ci passe de 13 537 tonnes en 2017 à 20 522 tonnes en 2018 traduisant une augmentation de 51,6%. Cette amélioration est concomitante à celle notée dans les départements de Kédougou, de Salémata et de Saraya qui ont enregistré des hausses respectives de 59,9%, 28,4% et 50,0%. Ces améliorations ont permis de porter la production d'arachide dans ces départements respectifs à 7 670 tonnes, 1 527 tonnes et 11 325 tonnes lors de la campagne 2018/2019.

Par rapport à la culture du coton, les superficies emblavées ont augmenté de 26,4% entre les campagnes 2017/2018 et 2018/2019 permettant de porter la superficie à 2 225 ha durant la dernière campagne. Cette évolution est tributaire de la hausse simultanée des superficies de coton emblavées dans les départements de Kédougou et Saraya. Des hausses respectives de 25,1% et 28,3% ont été notés correspondant à des niveaux d'emblavure respectifs de 1 350 ha et 875 ha durant la campagne 2018/2019.

Par rapport à la production de coton, une hausse de 15,0% a été enregistrée entre ces deux campagnes. Les niveaux de production se situent à 2 000 tonnes durant la campagne 2017/2018 et 2 299 tonnes la campagne suivante. Cette performance fait suite aux hausses simultanées des productions dans les départements de Kédougou et Saraya. En effet, la production de coton a augmenté de 19,7% dans le département de Kédougou correspondant à un niveau de production de 1 436 tonnes en 2018/2019. Dans le Saraya, la production de coton est évaluée à 863 tonnes pour la campagne 2017/2019 correspondant à une hausse de 7,9% entre cette campagne et celle de 2017/2018.

Tableau VI-7 : Situation des cultures industrielles durant les campagnes 2015 et 2016

Indicateurs	Campagnes	Arachide	Coton	Total
Superficie (Ha)	2017/2018	12 670	1 760	14 430
	2018/2019	13 362	2 225	15 587
	Evolution	5,5%	26,4%	8,0%
Production (T)	2017/2018	13 537	2 000	15 537
	2018/2019	20 522	2 299	22 821
	Evolution	51,6%	15,0%	46,9%
Rendement (Kg/Ha)	2017/2018	1,1	1,1	1,1
	2018/2019	1,5	1,0	1,5
	Evolution	43,7%	-9,1%	36,0%

Source : DRDR de la région de Kédougou, 2018

Conclusion

Comparativement à 2017, l'hivernage de 2018 a été meilleur quant aux précipitations avec 1 204,73 mm obtenu en 2018 contre 1 108,11 mm en 2017. Par contre, en matière de nombre de jours de pluies, il a été observé une baisse de 3 jours en 2018 par rapport à 2017. En revanche, celui de 2017 a été davantage moins bon que celui de 2016 avec une dégradation de 208,7 mm de pluies entre ces deux hivernages.

Ainsi, l'hivernage 2018-2019 reste caractérisé par une bonne répartition de la pluviométrie dans le temps et l'espace et surtout des pluies la nuit et un bon ensoleillement le jour. Cette situation a favorisé le bon développement végétatif des cultures, aucun stress hydrique n'a été observé.

Aussi, les campagnes sont marquées par l'équipement des producteurs en matériels agricoles (tracteurs, houes, charrues, semoirs, …) grâce à la subvention de l'Etat et à l'appui des projets et programmes intervenant au niveau de la région. La disponibilité de ces facteurs de production a facilité le travail des producteurs notamment les opérations culturales. Ainsi, les rendements agricoles ont connu une nette amélioration avec des pics de 4t/ha pour le riz.

Par ailleurs, le problème de la divagation du bétail et les feux de brousse plombent encore le développement de l'agriculture dans la région Kédougou d'où la nécessité de mettre en place les POAS et de réactualiser le barème relatif à la divagation.

Introduction

Les conditions pluviométriques satisfaisantes confèrent à la région de Kédougou un paysage de savane arborée avec une bonne biomasse. Toutefois, les parcours de cette zone présentent, pendant une partie de l'année, une faible valeur nutritive, du fait d'une forte teneur en lignine. Dans cette zone, une forte présence de glossines limite l'élevage.

L'élevage extensif demeure le type pratiqué par la quasi-totalité des éleveurs avec comme caractéristique principal un bétail laissé en divagation. Ce type d'élevage est surtout encouragé par l'existence de pâturages riches et diversifiés (importantes quantités de biomasses herbacées et arbustives) mais aussi et surtout par les espèces qui sont élevées dont la race ndama qui est rustique. Dans cette zone, une forte pression de glossines limite l'élevage au point que seuls les taurins Ndama, les moutons et chèvres nains peuvent vivre dans les zones infestées de glossines.

L'analyse des données porte sur la typologie du personnel intervenant dans le secteur, sur les effectifs du cheptel, les productions de viande et des produits dérivés et la santé animale.

VII.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VII.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques assurent généralement la supervision, le suivi et le contrôle de l'activité. Ils ont pour rôle principal la mise en œuvre la politique définie par le Ministère de l'élevage et des Productions Animales (MEPA) mais aussi et surtout d'assister les éleveurs face aux éventuelles menaces. C'est-à-dire, ils assurent la surveillance épidémiologique et apportent une assistance vétérinaire aux éleveurs.

La région de Kédougou compte, depuis 2014, un seul docteur vétérinaire pour assurer la surveillance épidémiologique et l'assistance vétérinaire. Il est, cependant, appuyé par une équipe assez diversifiée constituant le personnel du service régional de l'Elevage.

Entre 2016 et 2018, l'évolution des effectifs du personnel est quasi stable. Ainsi, l'équipe est composée de 11 personnes en 2016 alors qu'elle en compte 13 en 2017 et 12 en 2018. Durant ces deux dernières années, la structure du personnel est restée identique notamment sur la composition selon le sexe que sur le nombre.

De même, la région compte trois ingénieurs des travaux d'élevage de 2016 à 2018. Ces trois ingénieurs sont tous de sexe masculin. En revanche, le nombre d'agents techniques d'élevage (ATE) est passé de 9 agents en 2017 à 8 en 2018.

Globalement, l'Inspection Régionale des Services Vétérinaires est composée de 13 agents en 2017 et 12 en 2018 ; tous de sexe masculin. Ces agents sont répartis entre les départements, l'IRSV et les sites. Les ingénieurs des travaux et les Agents Techniques sont répartis entre les trois départements (Kédougou, Salémata et Saraya) par contre les agents administratifs sont au niveau de l'Inspection régionale des services vétérinaires.

Tableau VII-1 : Effectifs du personnel selon le diplôme

Circonscriptions administratives	Années	Docteur vétérinaire		ITE[16]		ATE[17]		Ensemble		
		Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Ensemble
Kédougou	2016	1	0	1	0	3	0	5	0	5
	2017	1	0	1	0	3	0	5	0	5
	2018	1	0	1	0	3	0	5	0	5
Saraya	2016	0	0	1	0	5	0	6	0	6
	2017	0	0	1	0	4	0	5	0	5
	2018	0	0	1	0	3	0	0	0	0
Salémata	2016	0	0	1	0	2	0	3	0	3
	2017	0	0	1	0	2	0	3	0	3
	2018	0	0	1	0	2	0	3	0	3
Région	2016	1	0	3	0	10	0	11	0	11
	2017	1	0	3	0	9	0	13	0	13
	2018	1	0	3	0	8	0	12	0	12

Source : IRSV de Kédougou, 2018

VII.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Depuis quelques années, la politique de l'élevage dans la région a connu une dynamique de performance positive. L'état a mis en place, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, deux projets phares : le PDESOC (Projet de Développement de l'Elevage au Sénégal Oriental et en Basse Casamance) et le PROGEBE (Projet de Gestion Durable du Bétail Ruminant Endémique). L'objectif du PDESOC est de Contribuer à réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire en assurant une gestion durable des ressources naturelles tout en participant au développement de l'élevage et à la mise en œuvre de systèmes de production performants. Le PROGEBE, quant à lui, cherche à mettre en place des mesures de préservation du bétail ruminant endémique (BRE) trypanotolérant (bovin ndama, mouton djallonké et chèvre naine) et de son habitat naturel. D'autres partenaires interviennent, aussi, dans le domaine de l'élevage à Kédougou. Il s'agit du PINKK, du P2RS et du projet COSPE. La combinaison d'actions de ces projets a permis d'améliorer les conditions d'élevage et de valoriser le potentiel de production et d'accroissement de la productivité du bétail.

[16] ITE : Ingénieur des Travaux d'Elevage
[17] ATE : Agents Techniques d'Elevage

Tableau VII-2 : Liste des autres intervenants

Intervenants	Statut	Domaine d'intervention	Zone d'intervention
PROGEBE	Projet	Santé animale, infrastructures pastorales, préservation de l'environnement, formation des producteurs, amélioration des productions animales, cultures fourragères, appui conseil des agro-pasteurs	Arrondissement Bandafassi
PDESOC	Projet	Modernisation des systèmes de production animale ; Santé animale ; Aménagement pastoral ; cultures fourragères, appui à la constitution des réserves fourragères, Préservation environnement	Région Kédougou
PINKK	Projet	Elevage	Région Kédougou
P2RS	Programme	Elevage	Région Kédougou
COSPE	Projet	Elevage	Kédougou, Saraya[18]

Source : IRSV de Kédougou, 2018

VII.1.3. LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

Par rapport aux infrastructures et équipements, la structure de la région n'a pas évolué entre 2016 et 2018. Il a été dénombré 139 infrastructures et équipements. En 2018, 76,3% des infrastructures pastorales se situent dans le département de Saraya avec 98 forages pastoraux. Le département de Salémata demeure le moins équipé avec seulement trois unités dont deux parcs à vaccinations.

Depuis plusieurs années, la région de Kédougou ne disposait pas assez d'infrastructures et équipements pastoraux et avicoles. Cependant, on note une amélioration à partir de 2014. Ainsi, les forages pastoraux ont considérablement augmenté entre 2014 et 2016. En 2014, La région ne comptait aucun forage pastoral. En 2017 et 2018, le nombre passe à 117 forages pastoraux dont les 18 se situent dans le département de Kédougou. Aussi, le nombre de parcs à vaccinations passe de trois unités en 2014 à huit unités en 2017 et 2018 dont quatre unités dans le département de Kédougou et deux unités dans chacun des autres départements. Quant aux fermes avicoles modernes, elles ont bénéficié de sept unités supplémentaires passant, ainsi, de 5 à 12 unités respectivement en 2014 et 2016. Depuis cette année, on note une stabilité de ces infrastructures et équipements.

Les infrastructures telles que les unités de transformations de produits laitiers, les fermes modernes d'embouche (bovine, ovine, caprine, asine, porcine ou équine), les centres zootechniques et les abattoirs modernes n'existent pas dans la région de Kédougou. Cependant, une zone d'abattoir existe mais celle-ci n'est pas moderne. Par

[18] Il s'agit ici des départements

rapport aux pharmacies et cliniques vétérinaires, la région de Kédougou n'en dispose que d'une seule depuis 2016 ; celle-ci est localisée dans le département de Kédougou

Tableau VII-3 : Nombre d'infrastructures pastorales et avicoles de 2016 à 2018

Départements	Années	Forages agropastoraux	Parcs à vaccination	Fermes avicoles modernes	Unités de transformation de produits laitiers	Abattoirs modernes	Pharmacies et cliniques vétérinaires
Kédougou	2016	18	2	8	1	0	1
	2017	18	2	0	0	0	1
	2018	18	2	8	1	0	1
Saraya	2016	98	4	4	0	0	0
	2017	98	4	4	0	0	0
	2018	98	4	4	0	0	0
Salémata	2016	1	2	0	0	0	0
	2017	1	2	0	0	0	0
	2018	1	2	0	0	0	0
Région	2016	117	8	12	1	0	1
	2017	117	8	0	0	0	1
	2018	117	8	12	1	0	1

Source : IRSV de Kédougou, 2018

VII.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

Le cheptel de la région de Kédougou est estimé, en 2017, à 94 666 têtes. Ce nombre a évolué entre 2016 et 2017. Entre 2016 et 2017, le nombre de têtes du cheptel a connu une hausse de 3,5%. Cette hausse est caractéristique des hausses de 3,5% du nombre de bovins, ovins et caprins.

Par rapport à la répartition du cheptel par département, celui de Saraya occupe la première place avec plus de 41% du cheptel. Dans ce département, plus de 49% du cheptel est constitué de bovins. De même, plus de 71% du cheptel dans le département de Kédougou est constitué de bovins, soit 23 060 bovins 2017. Cette composition confère au département la part de 34,1% du cheptel régional.

Par rapport à la répartition du cheptel selon les familles d'espèces, il apparait que celui-ci est majoritairement composé de bovins, d'ovins et de caprins. En effet, la proportion des bovins est de 60,6% en 2017. Le nombre de bovins est de 57 389 en 2017 contre 54 448 en 2016. Les ovins constituent, derrière les bovins, la seconde famille d'espèce la plus représentée. Ainsi, la proportion des ovins est de 19,7% en 2017. A ces proportions, correspondent des effectifs de 17 995 têtes d'ovins en 2016 et 18 625 en

2017. Les caprins sont, aussi, bien représentés avec une proportion de 18,5% en 2017. L'effectif des caprins est de 16 882 têtes en 2016 et 17 473 têtes en 2017. Les équins, les porcins et les asins sont représentés par de faibles proportions. Pour les porcins, il faut signaler que seul le département de Kédougou en dispose. Les espèces de type caméliens n'existent pas dans la région de Kédougou.

Par rapport à la volaille, le nombre est de 84 016 volailles en 2017 contre 81 175 en 2016 ; soit une hausse de 3,5%. Par rapport au département, celui de Kédougou procure près de la moitié (48,6%) des effectifs de la volaille régionale avec 39 490 en 2016 et 40 872 en 2017. Le département de Saraya a produit 25 230 en 2016 et 26 113 en 2017 ; soit 31,1% du total du nombre de volailles régionales.

Tableau VII-4 : Effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce

Espèces	Kédougou			Saraya			Salémata			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Bovins	22 281	23 060	ND	18 844	19 503	ND	14 324	14825	ND	55448	57389	ND
Ovins	4 052	4 193	ND	9 977	10 326	ND	3 964	4 102	ND	17995	18625	ND
Caprins	4459	4615	ND	8457	8752	ND	3964	4102	ND	16882	17473	ND
Asins	210	217	ND	556	575	ND	175	181	ND	941	974	ND
Equins	12	13	ND	20	22	ND	0	0	ND	30	35	ND
Porcins	165	170	ND			ND	0	0	ND	165	170	ND
Caméliens	0	0	ND			ND	0	0	ND	0	0	ND
Total bétail	31179	32268	ND	37854	39178	ND	22427	23210	ND	91461	94666	ND
Volaille	39490	40872	ND	25230	26113	ND	16454	17029	ND	81175	84016	ND

Source : IRSV de Kédougou, 2018

VII.1. LES PRODUCTIONS

VII.1.1. LA PRODUCTION DE VIANDE

En 2017, 13 405 espèces ont été abattues dont 8 073 bovins, 6 360 ovins et 7 045 caprins. Sur l'ensemble des bovins abattus, plus de la moitié sont des vaches (50, 3%), 25,2% de taureaux, 19,6% de bœufs et 4,9% de veaux/vêles. Suivant le département 4 096 bovins, 1 687 ovins et 3 419 caprins ont été abattus à Kédougou, 3 552 bovins, 4 309 ovins et 3 544 caprins à Saraya, 425 bovins, 364 ovins et 82 caprins à Salémata.

La production totale de viande dans la région est de 1 079 897 kg dont 874 339 kg de viande de bovins, 117 867 kg de viande d'ovins et 87 691 kg de viande de caprins. Suivant les départements, Kédougou produit 46,4% de la production totale (501 253 kg), Saraya 48,0% (518 403 kg) et Salémata (60 241 kg).

En 2018, le nombre d'espèces abattu est passé à 35 942 composées de 7 337 bovins, 5 516 ovins et 23 089 caprins. Par rapport aux bovins abattus, la majorité est constituée de vaches (3 622 vaches abattues en 2018), de taureaux (2 337) et de bœuf (1 133). Par rapport à la production de viande, on note une forte baisse puisqu'en 2018 elle est évaluée à 1 020,5 tonnes constituées en majorités de viandes bovines (835 tonnes), de viandes ovines (102,8 tonnes) et de viandes caprines (82,6 tonnes).

Tableau VII-5 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs selon les espèces, par circonscription administrative

Espèces		Kédougou		Saraya		Salémata		Région	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Taureaux	**Nb**	946	1 008	995	1 234	94	95	2035	2 337
	Poids (T.)	85140	225,4	141232	140,7	8900	8,9	235272	375,1
Bœufs	**Nb**	827	801	696	325	59	7	1582	1 133
	Poids (T.)	187430	98,1	107989	58,3	550	0,7	295969	157,2
Vaches	**Nb**	2297	1 310	1529	2 066	236	246	4062	3 622
	Poids (T.)	160790	130,9	140239	134,7	18544	19,2	319573	284,9
Veaux / vêles	**Nb**	26	13	332	195	36	37	394	245
	Poids (T.)	1560	0,8	20123	15,2	1842	1,9	23525	17,9
Total bovins	**Nb**	4096	**3 132**	3552	**3 820**	425	**385**	8073	**7 337**
	Poids (T.)	434920	455,3	409583	349,0	29836	30,8	874339	835,1
Ovins	**Nb**	1687	1 459	4309	3 693	364	364	6360	5 516
	Poids (T.)	25305	19,9	63136	53,5	29426	29,4	117867	102,8
Caprins	**Nb**	3419	18 264	3544	4 733	82	92	7045	23 089
	Poids (T.)	41028	22,7	45684	58,9	979	1,0	87691	82,6
Total	**Nb**	5106	22 855	7853	12 246	446	841	13405	35 942
	Poids (T.)	66333	497,9	108820	461,4	30405	61,2	205558	1020,5

Source : IRSV de Kédougou, 2018, RAC Kédougou 2017

Important : *« Il faut noter que les services vétérinaires de la région ne suivent pas les statistiques sur la volaille. Ce sous-secteur n'est pas maitrisé. La production de poulets de chair, de pondeuses, etc. se fait de façon très informelle. »*

VII.1.2. LA PRODUCTION CONTROLEE DE LAIT ET DE MIEL

La production totale de lait dans la région est de 954 litres. Le département de Kédougou enregistre 638 litres, Saraya 226 litres et Salémata 90 litres. En terme relatif, près de 70% de la production régionale de lait est effectuée dans le département de Kédougou, 24% dans le Saraya et seulement 9% dans le Salémata.

Tableau VII-6 : Evolution de la production de lait par circonscription administrative

Circonscription administrative	2017		2018	
	Quantité (litres)	%	Quantité (litres)	%
Kédougou	638	66,9%	ND	ND
Saraya	226	23,7%	ND	ND
Salémata	90	9,4%	ND	ND
Région	954	100,0%	ND	ND

Source : IRSV de Kédougou, 2018 et RAC de Kédougou 2017

Quant au miel, il fait partie des aliments de cueillette qui permettent aux populations d'avoir des activités génératrices de revenus durant les périodes de soudure. Sa production est essentiellement artisanale et constitue le plus souvent une activité additive. Les modes de collecte et de conditionnement traditionnel donnent des miels de qualité médiocre dont le système de commercialisation est peu performant. Certains projets ont initié des programmes pour l'apiculture mais la vulgarisation des méthodes reste méconnue pour la grande majorité des populations qui s'y activent.

VII.1.3. LA PRODUCTION CONTROLEE DES CUIRS ET PEAUX

La production contrôlée des cuirs et peaux dans la région, reflétant le nombre d'animaux abattu, est de 21 208 unités dont 7 803 unités de cuirs et 13 405 peaux. La production de peau est composée de 6 360 peaux d'ovins et 7 045 peaux de caprins.

Tableau VII-7 : Nombre de peaux et de cuirs des abattages contrôlés

Espèces		Kédougou		Saraya		Salémata		Région	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Cuirs	**Nb.**	4 096	ND	3 486	ND	221	ND	7 803	ND
	Qté (T.)		ND		ND		ND	0	ND
Peaux ovines	**Nb.**	4 309	ND	364	ND	1 687	ND	6 360	ND
	Qté (T.)		ND		ND		ND	0	ND
Peaux caprines	**Nb.**	3 544	ND	82	ND	3 419	ND	7 045	ND
	Qté (T.)		ND		ND		ND	0	ND
Total	**Nb.**	11 949	ND	3 932	ND	5 327	ND	21 208	ND
	Qté (T.)	0	ND	0	ND	0	ND	0	ND

Source : IRSV de Kédougou, 2018

Suivant le département, le département de Kédougou à produit plus de la moitié de la production de peaux et cuirs avec 56,34% suivi par celui de Saraya avec une proportion de 25,1% de la production régionale.

Conclusion

Le développement de l'Elevage dans la région de Kédougou nécessite de forts investissements dans la construction d'infrastructures et équipements pastoraux (forages, parcs à vaccination, laiteries, abattoirs, miellerie etc.). Une meilleure structuration et organisation des filières permettra d'asseoir le leadership idoine pour booster le développement des filières. Les efforts du MEPA et des Projets dans le financement de la filière apicole doivent aboutir à faire de Kédougou une des premières régions apicoles du Sénégal. De même, les efforts en cours dans l'organisation de la filière laitière donnent déjà l'espoir d'un lendemain meilleur et permettront d'avoir des données fiables sur la production annuelle de lait.

La divagation permanente des troupeaux, le vol de bétail, les feux de brousse, l'abattage non contrôlé et le manque d'organisation des groupements d'éleveurs sont parmi les nombreuses contraintes auxquelles est confronté le secteur de l'élevage.

Pour améliorer la situation, il faut favoriser un mode d'élevage intensif, construire un abattoir moderne, lutter contre le vol de bétail par le marquage du bétail. Il faut aussi promouvoir l'aviculture, organiser la filière lait et renforcer les capacités des éleveurs sur la gestion des groupements. Les acteurs de l'élevage dans la région doivent aussi être encadrés, appuyés et surtout renforcés en capacités pour bénéficier d'une meilleure plus-value dans leur métier.

Introduction

La région de Kédougou reste l'une des régions les plus fournies en écosystèmes du Sénégal. Elle renferme le Parc National Niokolo koba et la zone d'intérêt cynégétique (ZIC). Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, l'Etat du Sénégal confie la Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS) l'élaboration de la politique, des actions et de l'identification de ressources permettant la mise en œuvre de différents types de programmes de gestion des ressources naturelles et de la mise en valeur des ressources fauniques. Ses champs de compétences comprennent la gestion forestière, le reboisement, la conservation des sols et la gestion des activités cynégétiques. Au niveau régional, c'est l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) qui a pour mission la mise en œuvre et le suivi-évaluation de cette politique.

Ce chapitre analyse, d'abord, la typologie des intervenants au sein du sous-secteur. Ensuite, il traite des différentes activités menées au niveau régional. Enfin, les principales difficultés ainsi que les perspectives sont développées.

VIII.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS

VIII.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

L'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) de Kédougou est composée d'une Inspection régionale et de 3 inspections départementales. Chaque inspection départementale est composée de brigades au niveau de chaque arrondissement composant le département. L'IREF est, elle-même, composée de six divisions pour assurer les différentes missions qui lui sont assignées.

L'effectif total du personnel de l'IREF se situe sur une tendance haussière. En effet, il s'est établi à 26 personnes en 2018 contre 25 personnes en 2017. Entre ces deux années, l'IREF a bénéficié d'un agent supplémentaire. En revanche, entre 2016 et 2017, l'IREF a bénéficié de trois agents supplémentaires puisqu'en 2016 l'effectif de l'IREF était constitué de 22 personnes.

Par rapport aux diplômes, les agents techniques des eaux et forêts sont les plus représentés. Leur effectif passe de 11 à 10 agents entre 2017 et 2018 soit respectivement 44,0% et 38,5% de l'effectif total lors des deux années. Les Gardes Eaux et Forêts ne cessent d'augmenter entre ces trois années, le nombre est passé de 3 en 2016 à 8 en 2018. Depuis 2016, la région compte 3 Ingénieurs des Eaux et Forêts, 3 Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts et 2 Ingénieurs des Travaux des Parcs Nationaux.

Tableau VIII-1 : Effectifs du personnel des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service

Inspection	Années	Ingénieur des Eaux et Forêts	Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts	Ingénieur des Travaux des Parcs Nationaux	Agent technique des Eaux et Forêts	Gardes Eaux et Forêts	Ensemble
IREF	2016	2	2	1	0	0	5
	2017	2	2	1	0	0	5
	2018	3	1	1	0	5	10
Kédougou	2016	0	0	1	4	3	8
	2017	0	0	1	4	5	10
	2018	0	0	1	4	3	8
Saraya	2016	0	1	0	4	0	5
	2017	0	1	0	4	1	6
	2018	0	1	0	3	0	4
Salémata	2016	1	0	0	3	0	4
	2017	1	0	0	3	0	4
	2018	0	1	0	3	0	4
Total Région	**2016**	3	3	2	11	3	22
	2017	3	3	2	11	6	25
	2018	3	3	2	10	8	26

Source : IREF de Kédougou, 2018

Par rapport aux départements, le nombre d'agents de la brigade de Kédougou a diminué de 2 personnes, il est passé de 10 en 2017 à 8 en 2018. Celui de Saraya est passé de 6 à 4 entre 2017 et 2018. Cependant, celui de Salémata est resté stable à 4 agents durant ces trois années.

VIII.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Dans le cadre de la mise en œuvre de différents types de programmes de gestion des ressources naturelles et de la mise en valeur des ressources fauniques l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts est accompagnée par plusieurs partenaires. Ces derniers ont des statuts différents. Il peut s'agir d'un projet ou programme de l'Etat, d'une ONG, d'une association ou d'une société minière. Les projets/programmes sont beaucoup plus présents dans ce soutien.

Les principaux domaines d'intervention sont la gestion des ressources naturelles (GRN), la défense et la restauration des sols (DRS) et les activités génératrices de revenus (AGR) à travers différentes actions ciblées telles que le reboisement, la sensibilisation, la promotion des réserves communautaires, la lutte contre les feux de brousse, la production de plants, la protection des forêts, la restauration des écosystèmes dégradés, l'aménagement forestier ainsi que l'économie de bois-énergie.

Tableau VIII-2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention

Intervenants	Statut	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
PMFD	Projet	Reboisement, sensibilisation, Pisciculture, Plateforme multi fonctionnelle (moulin à mil)	Département de Kédougou
PROGEDE	Projet	Information sensibilisation Restauration écosystèmes dégradés, Promotion des réserves communautaires, économie bois énergie	Département de Kédougou
PADAER	Programme	Reboisement, CES/DRS, lutte contre les feux de brousse	Département de Kédougou
SGO	Société	Lutte contre les feux de brousse, GRN, reboisement	Département Saraya
USAID Yaajende	ONG	Reboisement, sensibilisation, encadrement	Département de Kédougou
MDGF	Association	Protection des forêts	Département de Kédougou
Mako SA Compagny	Société	Reboisement, CES/DRS	Département de Kédougou
Trees for Future	ONG	Production de plants, Reboisement, sensibilisation	Région Kédougou

Source : IREF de Kédougou, 2018

VIII.2. LA GESTION DU DOMAINE FORESTIER

VIII.2.1. LA PRESENTATION DU DOMAINE FORESTIER REGIONAL

La région ne dispose d'aucune forêt classée. Cependant il y a l'existence de la Zone d'Intérêt Cynégétique (ZIC) de la Falémé, du Parc National de Niokoloba (PNNK) et des

cinq Réserves naturelles communautaires (Niéméniké, Thiabédji, Dindéfélo, Oubadji et Bandafassi-Tomboronkoto) faisant partie du domaine protégé de la région.

Les formations végétales de la région couvrent une superficie de 1 606 514 ha soit 95% du territoire régional. Il faut noter que la ZIC couvre, à elle seule, 1 336 000 ha du territoire régional. C'est dans cette seule zone où le gibier et la chasse présentent un intérêt scientifique ou économique majeur. De même, dans cette zone, la faune sauvage est susceptible de permettre son exploitation rationnelle à des fins touristiques et cynégétiques.

Elle a été créée pour mieux répondre aux impératifs de l'organisation de la grande chasse et de l'exploitation rationnelle de la grande faune qui constituent l'une des richesses de la région de Kédougou. Au Sénégal, cette zone demeure la seule où se pratique la grande chasse aux bovidés.

VIII.2.2. LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

Le feu de brousse est un incendie non maîtrisé causé souvent lors des campagnes de chasse par les touristes-chasseurs. Ces derniers, à la recherche de produits, brûlent les forêts pour faire sortir le gibier, la collecte du miel, la production de charbon de bois. D'autres facteurs tels que les imprudences de feu de camping des bergers, les feux provoqués volontairement par les bandits et les voleurs de bétail peuvent, aussi, conduire au feu de brousse.

Plusieurs stratégies sont développées par l'IREF pour lutter contre les feux de brousse. Parmi celles-ci, on peut noter la lutte préventive avec les campagnes d'information, de sensibilisation et de communication, l'ouverture de pare feu, etc., mais aussi la lutte active avec les moyens de l'IREF, des partenaires et des populations.

VIII.2.3. LA LUTTE PREVENTIVE

Entre 2017 et 2018, le nombre de comités de lutte contre les feux de brousse est passé de 163 à 175 comités. Ces comités ne sont pas tous équipés. Ainsi, durant la première année, seulement quatre comités ont été équipés alors que l'année suivante 106 comités l'ont été.

Au niveau départemental, une constance du nombre de comités est notée à Kédougou entre 2016 et 1017 avec 58 comités tandis qu'en 2018, ce département compte 68 comités dont 30 équipés. Dans le Saraya, depuis 2016 le nombre de comité est resté à 40 comités dont 32 comités équipés. Aussi, dans le Salémata, 65 comités existaient en 2017 et 67 comités en 2018 dont 44 comités équipés.

Tableau VIII-3 : Nombre de comités de lutte contre les feux de brousse par département

Circonscription administrative	Année	Equipés	Non équipés	Total
Kédougou	2016	3	55	58
	2017	0	58	58
	2018	30	38	68
Saraya	2016	5	35	40
	2017	0	40	40
	2018	32	8	40
Salémata	2016	5	60	65
	2017	4	61	65
	2018	44	23	67
Région Kédougou	2016	13	150	163
	2017	4	159	163
	2018	106	69	175

Source : IREF de Kédougou, 2018

Dans le cadre de la sensibilisation sur les feux de brousse, le nombre de séances d'animation a quadruplé, il est passé de 44 à 178 séances entre 2017 et 2018. Par rapport aux départements, Salémata tient plus de séances d'animation avec 160 séances en 2018 contre 15 seulement en 2017. La baisse du nombre de séances a affecté le département de Kédougou, le nombre de séances est passé de 25 en 2017 à 9 en 2018. Néanmoins, à Saraya le nombre de séances a augmenté de 5 séances pour s'établir à 9 séances en 2018.

Par rapport aux personnes touchées, en 2018, les séances d'animation ont touché 3 358 personnes dont 2 443 à Salémata, 591 à Kédougou et 124 à Saraya. Par contre, en 2017, 623 personnes ont été touchées dont 540 à Kédougou et 86 à Salémata.

Tableau VIII-4 : Nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative[19]

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation		Personnes touchées	
		Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)
Kédougou	2016	5	20,8		
	2017	25	56,8	540	86,3
	2018	9	5,00	591	17,59
Saraya	2016	7	29,2		
	2017	4	9,1		0,0
	2018	9	5,00	124	3,69
Salémata	2016	12	50,0		
	2017	15	34,1	86	13,7
	2018	160	89,88	2643	78,70
Région	2016	24	100	0	0
	2017	44	100	626	100
	2018	**178**	**100**	**3358**	**100**

Source : IREF de Kédougou, 2018

[19] Le nombre de personnes touchées par les séances de sensibilisation n'est pas disponible en 2016

VIII.2.4. LA LUTTE ACTIVE

La région de Kédougou a bénéficié d'ouverture et de réhabilitation de pare-feux. Ainsi, en 2017, 22,5 km ont été ouverts dans la région. Durant cette même année, 52 km de pare-feux ont été réhabilités par les services des eaux et forêts. En 2018, 35,5 km ont été ouverts dans la région et seulement 6 km de pare-feux réhabilités.

L'analyse spatiale de l'ouverture des pare-feux montre une répartition inégale à travers les départements. En 2018, le département de Kédougou a bénéficié de 30 km de pare-feux ouverts. Par contre, dans les départements de Saraya et Salémata, on note des ouvertures respectives de 4 km et 1,5 km. En 2017, le département de Saraya disposait, en revanche, de 20 km d'ouverture de pare-feux alors que c'est seulement 1 km de pare-feux qui ont été ouverts dans celui de Kédougou.

Concernant les pare-feux réhabilités en 2017, 45 km concernent le département de Saraya, 6 km dans le département de Kédougou et seulement 1 km à Salémata. En revanche, tous les pare-feux réhabilités en 2018 sont dans le département de Kédougou.

La mise à feux précoce est généralement définie par arrêté des présidents des différents conseils départementaux au niveau régional sur une période bien précise. Entre 2017 et 2018, la longueur des axes routiers traités avec des feux précoces a augmenté de 68,6%. Elle passe de 176,5 km en 2017 à 297,7 km en 2018. Cette hausse est surtout marquée par celle obtenue dans le département de Saraya qui passe de 96 km à 188 km d'axes routiers traités avec des feux précoces ; correspondant à une hausse de 95,8%.

Tableau VIII-5 : Situation des pare-feux et feux précoces par département

Destinations	Kédougou		Saraya		Salémata		Région	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Réseau de pare-feu (en km)								
Pare-feux ouverts	1	30	20	4	1,5	1,5	**22,5**	**35,5**
Pare-feux réhabilités	6	6	45		1		**52**	**6**
Pare-feux non réhabilités							**0**	**0**
Total réseau pare-feu							**0**	**0**
Feux précoces								
Longueur axes routiers traités avec des feux précoces (en km)	63	89	18	21	96	188	**176,5**	**297,7**
Superficies de forêts traitées avec des feux précoces (en ha)	25 229	19 484	808	435	69 636	71 619	**95673**	**91538,3**

Source : IREF de Kédougou, 2018

Par rapport aux superficies de forêts traitées avec des feux précoces, on note une diminution de 4,3% entre 2017 et 2018. Cette superficie est de 95 673 ha en 2017 contre 91 538,3 ha en 2018. Suivant le département, il faut remarquer qu'à Salémata les superficies de forêts traitées avec des feux précoces sont passées de 69 636 ha à

71 619 ha, celles de Kédougou 25 229 ha à 19 484 ha et celles de Saraya 808 ha à 435 ha. Cela correspond à une hausse de 2,9%, des baisses de 22,8% et 46,2% respectivement à Salémata, Kédougou et Saraya.

Durant la saison sèche, la région de Kédougou comptabilise plusieurs feux de brousse. Toutefois, une baisse du nombre de cas a été notée entre 2017 et 2018 puisque celui-ci passe de 35 cas de feux de brousse en 2017 à 22 cas en 2018 ; soit moins de 13 cas de feux de brousse. Cette baisse est imputable à celle du nombre de cas de feux de brousse ayant eu lieu dans le département de Kédougou. Dans cette zone, le nombre de cas de feux de brousse a diminué de 15 en passant de 27 à 12 cas. En revanche, une augmentation des feux de brousse a été constatée dans le département de Salémata avec 2 cas de plus sur le nombre de cas de l'année 2017.

Par rapport aux superficies brulées, il apparait une baisse de 77,6 ha au niveau régional. Les superficies brulées passent de 3 609 ha en 2017 à 808 ha en 2018. Cette forte baisse est due à celle des superficies brulées dans le département de Kédougou. En effet, comme le nombre de cas de Kédougou avait baissé, il s'en est suivi une diminution des superficies brulées qui passent de 3 430 ha en 2017 à 635 ha brulés en 2018. En revanche, les superficies brulées ont plus que doublé dans le département de Saraya avec 75 ha brulés en 2018 contre 33 ha en 2017.

Tableau VIII-6 : Situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	2017		2018		Variation	
	Nombre de cas	Superficies brulées (ha)	Nombre de cas	Superficies brulées (ha)	Nombre de cas (absolue)	Superficies brulées (ha)
Kédougou	27	3 430	12	635,0	15	-81,5
Saraya	4	33	4	75,0	0	127,3
Salémata	4	146	6	98,0	2	-32,9
Région	**35**	**3 609**	**22**	**808**	13	-77,6

Source : IREF de Kédougou, 2018

VIII.3. LE REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS

VIII.3.1. LA PRODUCTION DE PLANTS

L'évolution de la production de pépinières a connu une baisse de 35% entre 2017 (40 pépinières) et 2018 (26 pépinières). La répartition de ces pépinières par département montre qu'en 2017 près des 3/4 sont produites dans le département de Saraya avec une production de 29 unités. En 2016, le département de Salémata a produit plus de la moitié avec 14 productions ; soit 53,8%.

La production de plants a, aussi, diminué entre 2017 et 2018. Durant la première année, 2 401 533 pieds d'arbres ont été produits alors que cette production est de 1 264 897 pieds en 2018 ; soit une baisse de 47,3%. Il faut noter que cette production est

beaucoup plus importante dans le département de Kédougou avec plus de 75% en 2017 et plus 50% en 2018. C'est dans le département de Salémata que la production de pieds de plants est plus faible avec des proportions respectives de 10,3% et 15,8% durant les deux années.

Par rapport à la production de plants selon le mode, la structure change d'une année à une autre. Ainsi, en 2017 et 2018, on note la prédominance de la production de pépinières Privées/Individuelles. Durant ces années, 34 pépinières Privées/Individuelles produites en 2017 et 21 en 2018. Concernant la production de plants en 2017, elle est majoritairement faite selon le type Régie et Privées/Individuelles avec des proportions respectives de 50,2% et 45,8% de la production totale. Cependant, en 2018, 90,4% de la production de pépinières sont produits par le mode régie. Il faut signaler que les productions par mode scolaires ou communautaires sont très peu pratiquées.

Tableau VIII-7 : Répartition du nombre de pépinières et de plants produits selon le mode de production

Type de pépinière		Kédougou		Saraya		Salémata		Région	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Régie	Pépinières	1	1	1	1	1	1	3	3
	Plants	868 017	667 546	189 596	286 406	243 478	189 674	1301091	1143626
Villageoises	Pépinières	0		0		3		3	0
	Plants	0		0		1453		1 453	0
Communautaires	Pépinières	0		0		0	2	0	2
	Plants	0		0		0	9 204	0	9 204
Privées / Individuelles	Pépinières	4	7	28	3	2	11	34	21
	Plants	985 034	25 123	112 455	85 650	1 500	1 294	1098989	112 067
Scolaires	Pépinières	0		0		0		0	0
	Plants	0		0		0		0	0
Privés/ONG	Pépinières	0		0		0		0	0
	Plants	0		0		0		0	0
Total	Pépinières	5	8	29	4	6	14	40	26
	Plants	1853051	692 669	302 051	372 056	246 431	200 172	2401533	1264897

Source : IREF de Kédougou, 2018

L'Inspection Régionale des Eaux et Forêts de la région de Kédougou produit plusieurs espèces de plants. Il s'agit des plants forestiers, des plants fruitiers, des plants fruitiers forestiers et des plants ornementaux. Entre 2017 et 2018, la production de plants a fortement baissé (43,8%) pour s'établir à 1 264 897 plants en 2018 contre 2 251 259 pieds en 2017. Cette diminution est imputable à celle des plants d'espèces forestières et fruitières forestières qui ont connu des baisses respectives de 65,4% et 58,3%. Elle est, toutefois, amoindrie par la hausse des plants d'espèces fruitières qui sont passés de 33 291 à 168 043 plants en 2018.

Par rapport à la structure de production selon les espèces, il apparait qu'en 2016 et 2017 plus de la moitié des espèces produites appartiennent aux espèces forestières. En effet, la proportion de ces espèces dans la production totale de plants est de 54,5% en 2017 et 55,9% en 2016. Cependant, en 2018, cette proportion est de 33,5%. Les espèces ornementales sont aussi bien représentées en 2017 et 2018 avec des proportions respectives de 26,2% et 39,8%. De même, la production de plants d'espèces fruitières forestières n'est pas négligeable. En 2017, 404 194 pieds de cette espèce ont été produits contre 168 543 en 2018.

Tableau VIII-8 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce

Espèces	Années			Variation 2017-2018	Proportions	
	2016	2017	2018		2017	2018
Forestières	655 971	1 227 937	424 432	-189,3	54,5	33,6
Fruitières	75 213	33 291	168 043	80,2	1,5	13,3
Fruitières forestières	146 685	404 194	168 543	-139,8	17,9	13,3
Ornementales	294 485	585 837	503 879	-16,3	26,0	39,8
Total	1 172 354	2 251 259	1 264 897	-78,0	100,0	100,0

Source : IREF de Kédougou, 2018

VIII.3.2. LES PLANTATIONS REALISEES

Les différents types de plantation réalisés par l'IREF de Kédougou sont classés en trois catégories : il s'agit des plantations massives, des plantations linéaires et des plantations conservatoires et de réhabilitation.

La production de plantations massives s'est inscrite dans une dynamique haussière depuis 2016. Ainsi, les productions de plantations massives se sont établies à 57,4 ha et 240,0 ha et 542,9 ha respectivement en 2016, 2017 et 2018. Cette hausse est tributaire de celle de plantations massives dans le département de Kédougou. Dans cette circonscription, les productions de PM se sont établies à 462,6 h en 2018 en passant par 164,5 ha en 2017 et 15,6 ha en 2016. Dans les départements de Saraya et Salémata, l'évolution de la production de PM n'est pas uniforme entre 2016 et 2018. En effet, on note une hausse de cette production entre les deux premières années puis une hausse entre 2017 et 2018.

Les plantations linéaires ont évolué en dent de scie entre 2016 et 2018. En 2018, 28,5 km de plantations linéaires ont été produites contre 45,7 km en 2017 et seulement 7,4 km en 2016. Cette tendance a fait suite à celle observée dans les départements de Kédougou et Saraya. A Kédougou, les plantations linéaires quittent 2,4 km en 2016 pour atteindre à 32,0 km en 2017 pour ensuite baisser jusqu'à 19,5 km en 2018. De même qu'à Saraya, la production de plantations linéaires passe de 2,5 km en 2016 à 10,5 km en 2017 pour revenir à 2,0 km en 2018. Quant au département de Salémata, cette production est de 2,5 km, 3,2 km et 7,0 km respectivement en 2016, 2017 et 2018.

Contrairement aux plantations massives et linéaires, les plantations conservatoires et de réhabilitations ont évolué à la baisse. Entre 2016 et 2018, une forte baisse de plantation a été constatée. Nous avons respectivement entre ces trois années, 575,0 ha, 365,2 ha et seulement 75,2 ha. Cette forte baisse est caractéristique de celle des plantations conservatoires et de réhabilitations dans le département de Saraya qui passent de 400,0 ha en 2016 à 0,2 ha en 2018.

Tableau VIII-9 : Situation et évolution des plantations réalisées par département

Type de plantation	Kédougou			Saraya			Salémata			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
PM[20] (ha)	15,6	164,5	462,6	3,5	42,0	29,7	38,3	33,5	50,7	57,4	240,0	542,9
PL[21] (km)	2,4	32,0	19,5	2,5	10,5	2,0	2,5	3,2	7,0	7,4	45,7	28,5
PCR[22] (ha)	83,4	312,5		400,0	5,4	0,2	91,6	47,3	75,0	575,0	365,2	75,2

Source : IREF de Kédougou, 2018

VIII.4. LES EXPLOITATIONS FORESTIERES

La production forestière dans la région de Kédougou concerne principalement deux espèces : le bois et les produits de la cueillette. Cependant, la région de Kédougou est fermée à l'exploitation du charbon et du bois d'œuvre. Par ailleurs, l'activité de production du bois est pratiquée seulement dans le département de Kédougou. Ces activités concernent essentiellement les bois de service, de chauffe et d'artisanat.

La production de bois d'artisanat est de 30 pieds en 2017 et 47 pieds en 2018 avec des valeurs monétaires respectives de 600 milles FCFA et 705 milles FCFA. Pour le bois d'œuvre avec une valeur monétaire de 790 milles FCFA en 2018, sa production est à 36 pieds. En ce qui concerne les produits de la cueillette, on constate une baisse de 91,9% de la production en valeur monétaire entre 2017 et 2018. Elle est passée de 38,4 millions de FCFA en 2017 à 3,1 millions de FCFA en 2018. Quant aux bois de service, on enregistre des valeurs monétaires de 10 206 500 FCFA en 2018 contre 5 781 000 FCFA en 2017. Le nombre d'unités d'exploitations en 2018 est de 46 701.

Tableau VIII-10 : Situation de la production forestière

Espèces		Années	
		2017	2018
Bois d'artisanat	Quantité (nombre de pieds)	30	47
	Valeur (1000 FCFA)	600	705
Bois d'œuvre	Quantité (nombre de pieds)		36
	Valeur (1000 FCFA)		790
Produits de cueillette	Quantité (tonnes)		
	Valeur (1000 FCFA)	38416	3 096,78
Bois de service	Quantité (nombre d'unités exploitées)		46 701
	Valeur (1000 FCFA)	5781	10 206,50

Source : IREF de Kédougou, 2018

[20] Plantations massives
[21] Plantations linéaires
[22] Plantations conservatoires et de réhabilitation

VIII.5. LA GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

La région de Kédougou dispose d'un énorme potentiel faunique. Ce qui fait d'elle une destination privilégiée pour la chasse traditionnelle et touristique.

VIII.5.1. LE POTENTIEL FAUNIQUE

L'amodiation est la localisation par l'Etat des droits de chasse sur une zone de chasse comprise dans une zone d'intérêt cynégétique ou une zone de terroir. Elle se fait sur la base d'un cahier de charges signé entre l'administration forestière et l'amodiataire.

Entre 2016 et 2017, Le potentiel faunique de la région de Kédougou est évalué à travers six zones amodiées dont quatre qui sont situées dans le département de Kédougou et une zone dans chacun des départements de Saraya et Salémata. En 2018, le nombre de zones amodiées est évalué à 7 zones ; le département de Saraya est passé d'une à deux zones amodiées. La superficie couverte par ces zones est de 315 000 ha en 2016 et 2017 contre 545 770 ha en 2018 ; soit une hausse de 73,3% entre 2017 et 2018. Entre 2016 et 2017, le nombre de zones et la superficie amodiés sont restés stables. En 2018, La superficie est plus large dans le département de Saraya avec 320 000 ha ; soit 58,6% du total des superficies amodiées de la région. Le département de Salémata, avec seulement 11,0% du total des superficies régionales amodiées, ne dispose que de 60 000 ha amodiés.

Tableau VIII-11 : Nombre et superficies des zones amodiées, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de Zones amodiées			Superficie (en ha)		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Kédougou	4	4	4	135 000	135 000	165 770
Saraya	1	1	2	120 000	120 000	320 000
Salémata	1	1	1	60 000	60 000	60 000
Région	**6**	**6**	**7**	**315 000**	**315 000**	**545 770**

Source : IREF de Kédougou, 2018

VIII.5.2. LES RESULTATS DES CAMPAGNES DE CHASSE

Les activités de chasse se déroulent uniquement dans la ZIC de la Falémé. Les zones amodiées de la région, synonyme d'une faune immense et variée, attirent davantage les chasseurs. La campagne de chasse a enregistré 128 chasseurs en 2018 et 129 en 2017 contre 156 en 2016 ; soit une moins de 28 chasseurs entre les trois années de campagne. Les espèces animales concernées par cette campagne sont le gibier à poils et le gibier à plumes. Pour le gibier à poils, les chasseurs ont pu abattre 204 pièces en 2016, 305 en 2017 et seulement 123 en 2018. Quant au gibier à plumes, le nombre de pièces abattues a connu une hausse régulière entre 2016 et 2018. Celui-ci est passé de

2 597 pièces en 2016 à 4589 pièces en 2018 ; soit une augmentation de plus de 75%. En 2017, le nombre de gibiers à plume abattus est de 3 011.

Tableau VIII-12 : Evolution des résultats des campagnes de chasse

Désignation	2016	2017	2018
Nombre de chasseurs	156	129	128
Nombre de pièces de gibiers à poils abattus	204	305	123
Nombre de pièces de gibiers à plumes abattus	2 597	3 011	4 589
Nombre de pièces de reptiles abattus	0	0	ND

Source : IREF de Kédougou, 2018

Conclusion

Les campagnes cynégétiques se sont bien déroulées durant les années 2017 et 2018. Le nombre de chasseurs est de 128 en 2018 avec une différence d'un individu seulement par rapport à l'année 2017 (129 chasseurs). Cependant, on remarque un écart de 1 385 gibiers abattus entre ces deux années. Au total, 4 701 gibiers ont été abattus en 2018 alors qu'en 2017, le nombre de gibiers abattus se situe à 3 316, soit une hausse de 41,8% en 2018.

La biodiversité de la région de Kédougou est l'une des plus abondantes du pays. Cependant, avec l'augmentation rapide des superficies brulées par les feux de brousse combinée aux faibles moyens investis, l'avenir de la région demeure préoccupant dans le sous-secteur de l'environnement et des ressources naturelles.

Chapitre IX : ENVIRONNEMENT

Introduction

Valoriser l'espace naturel contribue à la préservation de la biodiversité et à l'amélioration du cadre de vie. Le Sénégal, à l'instar des pays subsahariens, est confronté à de sérieux problèmes environnementaux. Cette situation l'a conduit à ratifier des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME). Pour la période 2005-2025, la politique environnementale du Sénégal, définie dans le contexte de la décentralisation, a pour objectif global d'assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement et de contribuer à la réduction de la pauvreté dans une perspective de développement durable.

Au niveau régional, c'est la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités locales qui confère au département et à la Commune les compétences de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles.

Dans ce chapitre, nous allons procéder à une analyse, en premier lieu, du niveau de préservation et d'amélioration du cadre de vie, de la gestion des pollutions et nuisances, et en second lieu, la gestion des établissements classés, des différentes études d'impact environnemental et social menées au niveau régional.

.

IX.1. LA PRESERVATION ET L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

La collecte et l'évacuation des déchets constituent un réel problème dans la région de Kédougou. Le réseau de collecte des ordures ménagères est très peu développé. Le dépôt sauvage constitue le principal moyen utilisé pour évacuer les déchets bien qu'une faible partie de la population fait recours au ramassage par camion ou par pousse-pousse. Cependant, le ramassage par camion n'est pas régulier. Selon le RGPHAE 2013, 70,1% de la population de Kédougou effectue le dépôt sauvage de leurs ordures. L'incinération est aussi utilisée par 9,4% pour se débarrasser de leurs ordures. Les ménages faisant recours au camion pour évacuer les ordures ne représentent que 1,8%.

Par ailleurs, les ouvrages d'assainissement collectifs et individuels font gravement défaut à la région de Kédougou. Il n'y a ni station d'épuration sur le territoire régional ni d'édicules publics dans les structures sociales de base (écoles, postes et cases de santé, …). Le caractère rural de la région semble être corrélé au niveau d'équipements des ménages en mode d'assainissement. La situation est beaucoup plus préoccupante en zone rurale où seuls certains grands villages disposent de quelques latrines basiques et la quasi-totalité des populations s'adonnent à la défécation à l'air libre (DAL). Toutefois, plusieurs projets et programmes interviennent dans la région pour apporter une contribution à l'amélioration du cadre de vie par la construction de latrines familiales et d'édicules publics. Cependant, les résultats escomptés tardent à suivre.

IX.2. LA GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES

La pollution est définie dans le code de l'environnement sénégalais comme étant toute contamination ou modification directe ou indirecte de l'environnement provoquée par tout acte susceptible d'affecter défavorablement une utilisation du milieu profitable à l'homme ou de provoquer ou de risquer de provoquer une situation préjudiciable à la santé, à la sécurité, au bienêtre de l'homme, à la flore, à la faune, à l'atmosphère, aux eaux et aux biens collectifs et individuels. Au niveau régional, la DREEC est chargée de la gestion des pollutions et des nuisances.

Généralement, la DRECC effectue des campagnes de sensibilisation quant aux dangers de la pollution. Toutefois, ces campagnes semblent ne donner aucun effet surtout au niveau des sites d'orpaillage.

Compte tenu de la décision de l'Etat de fermer les sites d'orpaillage illégaux lors du conseil des ministres délocalisés en avril 2014, un plan d'action a été élaboré pour mieux conduire la fermeture de ces sites. Ils avaient occasionné d'importants impacts négatifs sur la santé humaine, la sécurité, les eaux superficielles et souterraines, les terres agricoles, les forêts, la qualité de l'air. Les actions étaient orientées vers la répression des orpailleurs illégaux qui utilisent des produits chimiques.

Par ailleurs, il faut signaler que l'exposition des populations à la poussière constitue la première source de nuisance dans la région, car la région ne dispose que des routes latéritiques.

IX.3. LA GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

La région de Kédougou dispose de cinq installations de première classe constituées par l'unité industrielle de Sabodala Gold Corporation (SGO), de Bassaries Ressources, de la centrale de la SENELEC et d'Afrigold. Toutefois, l'installation de Bassaries Ressources n'est pas fonctionnelle. Ces installations ont existé depuis 2014 ; aucune nouvelle ICPE n'a été notée en 2018.

Par rapport aux ICPE de seconde classe, la région en compte 21 en 2017. La majorité (17) de ces ICPE existent depuis 2014. On note, cependant, l'installation d'une boulangerie et d'un dépôt à gaz en 2017. En revanche, aucune installation n'est notée en 2018. Ces ICPE sont composées de 6 stations-services d'essence dont 4 dans la commune de Kédougou, 7 dépôts d'hydrocarbures, 4 dépôts de gaz butane et 4 boulangeries toutes installées dans le département de Kédougou. Il faut constater que le département de Salémata ne compte aucune ICPE.

Tableau IX-1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe

Nature ICPE	Classe	Kédougou		Salémata		Saraya		Région		
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	Variation
Scieries	2ième	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Stations-services	2ième	5	5	0	0	1	1	6	6	0
Boulangeries	2ième	4	4	0	0	0	0	4	4	0
Dépôts de gaz butane	2ième	4	4	0	0	0	0	4	4	0
Dépôts d'hydrocarbures	2ième	2	2	0	0	5	5	7	7	0
Usines	1ière	2	2	0	0	3	3	5	5	0
Total		17	17	0	0	9	9	26	26	0

Source : DREEC de Kédougou, 2018

IX.4. LES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

Les EIE permettent d'apprécier les conséquences de la réalisation d'aménagement, d'installations d'ouvrage ou de toutes autres activités qui, par l'importance de leur incidence sur le milieu naturel et humain, peuvent porter atteinte à ce dernier. L'EIE devrait apporter des solutions permettant d'éviter, d'atténuer, de compenser ou d'améliorer les conséquences de la réalisation sur l'environnement.

Dans la région de Kédougou, il a été réalisé trois EIE en 2017 contre une seule EIE en 2018.

Tableau IX-2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées

Circonscription administrative	2017	2018
Kédougou	2	0
Salémata	0	0
Saraya	1	1
Région	**3**	**1**

Source : DREEC de Kédougou, 2018

IX.5. LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL ET DE LA DEGRADATION DES SOL

La région de Kédougou est traversée par les fleuves de la Falémé et de la Gambie lui conférant un potentiel important en ressources hydriques. Malgré ce potentiel, la région n'est pas prise en compte dans la gestion du littoral.

Le fleuve Gambie est, aujourd'hui, menacé. En effet, les orpailleurs utilisent ce fleuve pour le traitement de l'or. De plus, la compagnie minière ToroGold, qui doit s'installer, le projet du barrage de Sambagalou et le programme des domaines agricoles puiseront leurs ressources en eau à partir de ce fleuve. La falémé, affluent du fleuve Sénégal et partagée entre le Sénégal et le Mali, alimente plusieurs compagnies minières (SGO, AfriGold). Ce fleuve n'est, aujourd'hui, plus utilisable dans certaines localités en raison d'une dégradation avancée.

Par ailleurs, Kédougou est l'une des régions les plus pluvieuses du Sénégal. L'érosion hydrique est un des facteurs très important de la dégradation de l'environnement. Pour lutter contre cette dégradation, l'Etat est entrain de restaurer l'équilibre environnemental grâce à la mise en place de programmes ou d'interventions menées par la délégation de l'Institut National de Pédologie (INP), le P2RS, le PADAER, la DREEC.

Conclusion

Les collectivités territoriales de la région de Kédougou ne disposent pas encore suffisamment de moyens financiers et matériels leur permettant de jouer pleinement leur rôle dans la gestion et la préservation de l'environnement bien que la loi leur transfère cette compétence.

La gestion des déchets constitue toujours un réel défi dans la région puisque la majorité des ménages jette leurs ordures dans les dépôts sauvages. De même, la région ne dispose d'aucune station d'épuration ni d'édicules publics.

Par rapport à la pollution et la nuisance, la région de Kédougou est surtout exposée aux risques liés à l'utilisation de produits chimiques toxiques (le cyanure, le mercure, les acides sulfuriques, les acides nitriques, etc.) dans les sites d'orpaillage. Ces produits polluants sont souvent déversés au niveau des fleuves Falémé et Gambie. Il faut, par ailleurs, noter que l'exposition des populations à la poussière constitue la première source de nuisance dans la région, car elle ne dispose que des routes latéritiques. Quant à la dégradation du sol, elle est en grande partie causée par l'érosion hydrique due à une forte pluviométrie. Pour une meilleure protection des ressources en eau, il est nécessaire de faire une évaluation environnementale stratégique des projets qui se trouvent le long des cours d'eau et produire un plan de gestion des ressources en eau.

Le transport des matières dangereuses (TMD) est aussi un risque majeur. La réalisation de voie de contournement serait nécessaire pour éviter des pertes de vies humaines en cas d'accident.

Chapitre x : EMPLOI ET TRAVAIL

Introduction

Le secteur de l'emploi et du travail constitue aujourd'hui un enjeu pour les pouvoirs publics. En effet, différentes études de diagnostic font ressortir une incompatibilité entre le marché du travail, la formation professionnelle et la politique d'accompagnement pour l'emploi. En conséquence, la demande d'emploi devient de plus en plus forte au niveau national, en général, et, en particulier, au niveau régional. Face à cette très forte demande sociale, les pouvoirs étatiques et le secteur privé peinent à créer autant d'emplois que de demandes arrivées sur le marché du travail.

Ce chapitre présente, dans un premier temps, des définitions de certains concepts. Dans un second temps, il analyse les questions relatives à la population en âge de travailler de la population active, à la population occupée, au taux de chômage, aux demandeurs d'emplois, aux contrats de travail ainsi qu'aux conflits du travail.

X.1. LA DEFINITION DES CONCEPTS

Activité économique

Par activité économique, il faut retenir le travail exercé par une personne dans le but de produire ou de participer à la production des biens et services destinés à la vente ou à l'autoconsommation des ménages.

Population en âge de travailler

La population en âge de travailler est celle composée d'individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi. Parmi les personnes en âge de travailler, on distingue les personnes habituellement actives des inactives. L'âge minimum légal pour occuper un emploi salarié ou pour être en apprentissage est fixé au Sénégal à 15 ans.

Population habituellement active

La population habituellement active est l'ensemble des individus résidents des deux sexes, en âge de travailler (15-64 ans), et qui, au cours des 12 derniers mois, ont eu à occuper un emploi pendant au moins 3 mois ou qui sont inoccupés et sont à la recherche active d'un premier (ou nouvel) emploi. Elle comprend ceux qui travaillent effectivement (population active occupée) et ceux qui sont sans travail et qui en cherchent (chômeurs ayant travaillé et les primo demandeurs d'emploi).

Population active habituellement occupée

Une partie des individus habituellement actifs est occupée, c'est-à-dire formée par des personnes qui durant la période de référence (les 12 derniers mois) disposaient soit :

- d'un emploi salarié : personnes qui ont effectué un travail moyennant un salaire ou un traitement en espèce ou en nature ;
- ou d'un emploi non salarié : personnes qui ont effectué un travail en vue d'en tirer un bénéfice ou un gain familial, en espèces ou en nature.

Population au chômage

Cette population est formée d'actifs habituels qui, au cours de la période de référence, n'ont jamais occupé un emploi pour une durée d'au moins 3 mois et sont à la recherche active d'un emploi qu'ils sont disponibles à occuper.

X.2. LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER

La région de Kédougou dispose, tout comme plusieurs régions du Sénégal, d'une population en âge de travailler assez importante. Celle-ci est passée de 95 561 en 2017

à 98 467 personnes en 2018 ; soit une hausse de 3,0%. Ce taux reste inférieur au taux de croissance de la population régionale qui se situe à 3,5%. Par rapport au sexe, il apparait que les hommes en âge de travailler sont plus nombreux que les femmes. Ces hommes représentent près de 53% du total des personnes en âge de travailler. Cependant, la croissance des femmes en âge de travailler est légèrement supérieure à celle des hommes en âge de travailler. Entre 2017 et 2018, le nombre de femmes en âge de travailler a augmenté de 3,1% et celui des hommes de 2,9%.

Par ailleurs, la population potentiellement active, c'est-à-dire celle âgée de 15-64 ans, représente 52,4% et 52,2% de la population régionale respectivement en 2017 et en 2018 correspondant à 90 343 potentiels actifs en 2017 et 93 086 potentiels actifs en 2018. De même que la population en âge de travailler, les hommes représentent 52,7% de la population potentiellement active.

Tableau X-1 : Répartition de la population en âge de travailler selon le sexe

Années	Hommes	Femmes	Ensemble
2015	47 531	42 580	90 111
2016	48 908	43 871	92 779
2017	50 338	45 223	95 561
2018	51 820	46 647	98 467
Evolution 2017/2018	**2,9%**	**3,1%**	**3,0%**

Source : ANSD, projections démographiques 2018

Le taux d'occupation de la population mesure la part des personnes occupées c'est-à-dire ayant un emploi parmi les personnes en âge de travailler. Le taux d'occupation habituel, quant à lui, mesure la part des personnes occupées parmi les personnes habituellement actives. En 2015, le taux d'occupation habituel de la région de Kédougou est de 36,7% (**ANSD, ENES 2015**). Ce taux est largement au-dessous du niveau national qui se trouve à 51,9% (**ANSD, ENES 2015**). En 2017, le taux d'occupation au niveau de la région est de 90,5%[23].

Le taux d'activité désigne le rapport entre les actifs ou main-d'œuvre et la population en âge de travailler. Le taux d'activité dans la région de Kédougou est de 47,6% **(ANSD, ENES 2015)**. Cela montre que des performances doivent être orientées dans cette région pour relever le niveau d'activité des populations qui se trouve en deçà du niveau national (59,6%). En 2017[24], il a été dénombré 28 627 personnes inactives dans la région de Kédougou ; soit 16,6% de taux d'inactivité. Une grande partie de ces inactifs est

[23] ANSD, Rapport de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) 2017, p81
[24] ANSD, Rapport de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) 2017, p70

constituée de femmes au foyer (31,3%) et de personnes en cours de scolarisation (27,8%).

Par rapport au chômage, « est considéré comme chômeur au sens du Bureau international du Travail (BIT), tout actif sans emploi au courant de la semaine de référence, qui est activement à la recherche d'un travail et qui est immédiatement disponible ou est disposé à en occuper un dans les deux semaines suivant la date de l'interview » **(ANSD, ENES 2015)**. La région de Kédougou présente le taux de chômage le plus élevé du Sénégal. Ce taux se situe à 26,4% en 2015 alors que le taux national est de 15,7% **(ANSD, ENES 2015)**. Cette faiblesse pourrait être en lien avec le faible tissu industriel dont dispose la région d'où l'exploitation industrielle de l'or est la principale activité industrielle.

En 2017, le taux de chômage, au sens du BIT se situe à 1,6%[25] ; soit 3 947 chômeurs dans la région. Selon l'enquête ERI-ESI, 38,7% des chômeurs primo demandeurs d'emploi souhaitent simplement disposer d'un salaire, 23,0% veulent être indépendants et 38,3% sont indifférents. Par rapport aux anciens actifs, 44,6% sont indifférents à être salarié ou indépendant et seulement 17,7% souhaitent disposer de salaire. Toutefois, il apparait que 44,6% des chômeurs de la région ne dispose d'aucun appui pour la recherche d'emploi, 10,8% utilisent leurs relations personnelles et seulement 7,5% 5,2% font respectivement recours aux employeurs et aux services de placement de personnel.

X.3. LES ETABLISSEMENTS OUVERTS ET LES CONTRATS DE TRAVAIL

Le secteur minier porte la croissance économique de la région en jouant un rôle de catalyseur des autres secteurs d'activités, notamment le commerce et l'hôtellerie. Cependant, des manquements sont notés sur les statistiques de l'emploi du fait que bon nombre de travailleurs échappent au pointage de l'IRTSS, à cause de la libéralisation des placements mais aussi de la dominance du secteur informel.

Depuis 2014, le nombre d'établissements ouverts s'était inscrit dans une dynamique haussière. Cependant, entre 2016 et 2017, on note une baisse de l'ouverture d'établissements dans la région de Kédougou. Ainsi, le nombre d'établissements ouverts est passé de 22 en 2016 à 14 établissements en 2017 ; soit une baisse de huit

[25] ANSD, Rapport de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) 2017, pp 73-77

établissements. Par contre, le nombre d'établissements ouverts en 2018 est de 16 établissements ; soit deux établissements de plus que 2017.

Par ailleurs, le nombre d'emplois généré suit une tendance haussière entre 2016 et 2018. Ainsi, les emplois générés se situent à 262 emplois en 2017 contre 191 en 2016 ; soit 71 emplois de plus générés durant la dernière année. Entre 2017 et 2018, le nombre d'emplois supplémentaires généré est de 297 emplois puisque, durant l'année 2018, le nombre d'emplois générés se situait à 559 emplois seulement. L'augmentation des emplois crées pourrait être liée en grande partie au démarrage de la production de la mine d'or de Mako, ayant généré de nouveaux emplois chez la structure exploitante PMC ainsi que chez ses sous-traitants (AMS, SFTP, AEL, ATS…). Aussi, le projet de Niakafiri visant la construction du nouveau village de Sabodala a généré de la main d'œuvre considérable dans sa première phase se résumant à l'édification des bâtiments témoins.

Au niveau régional, l'IRTSS est chargée d'enregistrer les différents contrats de travail. Toutefois, beaucoup de contrats échappent au pointage de l'IRTSS en raison de la libéralisation du placement. Entre 2016 et 2017, l'IRTSS a enregistré un nombre important de contrats de travail. Le nombre de contrats enregistrés a augmenté de plus de 67,1% entre 2016 et 2017 passant de 1 270 contrats enregistrés en 2016 à 2 122 en 2017. En revanche, le nombre de contrats enregistrés a baissé entre 2017 et 2018. Durant cette dernière année, seulement 1 435 contrats ont été enregistrés.

Tableau X-2 : Evolution de 2016 à 2018 des indicateurs de l'emploi

Indicateurs	2016	2017	2018
Etablissements ouverts	22	14	16
Emplois générés	191	262	559
Contrats enregistrés	1 270	2 122	1 435
Nombre de travailleurs immatriculés	1 041	1 423	1 317

Source : Rapport annuel des statistiques du travail, DSTE 2018

X.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL

La gestion des conflits dans le milieu du travail est, d'abord, assurée entre l'IRTSS et les concernés. En cas de désaccord, ces conflits sont transmis au tribunal. Ceux-ci peuvent être de nature individuelle ou collective.

Les conflits individuels, dans le milieu du travail dans la région de Kédougou, sont passés de 27 en 2016 à 9 conflits en 2017; soit moins de 18 conflits entre ces deux années. Durant ces deux années, l'IRTSS a réussi à concilier les parties en conflits sur près de

78% des cas. En 2016, 31 conciliations ont été effectuées pour seulement 8 cas transmis au tribunal et 8 conciliations en 2017 pour seulement 1 cas transmis au tribunal. Le nombre de cas transmis au tribunal a augmenté en 2018 avec 6 cas contre 19 conciliations la même année. Les principaux motifs de la transmission au tribunal sont les contestations de l'employeur, l'absence de l'employeur après plusieurs convocations.

Tableau X-3 : Evolution de 2016 à 2018 de la situation du nombre de conflits de travail

Type de conflit	2016	2017	2018
Conflits individuels	39	9	26
Conciliations réalisées	31	8	19
Conflits individuels transmis au Tribunal du Travail	8	1	6

Source : Rapport annuel des statistiques du travail, DSTE 2018

Conclusion

La situation de l'emploi dans la région de Kédougou reste préoccupante. En effet, la région affiche le taux de chômage le plus élevé du pays avec 26,5% en 2015. Cependant, avec l'enquête ERI-ESI, le taux de chômage évalué au sens du BIT est très faible. Il se situe à 1,6%[26] correspondant à 3 947 chômeurs dans la région. Aussi, les taux d'occupation habituel et d'activité demeurent faibles avec des niveaux respectifs de 36,7% et 47,6% selon l'ENES 2015. Ce taux au niveau de la région est de 90,5% selon ERI-ESI en 2017.

Cependant, on note une avancée d'ouverture d'établissements qui passe de 14 en 2017 à 16 établissements en 2018. De même, les emplois générés ont augmenté passant de 226 emplois en 2017 à 559 en 2018. Aussi, le nombre de contrats enregistrés à l'ITSS est passé de 2 122 contrats enregistrés en 2017 à 1 435 en 2018. Par ailleurs, les conflits individuels ont beaucoup augmenté passant de 9 conflits en 2017 à 26 conflits en 2018.

La région de Kédougou, zone minière, attire de plus en plus de jeunes sénégalais mais aussi des étrangers provenant de la sous-région pour exercer les métiers de manœuvres ou de petit commerce. Cette situation fait de la région un carrefour économique, une zone qui mérite une attention particulière pour appréhender les enjeux sur l'emploi.

[26] ANSD, Rapport de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) 2017, pp 73-77

Chapitre XI : MINES ET INDUSTRIES

Introduction

La région de Kédougou recèle un important potentiel minier ; ce qui en fait un pôle d'attraction pour les investisseurs. Le substratum géologique de la région est constitué essentiellement de socle précambrien.

Ces terrains anciens, communément appelés « formations birimiennes », constituent une province métallogénique de grande importance qui abrite de nombreux gisements et indices d'or, de fer, d'uranium, de lithium, d'étain, de molybdène, de cuivre, de marbre et de nickel. Les activités minières ont boosté le secteur de l'artisanat qui était très embryonnaire durant ces dernières années.

En dehors de la présence de sociétés minières (départements de Saraya et de Kédougou) et de la SODEFITEX au niveau du département de Kédougou, l'industrie est à l'état embryonnaire dans la région. En réalité, il n'existe que de micro industries qui évoluent dans l'agroalimentaire avec un très faible rendement (transformation de produits agricoles et/ ou de cueillettes) et dans une petite proportion deux petites industries minérales.

Le présent chapitre décrit, en premier temps, la situation des entreprises et acteurs évoluant dans le domaine des mines et les carrières. En second temps, il analyse brièvement la situation de l'industrie dans la région de Kédougou.

XI.1. LES MINES

Au Sénégal, l'or constitue, derrière les produits de la pêche, la seconde source de devise du pays. Les exportations[27] du Sénégal de ce métal passent de 220,1 milliards en 2017 à 313,4 milliards en 2018. En volume, ces exportations sont passées de 12 tonnes en 2017 à 15 tonnes en 2018. Dans la région de Kédougou, les activités industrielles sont principalement marquées par l'exploitation d'or.

La région de Kédougou est une des zones du Sénégal les plus riches en ressources minières et naturelles. Ses ressources minières sont constituées de l'or, du fer, du marbre et de l'uranium.

Carte 1 : Ressources naturelles de la région en 2013

Source : SRAT de Kédougou, 2013

XI.1.1. LA SITUATION DES MINES ET DES CARRIERES

L'évolution du nombre d'unités industrielles dans le domaine des matériaux de construction est restée constant entre 2016 et 2017. Durant ces deux années, une seule unité industrielle s'active dans la région. Celle-ci est localisée dans le département de Kédougou. Les départements de Saraya et Salémata ne dispose d'aucune unité industrielle dans la fabrication de matériaux de construction.

Par rapport à l'industrie extractive, on note une installation de deux unités supplémentaires entre 2016 et 2017 portant le nombre d'unités extractives à cinq unités

[27] Source : ANSD, *Note d'Analyse du Commerce Extérieur (NACE) 2018*, pp 49-50

en 2017 dans la région. Ces unités supplémentaires sont toutes installées dans le département de Kédougou portant son nombre d'unités à trois unités en 2017. Dans le Saraya, zone très riche en or, le nombre d'unités extractives est resté constant à deux unités entre 2016 et 2017.

Tableau XI-1 : Nombre d'unités des industries dans le domaine minier

Branches	Années	Kédougou	Saraya	Salémata	Région
Industries des matériaux de construction	**2016**	1	0	0	**1**
	2017	1	0	0	**1**
Industries extractives	**2016**	1	2	0	**3**
	2017	3	2	0	**5**

Source : Service des Mines de Kédougou, 2018

Par rapport au type d'activité, il apparait que, en 2016 et 2017, deux unités industrielles exercent dans l'exploitation de sable. Ces unités sont localisées à Pondala et à Bandafassi.

De même, des unités industrielles situant à Mako s'activent dans l'exploitation du Basalte. Ainsi, il a été dénombré deux unités en 2016 et trois en 2017 d'exploitation de Basalte à Mako.

Il y a aussi les gisements de fer de la Falémé avec d'importantes réserves de bonne qualité. Cependant, leur mise en valeur est conditionnée par la réalisation d'infrastructures de désenclavement (transport ferroviaire et évacuation portuaire) qui représentent 80% des investissements. Il existe, dans la commune de Bembou, la présence d'unité pour l'exploitation du fer de la Falémé.

Tableau XI-2 : Situation des mines et des carrières

Domaines	Type	2016		2017	
		Nombre	Localisation	Nombre	Localisation
Carrières	Sable	2	Pondala et Bandafassi	2	Pondala et Bandafassi
	Basalte	2	Mako	3	Mako
Mines	Fer	1	Bembou	1	Bembou

Source : Service des Mines de Kédougou, 2018

XI.1.2. LA PRODUCTION DES CARRIERES ET DES MINES

Le sous-sol de la région de Kédougou est assez riche en ressources métalliques. A ces ressources métalliques, s'ajoutent d'importants gisements de marbres et autres roches ornementales mais aussi des indices de minerais industriels tels que les phosphates et kaolin.

Les marbres sont localisés principalement à l'Ouest de Kédougou dans trois (03) secteurs où au moins six (06) variétés sont reconnues : Ndébou avec le blanc cassé, le

blanc rosé et le rosé, Bandafassi avec le bleu rubané et Ibel avec les variétés noir fin unie et noir chiné et festonné.

Des ressources en marbres, moins bien connues, sont également localisées dans les secteurs de Sanigourou, Yéronguédo et Thiokoye situés au Sud de l'axe Ndébou-Ibel. En ce qui concerne les gisements déjà identifiés, le potentiel exprimé en termes de réserves prouvées et des ressources (réserves probables et possibles) se présente à ce jour comme suit dans le tableau ci-dessous.

Tableau XI-3 : Répartition des gisements selon la localisation et la quantité

Substances	Réserves		Ressources		Total (T)
	Localité	Quantité (T)	Localité	Quantité (T)	
Or	Sabodala	50	Sabodala	90	376,7
	Massawa	64	Massawa	93	
			Golouma et Masato	44	
			Boto	9,3	
			Tomboronkoto	6,2	
Fer	Boféto	800 millions			800 millions
Marbres	Bandafassi	348 500	Bandafassi	1 067 000	1 415 500
Uranium			Saraya	2 000	2 000

Source : Service des Mines de Kédougou, 2014

La production des carrières a connu une forte hausse entre 2016 et 2017. Entre ces deux années, le volume de la production de sable a été multiplié par 10. Durant la première année, 10 850 m^3 ont été produits contre 105 550 m^3 la seconde année. Cette forte hausse pourrait être due au développement du secteur des Bâtiments et Travaux Publics dans la région. En effet, beaucoup de construction émargent au niveau de la région depuis quelques moments avec l'investissement des émigrés dans l'immobilier et les chantiers publics. La valeur commerciale correspondant à ces productions est de 1,1 millions FCFA en 2016 et 10,5 millions FCFA en 2017.

En 2018, on assiste au doublement de la production du volume d'or avec l'installation de la nouvelle compagnie minière Pettowal Mining Compagny. La production d'or, en 2018, est de 12,6 tonnes.

Tableau XI-4 : Production des mines et des carrières en quantité et en valeur

Type	2016		2017		2018	
	Quantité	Valeur (FCFA)	Quantité	Valeur (FCFA)	Quantité	Valeur (FCFA)
Sable	10 850 m^3	1 085 000	105 550 m^3	10 555 000	ND	ND
Or	6 000 502 Kg	60 0502 660	6 102,5 kg	6 102 527 789	12 563,1 kg	ND

Source : Service des Mines de Kédougou, 2018

Outre l'exploitation industrielle, il existe l'orpaillage, qui est une forme d'exploitation traditionnelle et informelle de l'or dans les sites dénommés « diouras ». Cette activité qui a atteint des proportions inquiétantes tant dans sa forme pratiquée que par la présence massive de ressortissants de la sous-région, constitue de nos jours une véritable préoccupation. Celle-ci devient de plus en plus mécanisée avec l'utilisation de détecteurs de métaux, de concasseurs motorisés et de produits chimiques dangereux (le cyanure, le mercure, etc.) pour le traitement du minerai. Les rejets de ces produits et de leurs résidus dans la nature constituent des risques permanents pour la santé publique et pour l'environnement. Il s'y ajoute une déforestation grandissante et une menace de disparition de la faune.

Conscient de l'ampleur de cette activité, l'ANSD a entrepris une monographie de celle-ci en 2017 ; Enquête monographique de l'Orpaillage (EMOR). Cette enquête constitue une source exceptionnelle, non régulière pour cette édition puisque datant de 2017.

L'EMOR a permis de cartographier l'activité d'orpaillage dans la région de Kédougou. Ainsi, 6 172 unités de production traditionnelle d'or ont été dénombrées dans la région. Les communes de Bembou et de Missirah Sirimana occupent le plus grand nombre d'unités d'orpailleurs avec respectivement 2 772 unités (44,9%) et 1 530 (24,8%) unités. La commune de Bandafasi présente le plus faible nombre avec 276 unités (4,5%).

Tableau XI-5 : Répartition des unités de production de l'extraction traditionnelle du minerai d'or par commune

Communes	Nombre	Proportion
Bandafassi	276	4,5%
Bembou	1 530	24,8%
Khossanto	470	7,6%
Médina Bafé	232	3,8%
Missirah Sirimana	2 772	44,9%
Sabodala	439	7,1%
Tomboronkoto	453	7,3%
Total	**6 172**	**100,0%**

Source : ANSD, EMOR 2017

Ces orpailleurs venant de toute la sous-région occupent des périmètres affectés à des sociétés minières, créant ainsi une situation conflictuelle. En résumé, ce boom du secteur minier dans la région de Kédougou nécessite un assainissement ainsi que des mesures d'accompagnement de contrôle et de suivi pour le développement harmonieux dudit secteur.

Par ailleurs, l'Etat du Sénégal délivre des couloirs et des cartes d'orpailleurs pour permettre aux orpailleurs d'exercer légalement. Depuis 2016, il est, officiellement, dénombré, 16 couloirs d'orpaillage et 3 133 détenteurs de carte d'orpailleurs. Toutefois, beaucoup d'autres couloirs ont été ouverts de manière clandestine.

XI.2. L'INDUSTRIE

A part les industries extractives, le tissu industriel de la région de Kédougou est très peu développé. Deux grandes entreprises interviennent dans l'industrie de la région : la SODEFITEX et le Groupe Yéllitaré. La SODEFITEX, demeure la principale industrie, qui s'active dans la région de Kédougou. Ses missions sont orientées dans le développement de l'agro-industrie cotonnière et sa principale activité est la culture du coton. La société Yéllitaré s'active principalement dans l'agroalimentaire. Ses activités sont la production, la transformation et la commercialisation de fruits et légumes, la production et la vente de produits laitiers, les renforcements des capacités techniques humaines et organisationnelles, le développement d'activités pastorales, le transport, le commerce en gros et en détail.

Les PME/PMI sont à l'état embryonnaire dans la région et restent peu connues. Celles qui émergent, s'activent généralement dans le domaine de la transformation des produits agricoles et forestiers non ligneux. Elles bénéficient toutefois d'un assez bon encadrement technique et financier avec la présence d'ONG, de projets et de programmes. Il n'existe pas de sources régulières pour les données de l'industrie de la région. Cependant, l'ANSD a déroulé en 2016 le Recensement Général des Entreprises (RGE) du Sénégal. Cette opération a permis de disposer de certaines informations relatives au tissu industriel de la région.

Conclusion

Avec un bon potentiel minier, ce secteur occupe une forte proportion de la population de la région de Kédougou. En 2017, la région compte six entreprises dans l'exploitation des minerais. L'exploitation des carrières de sables et des mines d'or demeurent leurs principales activités. Par ailleurs, le secteur des industries des matériaux de construction est occupé par une seule entreprise siégeant dans le département de Kédougou depuis 2015.

Les revenus générés par l'exploitation de l'or ont fortement augmenté entre les années 2017 et 2018 avec notamment l'installation de l'entreprise Pettowal Mining Compagny. Ces valeurs sont de 1,1 millions FCFA en 2016 et 10,5 millions FCFA en 2017 correspondant à des productions respectives de 6,0 et 6,1 tonnes. En volume, la production d'or a été de 12,6 tonnes en 2018.

Chapitre XII : POSTE, BANUES ET SFD

Introduction

Kédougou est, aujourd'hui, une région en pleine mutation démographique et économique et où le taux de pauvreté est très élevé (71%, selon l'ESPS 2011). Des structures financières doivent permettre aux agents économiques de mieux mener leurs activités. Ces structures financières telles que les banques et les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) vont permettre aux agents économiques de faire, entre autres, des transactions fiables et rapides, d'épargner et d'emprunter mais surtout de financer leurs activités économiques.

Ces structures constituent donc dans le contexte actuel, un moyen privilégié de lutte contre la pauvreté dans la région de Kédougou, surtout les SFD qui offrent des services et produits financiers adaptés aux populations aux revenus faibles et précaires.

Ce chapitre s'articule autour de deux principales sections. La première section est axée sur la poste et la seconde sur la situation des banques et des SFD.

XII.1. LA POSTE

Le maillage des structures postales au niveau de la région de Kédougou est très faible. La répartition des bureaux de poste ainsi que des boites postales n'a pas connu de changement entre 2016 et 2017. Durant ces années, la région ne dispose que de quatre bureaux de poste. La répartition de ces bureaux par les services postaux reste ainsi inégale avec deux (2) bureaux dans le département de Kédougou, un (1) dans celui de Saraya et un (1) bureau dans celui de Salémata qui a été installé seulement en 2016.
En 2018, on assiste à une nouvelle création de bureau de poste dans le département de Saraya notamment à Khossanto. Cette création permet de ramener le nombre de bureau de poste à cinq (5) bureaux au niveau de la région ; les autres départements n'ayant pas connu d'installation de bureau de poste.

Tableau XII-1 : Evolution de 2016 à 2018 du nombre de bureaux de poste et de boites postales par département

Départements	Année	Nombre de bureaux	Nombre de boites postales
Kédougou	**2016**	2	200
	2017	2	200
	2018	2	200
Saraya	**2016**	1	100
	2017	1	100
	2018	2	200
Salémata	**2016**	1	100
	2017	1	100
	2018	1	100
Région	**2016**	4	400
	2017	4	400
	2018	5	500

Source : Poste de Kédougou, 2019

XII.1.1. LES MANDATS DE LA POSTE

Les services financiers offerts par la poste sont de trois types : l'émission de mandats, le paiement de mandats et les opérations sur comptes (comptes courants et comptes d'épargnes). Ces services de mandats sont effectués à travers plusieurs réseaux de transfert.

Les mandats émis par la Poste ont augmenté de 20,2% entre 2017 et 2018. Le montant émis est passé de 1 906,5 millions de FCFA en 2017 à 2 291,2 millions de FCFA en 2018. Cette hausse est essentiellement dictée par celle des mandats émis dans le département de Kédougou. Dans ce département, les mandats émis sont passés de 1 408,4 millions de FCFA en 2017 à 1 983,5 millions de FCFA en 2018 ; soit une hausse de 44,8%. Cependant, cette hausse est amoindrie par la baisse simultanée des mandats émis dans les départements de Saraya et Salémata. Des baisses respectives de 44,5% et 7,3%

ont été enregistrées dans ces départements correspondant à des niveaux respectifs en 2018 de 230,3 millions et 77,4 millions de FCFA. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que le département de Kédougou polarise 73,9% en 2017 et 86,6% en 2018 des mandats émis dans la région.

Par rapport au paiement de mandats, il apparait que le montant des mandats payés par la poste est plus élevé que celui qu'elle a émis durant les années 2017 et 2018. Entre ces deux années, on note une hausse de 13,3% du montant des paiements de mandats. Le montant des mandats payés en 2017 est de 4 038,2 millions de FCFA contre 4 576,2 millions de FCFA en 2018. Cette hausse est tributaire de celle des mandats payés dans le département de Kédougou qui occupe 74,7% en 2017 et 80,3% en 2018 du total des mandats payés dans la région. Néanmoins, cette performance est contre balancée par les baisses simultanées des mandats payés dans les départements de Saraya et Salémata. Des baisses respectives de 13,9% et 9,2% ont été notées traduisant un niveau de 443,7 millions de FCFA et 460 millions de FCFA de mandat payé en 2018.

Tableau XII-2 : Evolution de 2017 à 2018 des mandats émis et payés (en millions de FCFA) par la poste selon l'opérateur

Type de transfert	Mandat	Kédougou		Saraya		Salémata		Totaux	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Comptes courants	Emis	751,2	1 425,8	22,3	79,3	27,1	46,1	800,7	1 551,1
	Payés	380,0	390,1	26,0	30,2	126,7	71,4	532,6	491,7
Comptes épargne	Emis	194,6	175,1	23,2	13,7	19,2	15,8	237,0	204,6
	Payés	161,6	134,9	11,7	10,5	21,1	15,1	194,4	160,4
Western union	Emis	276,9	220,3	332,9	119,6	4,7	2,6	614,5	342,5
	Payés	565,9	580,8	140,4	83,4	66,8	63,0	773,1	727,3
PosteOne	Emis	124,1	89,2	33,5	12,5	21,1	8,2	178,8	110,0
	Payés	151,5	83,2	12,0	6,3	33,0	23,1	196,5	112,6
PosteCash	Emis	58,0	29,7	2,7	3,1	11,3	4,6	72,0	37,5
	Payés	54,1	21,4	1,2	2,2	7,6	4,0	62,8	27,6
BSF	Emis	-	-	-	-	-	-	-	-
	Payés	395,1	357,9	219,5	199,9	198,3	189,4	812,8	747,2
RIA	Emis	3,6	20,7	-	2,1	-	-	3,6	22,7
	Payés	929,9	1 558,2	91,9	111,0	40,7	65,8	1 062,5	1 735,0
MONEY GRAM	Emis	-	22,8	-	-	-	-	-	22,8
	Payés	353,6	519,7	12,7	0,2	12,3	25,9	378,6	545,8
Transfast	Emis	-	-	-	-	-	-		-
	Payés	10,1	15,6	-	-	0,2	2,3	10,3	17,9
CashMinute	Emis	-	-	-	-	-	-	-	-
	Payés	14,6	10,7	-	-	0,1	-	14,7	10,7
Totaux	Emis	1 408,4	1 983,5	414,6	230,3	83,5	77,4	1 906,5	2 291,2
	Payés	3 016,3	3 672,5	515,4	443,7	506,6	460,0	4 038,2	4 576,2

Source : Poste de Kédougou, 2019

Par rapport aux émissions, il apparait que les plus gros montants sont suites aux comptes courants. En effet, les émissions de comptes courants sont passées de 800,7 millions de FCFA en 2017 à 1 551,1 millions de FCFA en 2018 ; soit une hausse de 93,7%. Ces montants représentent respectivement 42,0% et 67,7% du total des émissions au niveau régional. Ensuite, les émissions de Western Union constituent la deuxième source de paiement de la poste. Ainsi, les paiements à travers ce moyen de transfert d'argent sont évalués à 614,5 millions de FCFA en 2017 contre 342,5 millions de FCFA en 2018. Ces montants représentent respectivement 32,2% et 14,9% du montant total émis par la poste. A l'opposée, il faut constater que la poste n'a émis aucun mandat à travers les moyens de transfert tels que BSF, Transfat et CashMinute. De même, l'utilisation de MoneyGram est très faible et n'est effectuée qu'avec les bureaux du département de Kédougou.

Par rapport aux paiements de mandats, le moyen le plus utilisé est la réception par RIA. Les montants payés par RIA sont passés de 1 062,5 millions de FCFA en 2017 à 1 735,0 millions de FCFA en 2018 ; soit une hausse de 63,3%. Ces montants représentent des proportions respectives de 26,3% et 37,9% du montant total des paiements effectués par la poste. Ensuite, on note l'utilisation de Western Union comme deuxième moyen de paiement. Les paiements effectués par cet opérateur sont passés 773,1 millions de FCFA en 2017 à 727,3 millions de FCFA en 2018 ; soit une baisse de 5,9%. Les comptes courants occupent le troisième moyen de paiement de poste. Entre 2017 et 2018, les montants payés sur les comptes courants ont baissé de 7,7% passant de 532,6 millions de FCFA lors de la première année à 491,7 millions de FCFA. En revanche, les systèmes de transfert tels que « Cash Minute » et « « Transfast » sont les moins utilisés pour envoyer de l'argent. Ils pèsent moins d'un pourcent sur le montant total des paiements avec des volumes d'argent de près de dix millions. Les structures PosteCash et PosteOne, outils propres de la poste, sont aussi utilisés dans de faibles proportions. Le premier ne représente que 1,6% en 2017 et 0,6% en 2018 des paiements avec un volume de 62,8 millions et 27,6 millions de FCFA. Le second, PosteOne, occupe 4,9% en 2017 et 2,5% en 2018 des payements postaux avec des montants respectifs de 196,6 millions et 112,6 millions de FCFA.

XII.1.2. LE TRAFIC POSTAL

L'une des missions de la Poste est d'assurer un service postal universel qui comprend essentiellement la collecte, le tri, l'acheminement et la distribution des envois et colis. Le trafic postal est analysé à travers les expéditions et les réceptions de la poste.

Globalement, on note une baisse de 14,6% du niveau d'activité des trafics postaux. En effet, le flux de colis est passé de 2 120 colis en 2017 à 1 811 l'année suivante. Cette contre-performance est tributaire de celle des bureaux dans les trois départements. Dans le département de Kédougou, une baisse de 16,9% des flux du trafic postal a été notée correspondant à 1 706 colis en 2017 et à 1 417 colis en 2018. De plus, le nombre de colis passant par les bureaux du département occupe des proportions de 80,5% et 78,2% respectivement en 2017 et 2018. Dans le Salémata, le nombre de colis est passé de 207 colis en 2017 à 193 colis en 2018 ; soit une baisse de 6,8%. Dans le Saraya, la baisse du nombre de colis entre 2017 et 2018 est de 2,9% correspondant respectivement à 207 colis à 201 colis. Dans ces deux derniers départements, les proportions des nombres de colis se situent, en moyenne, autour de 11%.

Par rapport à la nature du flux, on note que les expéditions par la poste ont augmenté d'une unité passant de 795 unités expédiées en 2017 à 796 expéditions en 2018. Cette situation est surtout imputable à la forte augmentation des lettres recommandées expédiées. Avec, en moyenne sur les deux années, plus de 74% du total des expéditions de la poste, le nombre de lettres recommandées expédiées est passé de 587 lettres en 2017 à 595 en 2018. Par contre, l'expédition des dépêches s'est ralentie entre ces deux années. Celles-ci occupent, en moyenne, près de 25% du total des expéditions avec 208 dépêches expédiés en 2017 contre 199 dépêches expédiées en 2018.

Au niveau départemental, on note la baisse des expéditions dans les deux départements. En effet, les départements de Salémata et Saraya occupent, en moyenne, chacun 15% des expéditions de la poste. Dans ces départements, les expéditions ont respectivement baissé de 8,5% et 5,8% pour des nombres d'expéditions respectifs de 119 colis et 114 colis en 2018. Dans le département de Kédougou, polarisant 70% des expéditions postales de la région, le nombre de colis expédiés est passé de 544 colis en 2017 à 563 colis en 2018.

En rapport avec les réceptions, une forte baisse a été enregistrée entre 2017 et 2018. Cette baisse se situe à 23,4% soit des niveaux de réceptions de 1 3025 colis reçus en 2017 contre 1 015 colis reçus en 2018. Cette baisse est concomitante aux baisses simultanées des lettres recommandées reçues (35,1%), colis reçus (0,8%) et aux dépêches reçues (4,3%). En valeurs relatives, les réceptions de lettre recommandées occupent, en moyenne entre 2017 et 2018, près de 60% du total des réceptions de la poste correspondant à 552 lettres recommandées reçues en 2018. Les colis reçus et les dépêches reçues occupent respectivement 23% et 18% du total des réceptions de la poste correspondant à 264 colis reçus et 199 dépêches reçues en 2018.

Tableau XII-3 : Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative

Désignation	Kédougou		Salémata		Saraya		Région	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Expéditions								
Dépêches	104	99	52	51	52	49	**208**	**199**
V.D. Expédiées	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**
Lettres Recommandées	440	462	78	68	69	65	**587**	**595**
Colis Expédiés	-	2	-	-	-	-	**-**	**2**
Paquet Recommandé	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**
E.M.S. Expédiés	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**
Total expédié	**544**	**563**	**130**	**119**	**121**	**114**	**795**	**796**
Réceptions								
Dépêches	104	99	52	51	52	49	**208**	**199**
Lettres Recommandées	792	491	25	23	34	38	**851**	**552**
Paquet Recommandé	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**
V.D. Reçues	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**
Colis Reçus	266	264	-	-	-	-	**266**	**264**
E.M.S. Reçus	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**
Total reçu	**1 162**	**854**	**77**	**74**	**86**	**87**	**1 325**	**1 015**
Total Trafic	**1 706**	**1 417**	**207**	**193**	**207**	**201**	**2 120**	**1 811**

Source : Poste de Kédougou, 2019

XII.2. LES BANQUES ET LES SYSTEMES FIANCIERS DECENTRALISES (SFD)

XII.2.1. LA COUVERTURE DU SYSTEME FINANCIER[28]

Le secteur bancaire de la région de Kédougou n'est pas très développé et son maillage est loin d'être parfait. Le réseau bancaire de la région de Kédougou n'est composé que de quatre banques que sont EcoBank, CBAO, CNCAS et BOA alors que le Sénégal compte 29 structures bancaires dont 24 banques et cinq établissements financiers depuis 2017. Celles-ci se sont respectivement installées en 2009, 2010, 2012 et 2017. Elles offrent des services financiers divers et variés tels que la collecte de l'épargne, l'octroi de crédit, les opérations sur guichets automatiques et le système de transfert rapide d'argent.

Avec l'exploitation de l'or (industrielle comme traditionnelle), les différents secteurs d'activité économique tels que le commerce, la restauration, l'hébergement, les PME, les BTP et le tourisme se développent davantage dans la région. L'émergence de ces

[28] Système financier renvoie à la fois au secteur bancaire et au secteur des SFD

secteurs d'activité doit s'accompagner par une bonne disponibilité des services bancaires.

Par ailleurs, les SFD contribuent au système financier en offrant des services financiers proches de ceux offerts par les banques. Leur activité principale est la collecte de l'épargne et l'octroi de crédit. Au niveau régional, le nombre de SFD s'est stabilisé à deux structures depuis 2016. Ces deux structures sont composées d'un SFD affilié de 2016 à 2017. En 2018, le système financier décentralisé de la région de Kédougou est composé de deux IMCEC isolés.

Tableau XII-4 : Evolution du nombre de SFD inscrits selon la nature

Nature SFD	Nombre de SFD inscrits		
	2016	2017	2018
Faitière	0	0	0
SFD affiliés	1	1	0
IMCEC isolées	1	1	2
Sociétés commerciales	0	0	0
Total	**2**	**2**	**2**

Source : DRS-SFD de Kédougou, 2019

XII.2.2. LE SOCIETARIAT DES SFD

Les SFD inscrits sont portés par les sociétaires. Entre 2016 et 2017, le nombre de sociétaires des SFD a augmenté de 47,4% passant ainsi de 10 884 en 2016 à 16 042 sociétaires l'année suivante. Cette hausse est consécutive à celles observées simultanément au niveau des sociétaires hommes (60,6%), femmes (36,3%) et des personnes morales (29,4%). En 2017, les sociétaires hommes représentent plus de la moitié avec 9 009 sociétaires ; soit 56,2% du total des sociétaires. Les personnes morales ne représentent que 18,4% avec 2 953 personnes morales.

Aussi, le nombre de sociétaires s'accentue entre 2017 et 2018. Une hausse de 7,0% des sociétaires a permis de porter le nombre de sociétaires à 17 157 en 2018. Cette hausse est tributaire aux hausses simultanées des sociétaires hommes (9,8%) et femmes (9,0%). En 2018, les nombres de sociétaires hommes et femmes ont été respectivement évalués à 9 819 et 4 478 sociétaires. Durant cette année, la proportion des hommes sur l'ensemble du sociétariat s'est légèrement améliorée représentant 57,2% alors que celle des femmes est évaluée à 26,1%.

Il est important de noter que tous les sociétaires sont enregistrés dans le département de Kédougou qui abrite les bureaux des SFD, ce qui pose le problème du maillage.

Tableau XII-5 : Evolution du nombre de sociétaires des SFD

Sociétaires	2016	2017	2018	Variation	
				2016/2017	2017/2018
Hommes	5 608	9 009	9 819	60,6%	9,0%
Femmes	2 994	4 080	4 478	36,3%	9,8%
Personnes morales	2 282	2 953	2 860	29,4%	-3,1%
Total	**10 884**	**16 042**	**17 157**	**47,4%**	**7,0%**

Source : DRS-SFD de Kédougou, 2019

XII.2.3. LES ACTIVITES D'EPARGNE ET DE CREDIT DES SFD

XII.2.3.1. Les nombres d'épargnants et de demandeurs de crédit

L'évolution des nombres d'épargnants, de crédits en cours et de crédits octroyés n'est pas uniforme entre 2016 et 2018. D'abord, une hausse est notée pour tous les trois entre 2016 et 2017 puis une baisse entre 2017 et 2018 pour les nombres d'épargnants et de crédits en cours.

Entre 2016 et 2017, le nombre d'épargnants a augmenté de 52,2% du fait de la hausse simultanée des épargnants, des épargnantes et des personnes morales. Ainsi, ces catégories ont respectivement augmenté de 75,2%, 38,3% et 12,4%. A ces évolutions, correspondent des nombres d'épargnants respectifs de 5 222, 2 579 et 1 198 épargnants en 2017. De même, le nombre de crédit en cours a augmenté de 59,7% pour s'établir à 1 651 crédits en cours en 2017. Cette hausse est tributaire de celle du nombre de crédit en cours destiné aux femmes qui ont plus que doublé passant de 458 en 2016 à 1 158 crédits en cours en 2017 ; soit une hausse de 129,6%. Le nombre de crédits accordé a, aussi, augmenté passant de 1 757 en 2016 à 2 495 crédits accordés en 2017 correspondant à une hausse de 42,0%. Celle-ci est dictée par la forte hausse des crédits accordés aux hommes et aux femmes qui ont connu une augmentation respective de 49,7% et 40,2%.

Entre 2017 et 2018, le nombre d'épargnants a baissé de 23,5% pour s'établir à 6 882 épargnants en 2018. Cette baisse est tributaire de la baisse simultanée du nombre d'épargnants hommes (-26,3%), femmes (-18,4%) et personnes morales (-225%). Ces baisses ont ramené le nombre d'épargnants à 3 848 hommes, 2 105 femmes et 929 personnes morales en 2018. Aussi, le nombre de crédits en cours a baissé de 61,9% à la suite des baisses du nombre de crédit en cours demandé par les hommes (-48,7%), les femmes (-68,5%) et les personnes morales (-84,0%). En revanche, le nombre de crédits accordés a plus que doublé entre ces deux années. Le nombre de crédits accordés se situe à 5 168 crédits accordés en 2018, correspondants à une hausse de

107,2%. Cette hausse est consécutive à celle du nombre de crédits accordés aux hommes (116,6%), aux femmes (77,2%) et aux personnes morales (133,1%).

Tableau XII-6 : Evolution du nombre d'épargnants, de crédits en cours et de crédits accordés selon le sexe et la nature du sociétaire

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2016	2017	2018	Variation (%)	
					2016/2017	2017/2018
Nombre d'épargnants	Hommes	2 980	5 222	3 848	75,2	-26,3
	Femmes	1 865	2 579	2 105	38,3	-18,4
	Personnes morales	1 066	1 198	929	12,4	-22,5
	Total	5 911	8 999	6 882	52,2	-23,5
Nombre de crédits en cours	Hommes	1 275	2 248	1 154	76,3	-48,7
	Femmes	458	1 051	331	129,6	-68,5
	Personnes morales	982	1 036	166	5,5	-84,0
	Total	2 715	4 336	1 651	59,7	-61,9
Nombre de crédits accordés	Hommes	1 049	1 571	3 401	49,7	116,6
	Femmes	494	693	1 227	40,2	77,2
	Personnes morales	214	232	540	8,3	133,1
	Total	1 757	2 495	5 168	42,0	107,2

Source : DRS-SFD de Kédougou, 2019

XII.2.3.2. Les encours d'épargne et de crédit

Le montant de l'épargne collecté par les SFD s'établit à 2 086 millions en 2018 contre 2 042 millions en 2017 en passant par 1 464 millions en 2016. A ces montants, correspondent des évolutions de 39,5% entre 2016 et 2017 et 2,1% entre 2017 et 2018. La forte hausse constatée entre 2016 et 2017 est imputable à celle des épargnes collectées auprès des femmes (38,6% passant de 705 millions lors de la première année à 973 millions un an après) et des hommes (36,8% passant de 630 millions en 2016 à 862 millions de FCFA un an après). Cependant, on note une décélération de l'épargne collectée entre 2017 et 2018. Entre 2017 et 2018, l'épargne collectée auprès des hommes, femmes et personnes morales se situent respectivement à 886 millions, 990 millions et 210 millions de FCFA correspondant à des hausses respectives de 2,8%, 1,8% et 1,3%.

Les encours de crédits, quant à eux, ont aussi évolué à la hausse (31,0%) entre 2016 et 2017. Le montant des encours est, ainsi, passé de 1 866 millions en 2016 à 2 445 millions en 2017. Cette augmentation est consécutive à celles des encours de crédits octroyés aux personnes morales, aux femmes et aux hommes. L'encours de crédit octroyé aux personnes morales a augmenté de 36,1% correspondant à des volumes de 737 millions de FCFA en 2016 et 1 003 millions de FCFA en 2018. De même, l'encours

octroyé aux hommes a augmenté de 28,7% passant de 858 millions en 2017 à 1 104 millions un an après. Entre 2017 et 2018, l'encours de crédit a connu une hausse timide de 0,1% consécutive à la hausse de l'encours octroyé aux femmes qui s'est établi à 399 millions de FCFA en 2018. Cette hausse est contre balancée par la baisse simultanée des encours de crédits octroyés aux hommes (-2,8%) et aux personnes morales (-2,7%). Le niveau des encours de crédits octroyés par les SFD est évalué à 2 448 millions de FCFA en 2018.

Par rapport au montant des crédits accordés, une hausse de 11,9% a été notée entre 2016 et 2017. Cette hausse est dictée par celle de 15,3% et de 10,0% du montant des crédits accordés respectivement aux hommes et aux personnes morales. Les niveaux des crédits octroyés aux hommes, femmes et personnes morales sont respectivement passés de 879 millions en 2016 à 1 014 millions en 2017, 255 millions en 2016 à 259 millions en 2017 et 199 millions en 2016 à 219 millions en 2017. Entre 2017 et 2018, l'augmentation du montant des crédits accordés s'est ralentie. En effet, elle passe de 11,9% entre 2016 et 2017 à 10,2% entre 2017 et 2018. Cette hausse est consécutive à la hausse simultanée du montant des crédits accordés aux femmes et aux hommes. Le montant accordé aux femmes s'est établi à 321 millions en 2018 ; soit une hausse de 24,0%. De même, le montant des crédits accordés aux hommes a augmenté de 9,2% pour s'établir à 1 107 millions de FCFA en 2018. Ces hausses ont été amoindries par la baisse de 1,8% du montant des crédits accordés aux personnes morales qui est évalué à 321 millions de FCFA en 2018.

Tableau XII-7 : Evolution des montants (en millions de FCFA) de l'épargne collectée, de l'encours de crédit et des crédits accordés selon le sexe/nature du sociétaire

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2016	2017	2018	Variation	
					2016/2017	2017/2018
Epargne collectée	Hommes	630	862	886	36,8%	2,8%
	Femmes	705	973	990	38,0%	1,8%
	Personnes morales	129	207	210	60,5%	1,3%
	Total	1 464	2 042	2 086	39,5%	2,1%
Encours de crédit	Hommes	858	1 104	1 074	28,7%	-2,8%
	Femmes	271	337	399	24,5%	18,2%
	Personnes morales	737	1 003	976	36,1%	-2,7%
	Total	1 866	2 445	2 448	31,0%	0,1%
Montant des crédits accordés	Hommes	879	1 014	1 107	15,3%	9,2%
	Femmes	255	259	321	1,6%	24,0%
	Personnes morales	199	219	215	10,0%	-1,8%
	Total	1 333	1 491	1 643	11,9%	10,2%

Source : DRS-SFD de Kédougou, 2019

Par rapport à la durée, l'augmentation, entre 2016 et 2017, des encours de crédit est surtout marquée par celle des crédits de court et moyen termes. En effet, les crédits à court terme sont passés de 553 millions en 2016 à 863 millions en 2017 ; soit une hausse de 56,1%. Aussi, les crédits à moyen terme ont augmenté de 51,8% passant de 308 millions en 2016 à 467 millions l'année suivante. Les crédits en souffrance ont, de plus, plus que triplé entre 2016 et 2017 passant de 33 millions en 2016 à 116 millions en 2017. En revanche, on note une évolution à la baisse de ces encours entre 2017 et 2018. Ainsi, le montant des crédits à court terme est évalué à 841 millions traduisant une baisse de 2,5% entre cette année et 2017. Les crédits à moyen terme ont, aussi, baissé de 10,0% correspondant à un niveau de 421millions en 2018.

Par ailleurs, on note que les encours de crédits sont dominés par les crédits à long terme. Ceux-ci représentent, en moyenne, plus de 41% du total des encours. Les crédits à court terme suivent avec une proportion moyenne de 35% alors que les crédits en souffrance représentent moins 6% du total des encours de crédit.

Par rapport aux encours d'épargne, on note une hausse de 39,5% entre 2016 et 2017. Cette hausse s'est ralentie entre 2017 et 2018 pour se situer à 2,1%. Le montant des encours d'épargne est évalué à 2 086 millions en 2018. Ce montant a été évalué à 1 464 millions en 2016 et 2 042 millions en 2017. Ces encours sont majoritairement composés des autres dépôts qui occupent près de 52% du total des encours d'épargne. Les dépôts à vue et à terme occupent respectivement des proportions moyenne de 35% et 13%.

Graphique XII-1 : Répartition des encours d'épargne selon la durée

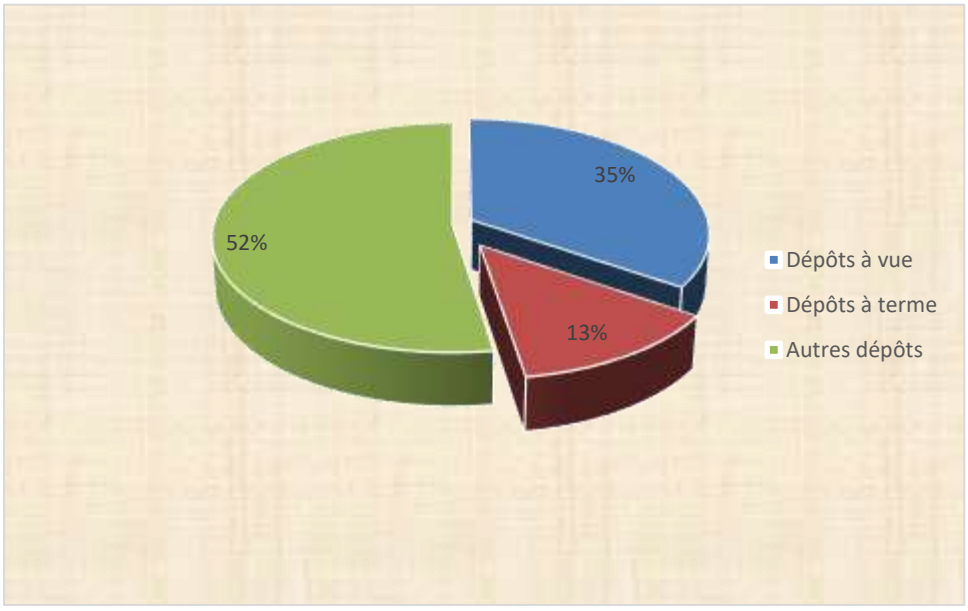

Source : DRS-SFD de Kédougou, 2019

L'évolution de 39,5% entre 2016 et 2017 des encours d'épargne est surtout marquée par la hausse des dépôts à vue qui ont plus que doublé entre ces deux années. Ces dépôts ont été évalués à 713 millions en 2017 contre 300 millions en 2016. De même, les autres dépôts sont passés de 875 millions durant la première année à 1 054 millions l'année suivante ; soit une hausse de 20,4%. Ces différentes hausses ont été amoindries par la baisse de 4,9% des dépôts à terme qui sont passés de 289 millions en 2016 à 275 millions en 2017. Entre 2017 et 2018, les encours d'épargne ont augmenté de 2,1% consécutive à l'augmentation de 5,5% des autres dépôts qui ont été évalués à 1 112 millions en 2018. En revanche, les dépôts à vue et à terme ont été respectivement évalués à 711 millions et 263 millions en 2018 correspondant à des baisses de 0,4% et 4,3% entre cette dernière année et 2017.

Tableau XII-8 : Evolution du montant (en millions de FCFA) de l'encours d'épargne et de l'encours de crédits

Désignation	Sexe/Nature sociétaire	2016	2017	2018	Variation	
					2016/2017	2017/2018
Encours de crédit	Court terme	553	863	841	56,1%	-2,5%
	Moyen terme	308	467	421	51,8%	-10,0%
	Long terme	972	998	1 029	2,7%	3,1%
	Crédits en souffrances	33	116	156	252,2%	34,6%
	Total	1 866	2 445	2 448	31,0%	0,1%
Encours d'épargne	Dépôts à vue	300	713	711	137,8%	-0,4%
	Dépôts à terme	289	275	263	-4,9%	-4,3%
	Autres dépôts	875	1 054	1 112	20,4%	5,5%
	Total	1 464	2 042	2 086	39,5%	2,1%

Source : DRS-SFD de Kédougou, 2019

Par rapport à l'objet du crédit, près de 99% du total des crédits octroyés sont des crédits de trésorerie (87,8%) et d'équipement (10,9%). Avec cette forte part, les hausses de 8,2% de 76,7% entre 2016 et 2017 des crédits de trésorerie et d'équipement induisent la hausse du niveau global des crédits accordés entre ces périodes. Les crédits de trésorerie sont passés de 1 209,6 millions en 2016 à 1 309,2 millions en 2017. Les crédits d'équipement sont, eux aussi, passés de 91,8 millions en 2016 à 162,2 millions en 2017. Il faut, aussi, remarquer la faiblesse des crédits de consommation et d'immobilier qui ont un poids de près de 1% et se situent à près de 11 millions et 7 millions respectivement. En 2018, le montant des crédits de trésorerie est évalué à 1 430,3 millions de FCFA. De même, le montant des crédits d'équipement est évalué à 191,8 millions de FCFA. Aussi, les crédits de consommation et immobiliers ont été respectivement évalués à 12,7 millions et 6,6 millions de FCFA en cette année.

Par rapport au secteur d'activité, les activités « commerce, restauration, hôtelerie » et « agriculture, élevage et pêche » et les « industries manufacturières » constituent les secteurs dominants vers lesquels les crédits sont octroyés. En moyenne, ils occupent respectivement plus de 77,8%, 5,7% et 5,0% des crédits octroyés. Les secteurs tels que « les industries extractives », « assurance et services aux entreprises » et « eau, électricité et gaz » bénéficient de faibles montant de crédit.

Tableau XII-9 : Evolution de la production de crédits (en millions de FCFA) selon l'objet et le secteur d'activités

Désignation	2016	2017	2018	Variation	
				2016/2017	2017/2018
Objet des crédits accordés					
Crédits immobiliers	5,9	6,6	6,6	12,6%	-0,5%
Crédits d'équipement	91,8	162,2	191,8	76,7%	18,3%
Crédits à la consommation	10,5	11,0	12,7	4,4%	15,4%
Crédits de trésorerie	1 209,6	1 309,2	1 430,3	8,2%	9,2%
Autres	15,3	2,4	1,7	-84,3%	-30,4%
Total	1 333	1 491	1 643	11,9%	10,2%
Secteurs d'activités bénéficiaires des crédits accordés					
Agriculture, sylviculture et pêche	80,0	80,8	116,3	1,0%	44,0%
Industries extractives	0,0	0,3	0,1		-55,8%
Industries manufacturées	41,7	120,2	50,8	188,3%	-57,7%
BTP	21,5	29,0	21,2	35,1%	-27,0%
Commerce, restauration, hôtelerie	1 016,9	1183,2	1 285,9	16,4%	8,7%
Electricité, gaz, eau	0,0	0,1	0,1		16,6%
Transport, entrepôts et communication	30,8	34,8	34,8	12,8%	0,0%
Assurances, services aux entreprises	83,0	0,4	1,5	-99,5%	258,1%
Immobilier	15,3	15,3	14,8	-0,2%	-3,1%
Services divers	44,0	27,3	117,5	-38,0%	330,4%
Total	1 333	1 491	1 643	11,9%	10,2%

Source : DRS-SFD de Kédougou, 2019

Conclusion

Le secteur financier est très peu développé dans la région de Kédougou. En 2018, la région dispose seulement de cinq bureaux de poste, quatre structures bancaires et seulement de deux SFD inscrits. Les structures bancaires et de SFD se trouvent toutes dans le département de Kédougou et surtout en zone urbaine. Cela signifie que de réels efforts doivent être faits pour développer davantage le système financier de la région.

Pour la poste, les mandats émis ont connu une hausse de 20,2% entre 2017 et 2018. En terme absolu, ils sont évalués à 2 291,2 millions de FCFA en 2018 contre 1 906,5 millions de FCFA en 2017. Les mandats payés se sont, aussi, inscrits en hausse de 13,3% entre ces mêmes années avec 4 576,2 millions de FCFA en 2018 et 4 038,2 millions de FCFA en 2017.

Les SFD, bien que peu présents dans la région, ont tout de même, contribué au financement de certaines activités économiques à travers notamment la trésorerie. Ils ont octroyé, en 2018, 1 643 millions aux acteurs œuvrant dans les domaines de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, du commerce, de la restauration, de hôtelerie. Généralement, près de 53% de ces crédits sont des crédits de long terme. De même, ils ont participé à la collecte de l'épargne. Le montant de l'épargne collectée se situe à 2 086 millions de FCFA dont la majorité est constituée des autres dépôts.

Au vu du montant des crédits octroyés par les SFD aux particuliers et aux personnes morales, le développement du secteur de la micro finance et celui du secteur bancaire peuvent jouer un rôle essentiel pour le développement de certains secteurs économiques de la région de Kédougou. En plus, ces structures financières participent à la réduction de la pauvreté en finançant les secteurs tels que l'agriculture, la sylviculture, la pêche, le commerce, la restauration, …

Cependant, avec de faibles avancés dans ce secteur de la micro finance, beaucoup d'efforts restent à faire pour, d'abord, densifier le réseau des SFD avec l'installation de nouveaux SFD et, ensuite, améliorer le taux de pénétration au SFD surtout dans les zones rurales et promouvoir le financement des micros entreprises ainsi que les PME.

Chapitre XV : CULTURE ET TOURISME

Introduction

La région de Kédougou est marquée par une forte potentialité culturelle. Celle-ci se manifeste à travers différents évènements culturels. Ces derniers, en plus de merveilleux sites touristiques, permettent à la région d'attirer davantage les touristes.

Au niveau régional, le centre culturel est chargé de la mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière de culture et de communication. Le centre accompagne les entreprises formelles s'activant dans le domaine de la culture pour une meilleure prise en compte des orientations sur la politique culturelle de l'Etat.

Le tourisme, activité importante au niveau de la région, connait, aujourd'hui, des avancées notoires. Depuis 2014, le secteur a amorcé un nouveau départ et contribue activement au développement économique de la région.

Dans un premier temps, le chapitre traite de la culture à travers les infrastructures culturelles, le patrimoine culturel et les activités culturelles. En second temps, il aborde le secteur du tourisme. Enfin, il décrit les atouts et les contraintes relatifs à la culture et au tourisme.

XIII.1. LA CULTURE

XIII.1.1. LES INFRASTRUCTURES CULTURELLES

Avec un fort potentiel culturel, la région de Kédougou souffre, aujourd'hui, d'infrastructures culturelles. Depuis 2015, la région ne dispose que de 15 infrastructures pour les manifestations culturelles. De plus, la quasi-totalité de ces infrastructures est localisée dans le département de Kédougou. En effet, dans ce département, sont localisées 13 infrastructures culturelles dont 4 bibliothèques et centres de documentation, 4 salles de théâtres et aires de spectacles, 2 centres culturels, 2 studios d'enregistrement et un musée.

Dans le département de Saraya, on compte une seule infrastructure culturelle constituée de salle de théâtre et aire de spectacle. En revanche, dans le Salémata, il n'existe aucune infrastructure culturelle. Pourtant, c'est ce département qui abrite certaines manifestations culturelles notamment les initiations en pays Bassari.

Tableau XIII-1 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative

Infrastructures culturelles	Kédougou			Saraya			Salémata			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Bibliothèque et centre de documentation	4	4	4	0	0	0	0	0	0	4	4	4
Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cinéma	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Théâtre, salle et aire de spectacle	4	4	4	1	1	1	0	0	0	5	5	5
Centre culturel	2	2	2	0	0	0	0	0	0	2	2	2
Manufacture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Galerie d'art	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Studio d'enregistrement	2	2	2	0	0	0	0	0	0	2	2	2
Total	13	13	13	1	1	1	0	0	0	15	15	15

Source : Centre culturel de Kédougou, 2018

XIII.1.2. LE PATRIMOINE CULTUREL

La région de Kédougou regorge d'un patrimoine culturel riche et diversifié à travers différentes ethnies.

Par rapport aux sites historiques, la région dispose d'un site historique ancien de la période coloniale. Il s'agit du site d'Itato dans le département de Kédougou. Ce site a servi de comptoir d'esclaves lors de la traite des esclaves.

Par ailleurs, la région dispose d'un patrimoine culturel immatériel très riche. Ce patrimoine immatériel est connu à travers les expressions culturelles et rites. Globalement, 15 expressions et rites culturelles existent au niveau de la région.

Tableau XIII-2 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites)

Expressions culturelles et Rites	Observations
Dioubandé	Tresses traditionnelles Peulh
Gamakan	Le Grand baobab d'Iwol
Koumana (La Dame de Marougou), lieu d'offrande et de cérémonies	
La Fonderie de Djikoye	Site du savoir-faire traditionnel des forgerons
Le Nianiori	Mythique instrument de musique peulh
Le Beyil	L'univers des masques Bassari
Andend	Ingénieux porte-bébé Bassari
Peera	Cérémonies traditionnelles Peulh
Kourougningou	Pierre sacrée, lieux d'offrandes
Le Loukouta	Danse des masques Peulh
Niagoundé	Evénement marquant la sortie des circoncis peulh
Lépi	tissu traditionnel
Pélel Kindessa	Pierre mystérieuse en forme de malle
Daaka Bandafassi	Lieu de retraite spirituelle des musulmans
Ethiouwar	Village traditionnel bédik et lieu de pèlerinage
Gamond	Fête bédik de bénédiction des travaux champêtres

Source : Centre culturel de Kédougou, 2018

XIII.1.3. LES ACTIVITES CULTURELLES

Les activités culturelles de la région sont diverses et variées. Plusieurs manifestations culturelles sont organisées chaque année. Certaines activités sont régulièrement organisées alors que d'autres connaissent quelques difficultés pour être tenues chaque année.

Tableau XIII-3 : Répertoire des activités culturelles de la région de 2017 à 2018

Dates	Activités	Localités	Observations
Novembre/Décembre	Festival des ethnies minoritaires	Bandafassi	Irrégulier
Mars/Avril	Festival de Folklore et des Produits agricoles	Bandafassi	Annuel
Novembre/Décembre	Journées culturelles de Dindéfélo	Dindéfélo	Annuel
Novembre/Décembre	Journées culturelles Diallonké	Fongolimbi	Annuel
Mai	Le Nitche, initiation en pays Bassari	Salémata	Annuel
Avril	Le Nionéné, dans le Niokholo	Tomboronkoto	Annuel
Avril/Mai	Le Manindam, initiation en pays Bédik	Ethiowar	Annuel

Source : Centre culturel de Kédougou, 2018

Les activités culturelles s'expriment à travers les manifestations culturelles comme les initiations en pays Bedik (Iwol, Ethiowar, Dandé) et en pays Bassari (Ethiolo, Eganga, Koté, etc.).

On enregistre également d'autres rendez-vous culturels comme la fête du Nionéné dans le Tomboronkoto, le Festival de Folklore et des produits agricoles de Bandafassi, les journées culturelles de Fongolimbi, le Festival des Ethnies Minoritaires du Sénégal Oriental organisé par l'Association des Minorités Ethniques (AME), en phase de relance.

Durant l'année 2018, la région a enregistré 10 manifestations culturelles contre 8 en 2017 ; soit deux manifestations supplémentaires.

XIII.2. LE TOURISME

L'activité touristique constitue un élément essentiel dans le développement économique et social de la région. La région constitue, au regard de ses potentialités, un pôle attractif pour les touristes.

De manière spécifique, la présence des zones amodiées, des campements de chasse, de la ZIC de la Falémé et des sites pittoresques permet de valoriser le potentiel faunique pour la promotion du tourisme cynégétique et de développer le tourisme de vision et de découverte. Au niveau du parc, en plus du tourisme de vison, la possibilité de développer un tourisme scientifique existe avec les espèces endémiques et les richesses des écosystèmes et une biodiversité variée.

Au niveau régional, on note une progression continue des arrivées de touristes passant de 4 298 en 2017 à 4 400 touristes en 2018. De même, les autres indicateurs comme le nombre de nuitées globales est passé de 7 634 en 2014 à 14 000 en 2018, la durée moyenne de séjour des non-résidents est passée de 2,5 à 3,1 jours et du taux d'occupation des lits des hôtels qui est passé de 9,8 en 2014 à 12,7 en 2018.

XIII.3. LES ATOUTS ET LES CONTRAINTES DES SECTEURS DE LA CULTURE ET DU TOURISME

La région de Kédougou renferme des potentialités réelles en matière de développement culturel et touristique à valoriser. Ces potentialités ont beaucoup contribué à l'amélioration du secteur. Il s'agit de:

- l'existence d'une mosaïque ethnico-culturelle riche et variée ;
- l'existence d'associations culturelles qui participent à la promotion et à la valorisation du patrimoine culturel local et sous régional ;
- l'existence de sites sacrés et de lieux de culte ;
- travaux en cours du centre culturel régional qui encadre et assure le suivi de la mise en œuvre de la politique culturelle de l'Etat du Sénégal, selon les directives

de la lettre de politique sectorielle du ministère de la culture et de la communication et de l'activité culturelle au niveau de la région ;
- l'existence d'un centre de valorisation du Pays Bassari ;
- l'existence d'un pré-inventaire du patrimoine culturel immatériel et d'une phase pilote de l'inventaire dudit patrimoine ;
- la célébration périodique de cérémonies d'initiations ;
- l'existence de divers instruments de musique et de masques traditionnels ;
- l'existence de réceptifs hôteliers et de campements de chasse ;
- l'existence de zones amodiées de chasse et de la ZIC ;
- l'existence de paysage pittoresque (Chutes d'eau de Dindéfélo) ;
- l'existence du PNNK qui regroupe des espèces endémiques et protégées ;
- l'existence d'un syndicat d'initiative pour le tourisme ;
- l'existence d'un aérodrome.

En revanche, la région reste tout de même confrontée à des contraintes qu'il faut lever pour développer la culture et le tourisme. Parmi ces contraintes, on peut citer :

- la faible capacité technique et financière des acteurs du secteur ;
- la faible documentation des éléments du patrimoine culturel matériel et immatériel du département ;
- le faible niveau d'équipement culturel des collectivités territoriales ;
- l'absence de centre de lecture et de bibliothèque aux normes au niveau des collectivités territoriales ;
- la faible prise en compte de la compétence culture par les collectivités territoriales ;
- la léthargie des organisations des acteurs du secteur touristique et culturel ;
- la faible implication des populations dans les activités touristiques (guides, pisteurs) ;
- l'insuffisance de réceptifs touristiques aux normes ;
- la dégradation des paysages et de la biodiversité ;
- l'absence de service du tourisme ;
- l'absence de stratégie départementale de promotion culturelle et touristique malgré l'existence d'un plan stratégique de développement culturel ;
- l'absence d'aérodrome aux normes à Kédougou ;
- l'absence de vols commerciaux réguliers sur Kédougou.

Conclusion

Le centre culturel régional encadre et assure le suivi de la mise en œuvre de la politique culturelle de l'Etat du Sénégal au niveau de la région, selon les directives de la lettre de politique sectorielle du Ministère de la Culture et de la Communication. Le nombre d'entreprises culturelles bénéficiant d'un encadrement a augmenté entre 2017 et 2018 passant de 7 entreprises encadrées en 2017 à 11 en 2018.

Durant l'année 2018, la région a enregistré 10 manifestations culturelles contre 8 en 2017. Par rapport aux structures et infrastructures, la région ne dispose que d'un centre culturel régional (en construction depuis 2016) et d'un village communautaire réalisé en 2014 à Bandafassi pour la valorisation du Pays Bassari, classé Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 2012. Le centre a connu un sinistre avec un incendie qui a ravagé le bloc administratif en 2018. Aujourd'hui, il nécessite une réhabilitation.

Au plan touristique, depuis le début de la mise en œuvre du PSE, le secteur a amorcé un nouveau départ. On note ainsi une progression continue des arrivées de touristes, passant de 2 261 en 2014 à 4 400 en 2018. Le nombre d'arrivées de touristes est estimé à 4 400 en 2018 contre 4 298 en 2017, soit une progression de 23,7%. Cette performance pourrait s'expliquer par les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la relance du secteur et parmi lesquelles la baisse de la taxe aéroportuaire, la suppression du visa et le fonds du crédit hôtelier et touristique sont effectivement mises en œuvre.

Chapitre XV : JEUNESSE ET SPORT

Introduction

A l'instar du Sénégal, la population de la région de Kédougou est dominée par les jeunes. Ainsi, plus de 50% de la population est constituée de jeunes. Cette frange de la population, considérée comme faisant partie des couches vulnérables, mérite un soutien particulier notamment pour le développement économique et social de la région ainsi que leur épanouissement.

Au niveau régional, l'inspection régionale de la jeunesse est chargée de la mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière de jeunesse et de communication. L'inspection, en collaboration avec le CDEPS, appuie les jeunes pour la recherche d'emplois, de financement mais surtout à la mise en place de projets de développement. Pour cela, les jeunes se retrouvent généralement dans des associations et mouvements de développement.

Par ailleurs, le sport constitue une activité généralement pratiquée par les jeunes. A travers différentes disciplines, on peut distinguer les sports traditionnels tels que la lutte, les sports intellectuels tels que le scrabble, les arts martiaux, etc.

Ce chapitre est rédigé suivant deux sections. Une première section traite de la jeunesse en abordant les infrastructures et les associations de jeunes. La seconde section traite du sport en abordant les disciplines, les infrastructures et les associations sportives ainsi que les pratiquants.

XIV.1. LA JEUNESSE

XIV.1.1. LES INFRASTRUCTURES DE JEUNES

La région de Kédougou compte actuellement 9 infrastructures de jeunesse. Elles sont essentiellement composées de foyers des jeunes (FJ). Le nombre de foyers des jeunes est resté stable à 6 FJ entre 2017 et 2018. Cependant, entre 2016 et 2017, la région a bénéficié de la construction d'un foyer des jeunes puisqu'en 2016, elle n'en a disposé que de 5. De plus, la région dispose d'un CDEPS, d'un CSE et d'un CCA. Entre 2016 et 2018 seul le nombre de foyers des jeunes a varié ; il est passé de 5 à 6. Le nombre de ces infrastructures est resté stable depuis 2016.

Selon le département, le CDEPS et le CCA sont tous localisés dans le département de Kédougou. Dans le Saraya, sont localisés tous les foyers des jeunes et le CSE. Ce constat est imputable à l'intervention de SGO qui a financé la construction de ces foyers des jeunes dans les différentes communes du département. Il faut, cependant, noter que le département de Salémata ne dispose d'aucune infrastructure de jeunes.

Tableau XIV-1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type

Circonscriptions administratives	Année	CDEPS	CSE	EJ	FJ	CCA	Total
Kédougou	2016	1	0	0	0	1	**2**
	2017	1	0	0	0	1	**2**
	2018	1	0	0	0	1	**2**
Saraya	2016	0	1	0	5	0	**6**
	2017	0	1	0	6	0	**7**
	2018	0	1	0	6	0	**7**
Salémata	2016	0	0	0	0	0	**0**
	2017	0	0	0	0	0	**0**
	2018	0	0	0	0	0	**0**
Région	2016	**1**	**1**	**0**	**5**	**1**	**8**
	2017	**1**	**1**	**0**	**6**	**1**	**9**
	2018	**1**	**1**	**0**	**6**	**1**	**9**

Source : Inspection régionale de la jeunesse de Kédougou, 2018

XIV.1.2. LES ASSOCIATIONS DE JEUNES

Aujourd'hui, la jeunesse est considérée comme une catégorie sociale dont le poids démographique et le dynamisme dans toutes les sphères de la vie économique et sociale ne sont plus à démontrer. L'une des missions du ministère de la jeunesse, de l'emploi et de la construction citoyenne est d'assurer la promotion sociale et économique des jeunes et de leurs groupements. Ainsi, les associations de jeunes occupent une place importante pour la promotion de cette couche de la population.

Dans la région de Kédougou, le nombre d'associations de jeunes est passé de 454 en 2016 à 540 en 2017 ; soit une augmentation de 18,9%. La majorité de ces associations

est constituée d'associations à caractère local déclarées. Ainsi, 407 associations ont été simplement déclarées en 2017 contre 337 en 2016 traduisant une progression de 20,8%. Cela signifie que, dans la région de Kédougou, les jeunes se regroupent davantage en associations. Par ailleurs, la région compte 12 mouvements de jeunes à caractère national depuis 2016. De plus, la région compte 105 associations affiliées aux mouvements navétanes[29] en 2016. En 2017, ce nombre de 121 associations.

Au plan départemental, celui de Saraya polarise le plus grand nombre d'associations. En effet, dans ce département, il a été dénombré 188 associations en 2016 contre 238 en 2017. Ces associations sont majoritairement composées d'autres associations déclarées (117 en 2016 et 157 en 2018). Dans le département de Salémata, les associations de jeunes sont plus constituées d'autres associations déclarées (43 en 2016 contre 50 en 2017) et des mouvements navétanes (42 association en 2017 contre 36 en 2016). De même, dans le département de Kédougou les associations sont plus constituées d'autres associations déclarées. En effet, 200 autres associations déclarées ont été dénombrées en 2017 contre 177 en 2016 ; soit 23 associations supplémentaires. De plus, 6 mouvements de jeunes à caractère national existent dans le département de Kédougou.

Tableau XIV-2 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type

Circonscriptions administratives	Année	Mouvements de jeunes à caractère national	Associations affiliées au mouvement « navétane»	Autres associations déclarées	Total
Kédougou	2016	6	0	177	183
	2017	6	0	200	206
	2018	ND	ND	ND	ND
Saraya	2016	2	69	117	188
	2017	2	79	157	238
	2018	ND	ND	ND	ND
Salémata	2016	4	36	43	83
	2017	4	42	50	96
	2018	ND	ND	ND	ND
Région	2016	**12**	**105**	**337**	**454**
	2017	**12**	**121**	**407**	**540**
	2018	**ND**	**ND**	**ND**	**ND**

Source : Source : Inspection régionale de la jeunesse de Kédougou, 2018

XIV.2. LE SPORT

XIV.2.1. LES DISCIPLINES SPORTIVES

La région de Kédougou compte au total 231 clubs et 6 650 licenciés. La répartition du nombre de clubs suivant la discipline sportive montre qu'il ya 87 clubs sportifs de vacances, 72 clubs sportifs scolaires, 28 clubs sportifs travaillistes, 8 clubs de karaté

[29] Championnat de football populaire organisé pendant les grandes vacances scolaires

et 7 clubs dans les disciplines football et athlétisme. Cependant dans toutes les autres disciplines le nombre de clubs est au plus égale à 4.

Tableau XIV-3 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2018

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nombre de clubs	Nombre de licenciés	observations
Athlétisme	Ligue régionale	7	44	En progression
Football	Ligue régionale	7	350	En progression
Basket Ball	Ligue régionale	2	42	En progression
Hand Ball	Ligue régionale	2	40	En progression
Volley Ball	Ligue régionale	0	0	Seuls armée et sapeurs
Karaté	Ligue régionale	8	131	En progression
Taekwondo	Ligue régionale	2	62	En progression
Viet vo dao	Comité d'exception	1	14	En progression
Jeux de dames	Ligue régionale	4	48	En progression
Scrabble	Ligue régionale	4	144	En progression
Echec	Ligue régionale	2	10	En progression
Natation	Ligue régionale	0	0	Absence de plan d'eau
Randonnée pédestre	Comité d'exception	1	+230 adhérents	En progression
Sport boule	Ligue régionale	4	45	En progression
Sport travailliste	Ligue régionale	28	840	En progression
Sport scolaire	UASSU	72 écoles	2 160	En progression
Sport de vacances	ORCAV	87 ASC	2 490	En progression
Total	**///**	**231**	**6 650**	**///**

Source : Service régional des sports

Sur les 6 650 licenciés, la discipline sportive de vacances occupe la plus grande proportion avec 37,4% suivie de la discipline sport scolaire avec 32,5%, ensuite la discipline sportive travailliste (12,6%) et la discipline sportive football (5,3%). Cependant, pour les autres disciplines la proportion du nombre de licenciés est inférieure à 2,2%. La discipline randonnée pédestre compte plus de 230 adhérents.

XIV.2.2. LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Depuis 2016, la région compte globalement 55 infrastructures sportives dont 22 terrains vagues, 10 terrains de football, 7 plateaux multifonctionnels, 5 terrains de basketball, 3 terrains de handball et volleyball et 2 boulodromes.

Tableau XIV-4 : Evolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par circonscription administrative

Type	Kédougou			Saraya			Salémata			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Stade et terrain clôturés	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	3	3
Plateau multifonctionnel	3	3	3	2	2	2	2	2	2	7	7	7
Terrain de football	4	4	4	4	4	4	2	2	2	10	10	10
Terrain de basket Ball	2	2	2	2	2	2	1	1	1	5	5	5
Terrain de hand Ball	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	3	3
Terrain de volley Ball	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	3	3
Terrain vague	8	8	8	10	10	10	4	4	4	22	22	22
Arène de lutte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dojo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hippodrome	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Boulodrome	1	1	1	1	1	1	0	0	0	2	2	2
Piscine flottante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gymnase	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	**20**	**21**	**21**	**22**	**22**	**22**	**12**	**12**	**12**	**55**	**55**	**55**

Source : Service régional des sports de Kédougou, 2018

La répartition des infrastructures sportives selon le département montre qu'il a 21 à Kédougou, 22 à Saraya et 12 à Salémata en 2018. La région de Kédougou ne dispose que d'un seul stade municipal localisé dans le département de Kédougou.

Tableau XIV-5 : Evolution du nombre de stades selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Stades nationaux	Stades régionaux	Stades départementaux	Stades municipaux	Total
Kédougou	2017	0	0	0	1	1
	2018	0	0	0	1	1
Saraya	2017	0	0	0	0	0
	2018	0	0	0	0	0
Salémata	2017	0	0	0	0	0
	2018	0	0	0	0	0
Région	2017	0	0	0	1	1
	2018	0	0	0	1	1

Source : Service régional des sports de Kédougou, 2018

XIV.2.3. LES ASSOCIATIONS ET CENTRES DE FORMATION SPORTIVE

La région de Kédougou compte 71, 90 et 108 associations et centres de formation sportive respectivement en 2016, 2017 et 2018. Le nombre d'équipes de football s'est établi à 80 en 2018 en passant par 38 en 2016 et 56 en 2017. Les clubs de karaté sont évalués à 6 clubs durant les années 2016 et 2017 et à 8 en 2018. Les nombres de clubs d'athlétisme sont 5, 6 et 7 respectivement en 2016, 2017 et 2018. Les associations des jeux de dames se sont stabilisées à 5 associations depuis 2016.

Suivant le département, Kédougou enregistre respectivement 40, 56 et 72 associations et centres de formation sportive en 2016, 2017 et 2018. Dans le département de Saraya, les associations et centres de formation sportive ont été évaluées à 17, 22 et 30 respectivement en 2016, 2017 et 2018. Dans le Salémata, le nombre d'associations et centres de formation sportive s'est établi à 30 en 2018 en passant par 71 et 22 associations et centres respectivement en 2016 et 2017.

Tableau XIV-6 : Evolution du nombre d'associations et centres de formation sportive selon le type, par circonscription administrative

TYPE	Kédougou			Saraya			Salémata			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
ASC équipe de football	24	34	47	8	14	22	6	8	11	38	56	80
Equipe de basket Ball	1	1	1	1	1	1	0	0	0	2	2	2
Equipe de hand Ball	1	1	1	1	1	1	0	0	0	2	2	2
Equipe de volley Ball	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ecurie de lutte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Club de judo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Club de karaté	4	4	6	1	1	1	1	1	1	6	6	8
Club de taekwondo	2	2	2	0	0	0	0	0	0	2	2	2
Club de boxe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Club d'athlétisme	2	3	4	1	1	1	2	2	2	5	6	7
Club de sport boule	1	2	2	1	1	1	0	0	0	3	3	3
Club de Viet vo dao	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Club de natation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Club de gym	1	1	1	0	1	1	0	0	0	1	1	2
Association de jeux de dames		3	3	3	1	1	1	1	1	5	5	5
Autres associations jeux de l'esprit (scrabble, échec)	4	4	4	1	1	1	1	1	1	6	6	6
Total	40	56	72	17	22	30	11	13	16	71	90	118

Source : Service régional des sports de Kédougou, 2018

XIV.2.4. LES PRATIQUANTS

Le nombre total de licenciés s'est établi à 6642 en 2018 en passant par 2 831 en 2016 et 5 649 en 2017. La quasi-totalité des licenciés est constituée d'hommes (97,4% en 2016, 90,0% en 2017 et 90,3% en 2018). Cependant les proportions des femmes ne représentent que 2,6%, 10% et 10,7% respectivement en 2016, 2017 et 2018.

Tableau XIV-7 : Evolution du nombre de licenciés selon la discipline et le sexe

DISCIPLINES SPORTIVES	2016			2017			2018		
	Hommes	Femmes	Total licenciés	Hommes	Femmes	Total licenciés	Hommes	Femmes	Total licenciés
Athlétisme	12	10	22	18	16	34	23	21	44
Football	200	0	200	250	0	250	300	0	300
Basket Ball	15	12	27	23	15	38	25	17	42
Hand Ball	18	15	33	20	22	42	16	24	40
Volley Ball	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Karaté	87	26	113	78	43	121	85	46	131
Taekwondo	21	6	27	31	15	46	42	20	62
Viet vo dao	2	0	2	5	0	5	11	3	14
Jeux de dames	48	0	48	45	0	45	47	0	47
Scrabble	21	4	25	68	17	85	112	32	144
Echec	4	0	4	7	0	7	10	0	10
Natation	1	0	1	1	0	1	1	0	1
Randonnée pédestre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sport boule	21	0	21	25	0	25	45	0	45
Sport travailliste	598	0	598	780	0	780	840	0	840
Sport scolaire	0	0	0	1 722	438	2 160	1 834	478	2 312
Sport de vacances	1710	0	1710	2 010	0	2 010	2 610	0	2 610
TOTAL	2 758	73	2 831	5 083	566	5 649	6 001	641	6 642

Source : Service régional des sports de Kédougou, 2018

L'analyse suivant la discipline montre que dans toutes les disciplines sportives les hommes sont beaucoup plus représentatifs. En 2018, on dénombre 6 001 hommes pratiquants le sport dans la région contre seulement 641 femmes. En 2017, les hommes pratiquants le sport étaient évalués à 5 083 hommes contre 566 femmes. Entre ces deux années, le nombre de pratiquants de sport a globalement augmenté de 17,6%. Cette augmentation est de 18,1% chez les hommes et de 13,3% chez les femmes. Ces évolutions sont importantes entre 2016 et 2017. Le nombre de pratiquants de sport parmi les femmes a été multiplié par 7 puisqu'en 2016, la région en comptait seulement 73. Le nombre d'hommes qui pratiquent le sport a augmenté de 84,3% entre 2016 et 2017. Globalement, le nombre de pratiquants de sport a presque doublé entre ces deux années. Il est évalué à 2 831 pratiquants en 2016.

Conclusion

La région de Kédougou souffre d'un manque criard d'infrastructures de jeunes. En effet, la région ne dispose que d'un seul CDEPS, d'un Centre Conseil Ado, d'un Centre Socioéducatif (CSE) et de six foyers de jeunes. Ces foyers sont localisés tous dans le département de Saraya. De plus, la région ne dispose d'aucun Espace jeune (EJ).

Par rapport aux associations de jeunes, la région en compte 334 associations en 2018 contre 271 en 2017. Ces associations sont majoritairement constituées d'autres associations déclarées. Cependant, la région compte 12 mouvements de jeunes à caractère national et 121 associations de jeunes affiliées aux mouvements navétanes en 2018. Le nombre d'associations affilié aux navétanes en 2017 est de 105 associations.

Aussi, par rapport au sport, la région souffre d'un grand déficit d'infrastructures sportives. La région ne dispose d'aucun stade régional, ni départemental. Le seul stade disponible est le stade municipal de Kédougou. De plus, la région ne dispose pas d'arène de lutte, d'hippodrome ou de Dojo. La plupart des infrastructures sportives est composée de terrains vagues.

Les disciplines sportives les plus pratiquées dans la région sont les sports scolaires, de vacances et travailliste, de football, de scrabble et de Karaté. En effet, en 2018, le nombre de licenciés pour le sport scolaire est de 2 312 pratiquants. Pour le sport de vacances, la région compte 2 610 licenciés et 840 licenciés pour le sport travailliste. La région compte 300, 144 et 131 licenciés pour les disciplines Football, Scrabble et Karaté.

Chapitre XVII : EAU ET ASSAINISSEMENT

Introduction

Le sous-secteur de l'hydraulique et de l'assainissement occupe une place importante dans le Plan Sénégal Emergent (PSE). Il participe à la concrétisation de l'axe 2 intitulé « capital humain, protection sociale et développement durable ».

Les importants investissements consentis dans le cadre du PEPAM 2005-2015, se sont traduits en 2013, par un taux d'accès global à l'eau potable de 98% en milieu urbain, de 61,7% pour l'assainissement en milieu urbain et 38,7% en milieu rural.

Conformément à sa volonté d'amélioration des conditions de vie des populations, réaffirmée à travers l'axe 2 du PSE, le Gouvernement a pris l'option d'atteindre pour l'eau potable, un taux d'accès de 100% en milieu urbain à partir de 2015 et 98% en 2017 en milieu rural. Pour l'assainissement, l'objectif est d'atteindre un taux d'accès pour les ménages à des systèmes améliorés d'assainissement de 85% en milieu urbain et 70% en milieu rural dès 2017.

Deux grandes sections composent ce chapitre. La première section analyse l'eau à travers les ressources en eau de la région et l'accès de la population à l'eau potable. La seconde section aborde l'assainissement au niveau de la région.

XV.1. L'EAU

Pour l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du PSE, dans la région de Kédougou, il semble nécessaire de mettre à contribution les énormes potentialités constituées d'importantes ressources en eau.

XV.1.1. LES RESSOURCES EN EAU

Le réseau hydrographique est dense et dépend très fortement de la pluviométrie. La région est arrosée par la Falémé et le fleuve Gambie et ses affluents tels que le Niokolo. Le fleuve Gambie et la Falémé, constituant les deux grands fleuves, jouent un rôle important dans le développement local (agriculture, alimentation en eau des hommes et du bétail). Cependant, ils entrent en étiage par endroits. La région compte également une multitude de petits cours d'eau, mais intermittents dont le Diougol, le Daléma, le Dialé, le Diaguiri, le Diarra, le Thiokoye, le Sandoundou, etc.

Par ailleurs, il existe plusieurs mares temporaires (le Koïla, le Bokhoto, le Takhourédi, le Kanfour,le Nieniekoure, le Bokhoko, le Takouredji) qui captent les eaux de ruissellement pour une période relativement longue (entre 3 et 5 mois après l'hivernage) facilitant ainsi l'abreuvement du cheptel. Aussi, les eaux souterraines de la nappe phréatique ont des profondeurs entre 20 et 40 m. la région git aussi sur le socle précambrien qui renferme des nappes isolées

Aujourd'hui, l'option de mettre à contribution les eaux de surface par la construction d'une station de pompage et de traitement de 2 000 m^3/jour en cours est retenue.

XV.1.2. L'ACCES A L'EAU

XV.1.2.1. L'accès à l'eau en milieu urbain

Depuis 2016, la région de Kédougou ne dispose que d'un seul réseau d'Adduction d'Eau Potable (AEP). Ce réseau est localisé dans le département de Kédougou plus précisément dans la commune de Kédougou. Dans les autres départements, il n'y a aucun réseau AEP.

Dans le département de Kédougou, la longueur du réseau d'adduction à l'eau potable s'est établie à 64 889 mètres en 2018. Cette longueur a connu une hausse de 0,5%

puisqu'en 2017 elle se situait à 64 547 mètres. Entre 2016 et 2017, l'évolution de la longueur du réseau est estimée à 1,7%.

Pour les productions d'eau, on note, d'abord, une hausse de 10,4% de la production entre 2016 et 2017 passant de 374 344 m^3 en 2016 à 413 461 m^3 en 2017. Ensuite, une baisse de 2,5%, entre 2017 et 2018, a permis de ramener la production à 403 005 m^3 en 2018. La consommation de l'eau suit la même tendance que la production. Ainsi, on note une hausse de 6,8% entre 2016 et 2017 puis une baisse de 3,8% entre 2017 et 2018. Les volumes de consommations se situent à 356 132 m^3 et 342 498 m^3 respectivement en 2017 et 2018.

Tableau XV-1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nombre de réseaux d'AEP	Longueur Réseau d'AEP (m)	Production (m^3)	Consommation (m^3)
Kédougou	2016	1	63 454	374 344	333 521
	2017	1	64 547	413 461	356 132
	2018	1	64 889	403 005	342 498

Source : Service régional de l'hydraulique de Kédougou, 2018

Globalement, le nombre d'abonnés de la SDE s'est établi à 2 096 abonnés en 2018 en passant par 2 053 abonnés en 2017 et 1 993 abonnés en 2016. On note, d'une part, une augmentation de 60 abonnés entre 2016 et 2017 et, d'autre part, un surplus de 43 abonnés entre 2017 et 2018.

Par rapport au type d'abonnés, on note que la majorité des abonnés de la SDE est de type privé. Ainsi, le nombre d'abonnés privés s'est établi à 1 989 abonnés en 2018 en passant par 1 941 abonnés en 2017 et 1 879 abonnés en 2016. Entre 2016 et 2018, les abonnés privés représentent, en moyenne, 94,6% du total des abonnés. Les abonnés de type affaire représente, en moyenne, sur la période seulement 2,2% du total des abonnés. Le nombre d'abonnés est ainsi passé de 48 abonnés en 2016, 45 en 2017 pour s'établir à 40 abonnés en 2018.

Au niveau régional, la consommation d'eau s'est établi à 342 408 m^3 en 2018. Elle est évaluée à 352 612 m^3 et 334 388 m^3 respectivement en 2017 et 2018. La consommation d'eau varie aussi selon le type d'abonnés. Ainsi, la consommation des abonnés privés est passé de 257 394 m^3 en 2017 à 250 873 m^3 en 2018. Cette

consommation représente, en moyenne, 73,2% du total de la consommation d'eau. Les consommations des abonnés de type affaire s'est inscrit dans une dynamique baissière en rapport avec la baisse du nombre d'abonnés de ce type. En effet, la consommation d'eau des abonnés de type affaire a baissé de 7,1% entre 2016 et 2017 et 18,0% entre 2017 et 2018. Les consommations correspondantes sont de 24 357 m^3, 22 636 m^3 et 18 551 m^3 respectivement en 2016, 2017 et 2018.

Tableau XV-2 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nb	Cons. (en m^3)	Nb	Cons. (en m^3)	Nb	Cons. (en m^3)	Nb	Cons. (en m^3)
Kédougou	**2016**	48	24 357	66	72 675	1879	237 356	1993	334 388
	2017	45	22 636	67	72 582	1941	257 394	2053	352 612
	2018	40	18 551	67	73 074	1989	250 873	2096	342 408

Source : Service régional de l'hydraulique de Kédougou, 2018

En 2018, la population urbaine ayant accès à l'eau en milieu urbain est de 2 110 personnes. Ces personnes sont connectées sur les Bornes Fontaines (BF) ou par Branchements Privés (BP). Ainsi, on compte 14 personnes connectées aux bornes fontaine et 2 096 connectées aux branchements privés en 2018. En 2017, il a été dénombré 2 067 personnes ayant accès à l'eau en milieu urbain. Parmi elles, 2 053 sont connectées sur les branchements Privés et 14 seulement connectées aux bornes fontaines.

Tableau XV-3 : Evolution du nombre de personnes ayant accès à l'eau en milieu urbain

Circonscription administrative	Année	Accès BP	Accès BF	Accès global
Kédougou	**2016**	1 993	11	2 004
	2017	2 053	14	2 067
	2018	2 096	14	2 110

Source : Service régional de l'hydraulique de Kédougou, 2018

XV.1.2.2. L'accès à l'eau en milieu rural

La distribution d'eau en milieu rural est essentiellement fournie par les forages et puits hydrauliques dans la région de Kédougou. La brigade des puits et forages assure le suivi et l'enregistrement des ouvrages hydrauliques au niveau de la région.

En 2018, la région de Kédougou compte 138 ouvrages hydrauliques. Ces ouvrages sont constitués de 92 bornes fontaines et 46 forages. Cependant, il faut signaler que la région ne dispose d'aucun puits hydraulique. En 2017, les bornes fontaines sont évalués à 14 et les forages estimés à 8. Cela montre une nette évolution du nombre d'ouvrage hydraulique entre ces deux années. Cette situation pourrait être imputable aux actions combinées du PUDC, du PUMA et des partenaires qui interviennent dans la région pour l'amélioration de la fourniture et de l'accès à l'eau potable.

La répartition des ouvrages hydrauliques suivant le département montre que la majorité de ces ouvrages sont dans le département de Kédougou (52 bornes fontaines et 26 forages). Dans le Saraya, on enregistre 34 bornes fontaines et 17 forages. Contrairement au département de Salémata, le nombre d'ouvrages hydrauliques est trop faible (6 bornes fontaines et 3 forages seulement).

Tableau XV-4 : Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Forages						Puits hydrauliques	
		Forages		Bornes fontaines		Villages raccordés			
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Département de Kédougou	2016	5	100%	11	100%	-	-	-	-
	2017	8	100%	14	100%	-	-	-	-
	2018	26	57%	52	57%	-	-	-	-
Département de Saraya	2016	0	0%	0	0%	-	-	-	-
	2017	0	0%	0	0%	-	-	-	-
	2018	17	37%	34	37%	-	-	-	-
Département de Salémata	2016	0	0%	0	0%	-	-	-	-
	2017	0	0%	0	0%	-	-	-	-
	2018	3	7%	6	7%	-	-	-	-
Région de Kédougou	2016	5	-	11	-	-	-	-	-
	2017	8	-	14	-	-	-	-	-
	2018	46	-	92	-	-	-	-	-

Source : Service régional de l'hydraulique de Kédougou, 2018

Le nombre de ménages bénéficiaires de branchements sociaux s'est inscrit dans une dynamique haussière depuis 2015. Ce nombre est passé de 10 ménages bénéficiant de branchements sociaux en 2016 à 21 ménages en 2018. En 2017, il a été dénombré 20 ménages bénéficiant de branchements sociaux.

Par rapport à la consommation d'eau, on note, d'abord, une hausse de 6,8% de la consommation d'eau entre 2016 et 2017. Ensuite, une baisse de 3,8% de cette consommation a été enregistrée entre 2017 et 2018. En volume, les consommations d'eau, en milieu rural, ont été évaluées à 356 132 m^3 et 342 498 m^3 respectivement en 2017 et 2018. Les productions correspondantes durant ces années sont de 413 461 m^3 et 413 005 m^3.

Tableau XV-5 : Evolution des indicateurs d'accès à l'eau en milieu rural

Indicateurs	2015	2016	2017	2018
Nombre de ménages bénéficiaires de branchements sociaux	8	10	20	21
Production d'eau (en m^3)	421 218	374 344	413 461	413 005
Consommation d'eau (en m^3)	348 267	333 521	356 132	342 498

Source : Service régional de l'hydraulique de Kédougou, 2018

XV.2. L'ASSAINISSEMENT

Pour l'assainissement, la topographie du milieu et les exécutoires naturelles peuvent faciliter la collecte, le drainage et l'évacuation des eaux pluviales. Cependant, l'accès à l'assainissement est encore très faible dans la région, tant du point de vue des équipements individuels que collectifs. Le réseau d'évacuation qui existe est localisé dans la commune de Kédougou avec les aménagements routiers. Pour les eaux usées, aucun réseau n'est identifié au niveau de la région.

Sur la base des résultats de l'Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue), le taux d'accès des populations rurales du Sénégal à des installations sanitaires améliorées s'établit en 2015 à 36,7%. En 2017, les résultats de la même source ont permis d'établir ce taux d'accès à 39,8% ; soit une hausse de 3,1 points par rapport à l'année 2015. Cette tendance donne une indication nette sur le niveau des besoins à satisfaire dans ce sous-secteur dans une optique d'absorber efficacement la forte demande liée non seulement à la progression démographique mais aussi à la qualité et à la durée de vie des ouvrages.

Les ouvrages d'assainissement collectifs font gravement défaut dans la région. Il n'y a ni de station d'épuration sur le territoire régional ni d'édicules publics dans certaines structures sociales de base (écoles, postes et cases de santé…). La situation est beaucoup plus préoccupante en zone rurale où seuls certains grands villages disposent de quelques latrines basiques et la quasi-totalité des populations s'adonnent à la défécation à l'air libre (DAL). Cette situation, combinée aux déversements anarchiques

des eaux usées domestiques, favorise la multiplication des eaux stagnantes, foyers de développement des gîtes larvaires vecteurs de plusieurs maladies telles que le paludisme.

Pour les ordures ménagères, aucun système de gestion adéquat n'est mis en place au niveau de la région. Les ménages gèrent eux-mêmes leurs ordures au sein de leurs concessions par la collecte, ensuite l'enfouissement ou l'incinération ou l'évacuation par les charretiers qui les déversent au niveau des dépôts sauvages.

Les indicateurs attendus dans le secteur de l'assainissement n'ont pas atteint les cibles. Ces indicateurs ont trait à la construction de latrines familiales. Dans ce secteur le niveau de réalisation est assez faible et se situe à 1,3%. Ce faible taux de réalisation est lié au retard d'exécution des projets déjà ficelés (BID-UEMOA) mais aussi à la faible génération de la demande conformément aux nouvelles orientations de l'état en politique d'assainissement (Approche Marché).

Tableau XV-6 : Evolution du nombre de latrines selon le type

Types d'ouvrage	2016	2017	2018	Taux de réalisation en 2018
TCM	00	06	27	1,3 %
VIP	206	206	00	
DLV	00	04	25	
Prototypes expérimentaux	00	00	13	
TOTAL	**206**	**216**	**281**	

Source : SRA de Kédougou, 2018

Les villages déclenchés sont ceux qui ont connu l'intervention des acteurs invitant les populations à une réelle prise de conscience des dangers liés au « péril fécal » et les amenant à adopter des comportements hygiéniques. Pour 54 villages déclenchés en 2017, 49 ont atteint le statut FDAL (Fin de la Défécation à l'Air Libre) soit un taux d'achèvement de 90,7%.

Tableau XV-7 : Indicateurs d'assainissement

Nombre de villages déclenchés				Nombre de villages FDAL		
Période	De 2014 à 2016	2017	2018	De 2014 à 2016	2017	2018
Nombre	140	54	00	128	49	02
Total	**140**	**194**	**194**	**128**	**177**	**179**

Source : SRA de Kédougou, 2018

Conclusion

L'accès à l'eau constitue un véritable problème au niveau de la région de Kédougou. L'audit et l'extension du réseau vers les quartiers non desservis de la commune de Kédougou doivent être inscrits au registre des priorités. Les études nécessaires d'identification des localités qui doivent être enrôlées dans le réseau affermé de la SONES doivent être lancées. En effet, aujourd'hui, seule la commune de Kédougou est sur le périmètre affermé de la SONES.

L'hydraulique rurale est, aujourd'hui, plombée par un grand déficit de maitrise des données statistiques pour le suivi et la planification des besoins et la consommation des ménages et des activités.

Par rapport à l'assainissement, le programme de « latrinisation » déroulé au niveau des autres régions ne concerne pas encore la région. La défécation à l'air libre est encore pratiquée par plus de la majorité des ménages. Cette situation, combinée aux déversements anarchiques des eaux usées domestiques, favorise la multiplication des eaux stagnantes, foyers de développement des gîtes larvaires vecteurs de plusieurs maladies telles que le paludisme.

Pour améliorer la gouvernance du sous-secteur et anticiper pour une offre de service d'eau et d'assainissement de qualité, les lignes d'actions suivantes doivent être prises en compte :

- la poursuite de la construction et de la réhabilitation des ouvrages de production et de stockage pour l'eau ;
- l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée ;
- le développement de l'assainissement en milieux urbain et rural avec : i) l'application de la réforme du secteur, ii) la construction et le renforcement des systèmes de traitement et d'évacuation des eaux usées dans les grandes villes, iii) l'extension des réseaux de drainage des eaux de pluie dans les centres urbains, iv) la construction et la réhabilitation des réseaux d'égouts en milieux urbain et périurbain, v) et la réalisation d'ouvrages collectifs d'évacuation des excrétas en milieu rural ;
- la promotion de la bonne gouvernance dans le sous-secteur et l'implication du privé.

Chapitre XVII : COMMERCE ET ARTISANAT

Introduction

La coordination du commerce, au niveau régional, est gérée par le service régional du commerce à travers différentes activités. Ces dernières portent sur l'exécution de programmes élaborés, la collecte des informations économiques et la vérification des instruments de mesures.

Les programmes d'activités sont, alors, conçus en fonction des missions classiques de l'administration du commerce notamment la surveillance du marché, le contrôle régulier du respect de la réglementation en termes de prix, de la qualité des produits mais également l'utilisation d'instruments de mesures certifiés aptes aux transactions.

Les opérations de contrôle se portent prioritairement sur le respect des prix fixés ou homologués visant essentiellement les denrées de base mais également sur la qualité des produits d'autant plus que Kédougou est une région caractérisée par une ouverture sur des pays étrangers et des frontières relativement poreuses.

En matière de fixation de prix, les produits concernés sont le riz brisé importé non parfumé, le sucre cristallisé, l'huile en fût, en dosettes et le gaz butane.

Le présent chapitre présente, dans un premier temps, la situation du commerce de la région en abordant les marchés, les acteurs, les stocks et les prix. En second temps, il analyse l'artisanat au niveau de la région.

XVI.1. LE COMMERCE

L'analyse du commerce régional s'effectuée sous différents angles. D'abord, un accent est mis sur la situation des marchés permanents et hebdomadaires. Ensuite, un focus est mis sur les acteurs du secteur puis sur les stocks disponibles en 2017 et 2018. Enfin, l'analyse se termine par les prix et les contrôles effectués sur les instruments de mesure.

XVI.1.1. LES MARCHES

Les marchés constituent, en général, le lieu naturel d'approvisionnement des ménages. L'analyse de la situation des marchés dans la région de Kédougou est faite selon la nature des marchés. Ces marchés peuvent être des marchés permanents ou hebdomadaires.

Depuis 2014, la région de Kédougou ne dispose que de deux seuls marchés permanents. Ces derniers sont localisés dans les départements de Kédougou et Saraya qui disposent chacun d'un seul marché permanent. En revanche, le département de Salémata ne dispose d'aucun marché permanent jusqu'à ce jour.

Par ailleurs, les marchés hebdomadaires constituent, depuis plus d'une dizaine d'années, l'une des expressions les plus actives de la vie commerciale et sont devenus une véritable institution qui marque chaque semaine l'espace de la vie rurale. De même que les marchés permanents, la région de Kédougou compte, depuis 2014, cinq marchés hebdomadaires. Ces marchés sont inégalement répartis dans les départements. En effet, le département de Kédougou polarise quatre marchés hebdomadaires. Le département de Salémata compte un seul marché hebdomadaire. Par contre, le département de Saraya ne compte aucun marché hebdomadaire.

Tableau XVI-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par département

Circonscriptions administratives	Années	Marchés		Total
		Permanents	Hebdomadaires	
Kédougou	2017	1	4	5
	2018	1	4	5
Salémata	2017	0	1	1
	2018	0	1	1
Saraya	2017	1	0	1
	2018	1	0	1
Région	**2017**	**2**	**5**	**7**
	2018	**2**	**5**	**7**

Source : Service régional du commerce de Kédougou, 2019

XVI.1.2. LES COMMERCANTS

Les commerçants constituent les principaux acteurs du secteur du commerce. Les commerçants peuvent être des grossistes, ½ grossistes ou des détaillants. Ainsi, le nombre de commerçants au niveau de la région est évalué à 822 commerçants en 2018 contre 795 en 2017 ; soit une hausse de 3,4% tributaire de la hausse de 3,5% des détaillants qui sont passés de 777 détaillants en 2017 à 804 en 2018. Le nombre de grossistes et de ½ grossistes sont restés stables à 5 et 13 entre 2017 et 2018. Par ailleurs, les détaillants occupent près de 98% du nombre total de commerçants, les grossistes ne représentent que 0,6% des commerçants.

Par rapport au département, en 2017 on a noté que le département de Kédougou compte 5 grossistes, dix ½ grossistes et 425 détaillants. En 2018, le nombre de grossiste et de ½ grossiste s'est stabilisé alors que le nombre de détaillants est passé à 444 détaillants ; soit 19 nouveaux détaillants entre 2017 et 2018. Le département de Salémata compte seulement trois ½ grossistes. Ses détaillants sont au nombre de 25 en 2017 et 21 en 2018 ; soit un retrait de quatre détaillants entre ces deux années. Dans le Saraya, le nombre de détaillants est passé de 327 en 2017 à 339 en 2019 ; soient 12 nouveaux détaillants entre ces deux années. En terme relatif, le département de Kédougou polarise 56% des commerçants alors que 3% des commerçants sont localisés dans le département de Salémata.

Tableau XVI-2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par département

Circonscriptions administratives	Années	Grossistes	1/2 Grossistes	Détaillants	Total
Kédougou	2017	5	10	425	440
	2018	5	10	444	459
Salémata	2017	0	3	25	28
	2018	0	3	21	24
Saraya	2017	0	0	327	327
	2018	0	0	339	339
Région	2017	5	13	777	795
	2018	5	13	804	822

Source : Service régional du commerce de Kédougou, 2019

XVI.1.3. LE COMMERCE DES PRINCIPALES DENREES

XVI.1.3.1. Les stocks

Les principales denrées consommées dans la région de Kédougou peuvent être classés en six grandes catégories. Il s'agit du riz (brisé parfumé, brisé non parfumé et local), du sucre, du lait en poudre, de l'huile, du ciment et du gaz butane. Les stocks de ces denrées ont connu une évolution plus ou moins importante entre 2017 et 2018.

Le riz constitue pour la région de Kédougou, tout comme pour le Sénégal, l'aliment de base. Ainsi, le stock de riz local est évalué à 3 695 tonnes en 2018. Ce stock est entièrement localisé dans le département de Kédougou. Aussi, le stock de sucre en morceaux a été réduit de moitié correspondant à des niveaux de stocks de 1 932 tonnes en 2017 et 852 tonnes en 2018 ; soit une baisse de 55,9%. Pour le sucre cristallisé, son stock a baissé de 28,4% passant de 4 991 tonnes en 2017 à 3 576 tonnes en 2018. Par rapport au gaz butane, on note, d'une part, la baisse du stock des bonbonnes de 6kg passant de 76 641 bonbonnes en 2017 à 14 189 bonbonnes en 2018. D'autre part, les bonbonnes de gaz de 2,7 kg ont augmenté de 176,0% passant de 20 624 bonbonnes en 2017 à 56 915 bonbonnes en 2018.

Tableau XVI-3 : Evolution des stocks des principales denrées

Produits	Kédougou		Saraya		Salémata	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Riz local	ND	3 695 T	0	0	0	0
Sucre en morceaux	1 932 T	852 T	0	0	0	0
Sucre cristallisé	4 991 T	3 576 T	0	0	0	0
Lait en poudre	9 972 sacs/6 130 sacs	9 019 sacs/5 019 sacs	0	0	0	0
Huile/20litre	35 812 B	64 910 B	0	0	0	0
Ciment SOCOCIM	ND	8 004 T	0	0	0	0
Ciment SD	ND	2 200 T	0	0	0	0
Gaz butane 6KG	76 641 B	14 189 B	0	0	0	0
Gaz butane 2,7kg	20 624 B	56 915 B	0	0	0	0

Source : Service régional du commerce de Kédougou, 2019

XVI.1.3.2. Les prix

Entre 2017 et 2018, les prix des principales denrées sont restés stables. De légères variations ont été enregistrées sur quelques produits. En effet, le prix du kilogramme de sucre en morceaux est passé de 720 FCFA en 2018 à 800 FCFA en 2018, soit 80 FCFA supplémentaires sur le prix du kilogramme de sucre en morceaux. De même, le prix de la tonne de ciment est passé de 74 000 FCFA en 2017 à 75 000 FCFA en 2018. En revanche, une baisse de 25 FCFA a été notée sur le prix du kilogramme de sucre cristallisé. Ce prix est évalué à 350 FCFA en 2017 contre 325 FCFA en 2018. Aussi, le prix des bonbonnes de gaz butane a diminué entre 2017 et 2018. Ainsi, la bonbonne de gaz de 6kg coutait 3 655 FCFA en 2017 contre 3 500 FCFA en 2018. De même, le prix de la bonbonne de 2,7 kg est passé de 1 745 FCFA en 2017 à 1 550 FCFA en 2018.

Par ailleurs, on note une constance des prix de certains produits tels que le riz brisé parfumé (300 F/Kg), le riz brisé non parfumé (400 F/Kg), le riz local (350 F/Kg), l'huile en fut (1 000 F/litre) et le lait en poudre (2 800 F à 3 000 F par kilo).

Tableau XVI-4 : Evolution des prix des principales denrées

Produits	Kédougou		Saraya		Salémata	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Riz brisé parfumé/kg	300 F	300 F	ND	ND	ND	ND
Riz brisé non parfumé/kg	400 F	400 F	ND	ND	ND	ND
Riz local/kg	350 F	350 F	ND	ND	ND	ND
Sucre en morceaux/kg	720 F	800 F	ND	ND	ND	ND
Sucre cristallisé /kg	650 F	625 F	ND	ND	ND	ND
Lait en poudre /kg	2 800 F/3 000 F	2 800 F/3 000 F	ND	ND	ND	ND
Huile en fut/litre	1 000 F	1 000 F	ND	ND	ND	ND
Ciment/tonne	74 000 F et 70 500 F	75 000 F/73 000 F	ND	ND	ND	ND
Gaz butane de 6kg	3 655 F	3 500 F	ND	ND	ND	ND
Gaz butane de 2,7kg	1 745 F	1 550 F	ND	ND	ND	ND

Source : Service régional du commerce de Kédougou, 2019

XVI.1.4. LA VERIFICATION DES INSTRUMENTS DE MESURE ET LA QUALITE DES PRODUITS

Une des activités du service régional du commerce est conçue autour des missions classiques de surveillance du marché dans le but de s'assurer par un contrôle régulier du respect de la réglementation en termes de prix, de qualité mais également d'utilisation d'instruments de mesures certifiés aptes aux transactions.

XVI.1.4.1. La vérification des instruments de mesure

Les instruments de mesures contribuent de manière significative à la normalisation du commerce. Ainsi, ils permettent de sécuriser et d'uniformiser la vente d'un même produit par différents acteurs en évitant des fraudes ou des pertes inattendues. Donc s'ils fonctionnent bien, de par leur exactitude, ils protègent aussi bien le vendeur que l'acheteur et permettent d'établir une relation de confiance entre eux. C'est ce qui justifie la nécessité de contrôler souvent ces instruments de mesures. Les différents types d'instruments qui ont fait l'objet d'un contrôle sont les balances, les bascules, les poids, les distributeurs d'huile comestible et les distributeurs de carburant.

Les résultats de contrôle des instruments montrent un taux d'admission générale de 95% en 2017 et 97% en 2018. Le nombre d'instruments présentés en 2017 est de 1 076 instruments dont 1 021 instruments qui ont été conformes aux normes. En revanche, 55 instruments ont été refusés pour causes de non conformités avec les normes de mesure en vigueur. En 2018, le nombre d'instruments présentés est de 1 059 instruments dont 30 instruments qui ont été rejetés pour non-conformité aux normes de mesure et de fonctionnement.

Par rapport au type d'instruments, on constate que les vérifications sont beaucoup plus orientées sur les balances (531 balances vérifiées en 2017 contre 501 en 2018). Les balances représentent 49,3% des instruments contrôlés en 2017 et 54,6% en 2018. Ensuite, les distributeurs d'huile comestible occupent près de 35%, en moyenne, des instruments contrôlés alors que seulement 4% de ces instruments sont constitués de distributeurs de carburant. On note que les rejets concernent généralement les balances et les distributeurs d'huile comestible. En effet, 30 balances ont été rejetées en 2017 et 22 en 2018. De même, 25 distributeurs d'huile comestible ont été rejetés en 2017 et 8 en 2018. En revanche, le taux d'admission est de 100% pour les instruments tels que les bascules et les distributeurs de carburant.

Tableau XVI-5 : Evolution du contrôle des instruments de mesure

Instruments de mesure	2017			2018		
	Présentés	Admis	Refusés	Présentés	Admis	Refusés
Balances	531	501	30	578	556	22
Bascules	25	25	0	15	15	0
Poids	100	100	0	60	60	0
Distributeur d'huile comestible	382	357	25	360	352	8
Distributeur de lubrifiants	0	0	0	0	0	0
Distributeur de carburant	38	38	0	46	46	0
Total	**1 076**	**1 021**	**55**	**1 059**	**1 029**	**30**

Source : Service régional du commerce de Kédougou, 2019

XVI.1.4.2. Le contrôle de la qualité des produits

Les opérations de contrôle se portent prioritairement sur la qualité des produits d'autant plus que Kédougou est une région caractérisée par une ouverture sur des pays étrangers et des frontières relativement poreuses. Dans ce domaine, un accent particulier est mis sur la chaine allant de la production aux différents stades de distribution en passant par l'importation et au respect des normes en vigueur sur l'étendue du territoire régional. Ces opérations sont assurées par une brigade régionale qui a en charge la couverture régionale.

Par rapport au contrôle de produits alimentaires, il s'agit de mettre en exécution les programmes d'activités élaborées mensuellement qui permettent de retirer des circuits de distribution, des quantités importantes de produits alimentaires corrompus et toxiques. Pour l'essentiel, il s'agit de boissons sucrées et en poudre, de lait entier et concentré, de bonbons, de gâteaux et biscuits etc.

Parallèlement à ces programmes, sous la présidence du Gouverneur, il a été mis sur pied une brigade mixte composée de services techniques régionaux, des forces de défense et de sécurité et du Service du Commerce, qui assure le secrétariat. Cette

brigade a mené une opération de coup de poing dans la commune de Kédougou. Ces contrôles inopinés, menés dans le cadre de la brigade régionale spéciale mixte d'intervention et de veille sanitaire, ont été effectués au niveau des commerçants et des différents circuits de distribution. Il s'agit notamment du marché central de Kédougou, des officines de pharmacies privées, des grandes surfaces de distribution et des boucheries.

Par ailleurs, il a été effectué 315 tests sur la qualité des produits alimentaires. A la suite des tests, il a été noté 259 résultats positifs et 56 résultats négatifs.

Par rapport aux produits non alimentaires, il s'agit de mettre en exécution les programmes d'activités élaborées mensuellement qui permettent de retirer des circuits de distribution, des quantités importantes de produits non alimentaires corrompus et toxiques. Pour l'essentiel, il s'agit de boissons sucrées et en poudre, de lait entier et concentré, de bonbons, de gâteaux et biscuits etc. Différentes saisies ont été effectuées : des savons contrefaits (50 cartons Santex Grand modèle et 50 cartons Pharmapur Grand modèle contrefaits), des cigarettes (98 grosses, réparties dans deux 02 cartons dont 49 de marque "RONSON" et 49 de marque "SIR") d'une valeur de 150 000 FCFA, des médicaments frauduleux au nombre de 5 172 boîtes d'une valeur de 11 842 549 FCFA.

XVI.2. L'ARTISANAT

L'artisanat reste un secteur clef de l'activité économique de la région. En effet, à côté de l'agriculture et de l'élevage, il occupe une grande partie de la population active. Sur le plan institutionnel, l'organisation du secteur est assurée par la Chambre des Métiers. Celle-ci, en rapport avec certaines ONG, œuvre à rendre plus performant et plus compétitif ledit secteur par le biais des sessions de formations et de perfectionnement mais surtout par la mise en place d'une mutuelle de crédit et d'épargne.

L'artisanat de la région de Kédougou, bien qu'en expansion, rencontre d'énormes difficultés. En effet, jusqu'à ce jour, la région ne dispose d'aucun village artisanal. Toutefois, on note la présence des artisans au niveau de la région.

Les artisans inscrits à la chambre des métiers de Kédougou matérialisent leur existence en tant qu'unité économique de manière formelle par l'acquisition d'un Registre de Commerce et d'un Numéro d'Identification National des Entreprises et des Associations (NINEA). A travers ces deux documents administratifs, ils peuvent être classés en deux catégories selon leur régime juridique : les entreprises individuelles et les Groupements D'Intérêt Economique (GIE).

En 2017, on note que 176 nouveaux artisans se sont enregistrés à la chambre des métiers comme entrepreneurs individuels. Ces artisans s'activent plus dans la production avec 128 artisans. Les services artisanaux et l'art ont bénéficié respectivement de 46 artisans et 2 artisans. Au niveau départemental, Kédougou occupe la majorité des artisans avec 92 artisans dans la production et 44 dans la prestation de service. Cependant, la chambre n'a enregistré aucun nouvel artisan en 2018.

Par rapport au GIE, la chambre des métiers a enregistré 12 nouveaux artisans en 2017 dont 11 artisans en production. Ces artisans sont localisés dans les départements de Kédougou (4 artisans) et Salémata (6 artisans) et œuvrent dans la production. En 2018, la chambre des métiers a enregistré 12 artisans dont 11 s'activant sur la production et un dans les services artisanaux.

Globalement, la chambre des métiers a enregistré 188 artisans dont 139 qui s'activent dans la production, 47 dans les services et 2 dans la production d'art. Ces artisans sont localisés dans les départements de Kédougou (96 artisans dans la production, 45 artisans dans les services et 2 artisans dans la production d'art), de Saraya (7 artisans dans la production) et de Salémata (36 artisans dans la production et 2 artisans dans les services artisanaux).

En 2018, la chambre des métiers n'a enregistré que 6 artisans dont 5 qui s'activent dans la production, 1 dans les services et 2 dans les services artisanaux. Ces artisans sont localisés dans les départements de Kédougou (4 artisans dans la production, 1 artisan dans les services) et de Saraya (1 artisan dans la production).

Tableau XVI-6 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique

Circonscription administrative	Section	Entreprise individuelle			G.I.E.			Total		
		2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Kédougou	Production	0	92	0	5	4	4	5	96	4
	Service	0	44	0	0	1	1	0	45	1
	Art	0	2	0	0	0	0	0	2	0
Saraya	Production	0	6	0	2	1	1	2	7	1
	Service	0	0	0	2	0	0	2	0	0
	Art	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Salémata	Production	0	30	0	5	6	0	5	36	0
	Service	0	2	0	0	0	0	0	2	0
	Art	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	Production	0	128	0	12	11	5	12	139	5
	Service	0	46	0	2	1	1	2	47	1
	Art	0	2	0	0	0	0	0	2	0

Source : Chambre des métiers de Kédougou, 2019

Conclusion

Le secteur du commerce de la région traverse, aujourd'hui, d'énormes difficultés. Une bonne maitrise des acteurs et un encadrement pourraient permettre d'améliorer les performances du secteur.

Compte tenu de la nature poreuse des frontières, il serait bien de renforcer davantage le contrôle des produits alimentaires. L'implication des collectivités territoriales dans le recensement des commerçants n'est pas encore effective. Aussi, le niveau d'encadrement des commerçants demeure très faible voire absent.

La faiblesse du nombre de marché et le mauvais maillage constituent un réel défi pour la région. Ainsi, la région ne compte que 7 marchés avec seulement 2 marchés permanents et 5 marchés hebdomadaires. Cependant, le département de Salémata ne dispose d'aucun marché permanent et celui de Saraya ne compte aucun marché hebdomadaire. Le nombre de commerçants recensés est de 777 commerçants en 2017 et 804 commerçants en 2018.

Quant au sous-secteur de l'artisanat, les contraintes sont nombreuses et variées, et méritent une attention particulière pour les pouvoirs publics et les collectivités territoriales si l'on sait que la région de Kédougou est en forte expansion et que le taux de chômage reste l'un des plus élevés du pays. Certaines matières premières sont chères ou sont indisponibles sur le marché. L'outillage des artisans est souvent obsolète. La relance du tourisme dans la région, le flux migratoire intense observé, l'intensification des activités de BTP sont autant d'éléments qui vont apporter une plus-value au secteur. De plus, la région ne dispose, jusqu'à ce jour, d'aucun village artisanal.